

PLUi

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal -

Communauté de
communes

Montagne d'Ardèche

Rapport de présentation

Document de travail septembre 2024

Choisissez un élément.

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Communautaire en date du Cliquez ici pour entrer une date.

A Coucouron, le
Jacques GENEST, le Président

Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

Bureaux d'études

URBALISE CONSEIL



fabriques[®]
architectures
paysages



2 Avenue Jean Monnet
07203 AUBENAS
☎ 04.75.89.93.60 📠 04.75.89.93.69
✉ iate@iate.com



Siège :
2 avenue Jean Monnet BP 212
07204 Aubenas Cedex
Tel. : 04 75 35 69 70
Fax : 04 75 93 33 48
aubenas@geo-siapp.com
GPS : N 44° 36,777' E 4° 24',023'

fabriques[®]
architectures
paysages

25 rue Burdeau 69001 LYON
Vernand 42470 FOURNEAUX
04 82 53 46 61
www.fabriques-ap.net

Numéro d'affaire : 230270				Page : 2/193
Rev	Date	Description	Rédaction	Approbation
0	02/2024	Création	Sonia FACEN	SF
1		Arrêt		
2		Approbation		

Sommaire

Sommaire	3
A CONTEXTE GENERAL	7
1. Coordonnées de la communauté de communes	8
2. Présentation générale du territoire	9
2.1. Situation géographique	9
2.2. Superficie du territoire	14
2.3. Chiffres clés communautaires (INSEE 2020)	17
2.4. Communes limitrophes	17
3. Rattachement administratif et supra-communal	19
3.1. Rattachement administratif	19
3.2. Participations intercommunales	19
3.3. Participations supra-intercommunales	21
4. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	22
4.1. Historique des documents d'urbanisme	22
4.2. Contexte juridique du PLU	24
4.3. Situation du document d'urbanisme au regard de l'évaluation environnementale et contenu du rapport de présentation	26
B PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC	29
1. Population	31
1.1. Diagnostic	31
1.2. Enjeux	32
2. Habitat	33
2.1. Diagnostic	33
2.2. Enjeux	34
3. Contexte économique	35
3.1. Diagnostic	35
3.2. Enjeux	37
4. Contexte agricole	38

4.1.	Diagnostic	38
4.2.	Enjeux	38
5.	Contexte historique et patrimoine	40
5.1.	Diagnostic	40
5.2.	Enjeux	40
6.	Equipements et services	41
6.1.	Diagnostic	41
6.2.	Enjeux	42
7.	Desserte du territoire	43
7.1.	Diagnostic	43
7.2.	Enjeux	43
8.	Caractéristiques paysagères	44
8.1.	Diagnostic	44
8.2.	Enjeux	45
9.	Typologies villageoises	47
9.1.	Diagnostic	47
9.2.	Enjeux	48
10.	Typologies bâties, architecturales et motifs ruraux	49
10.1.	Diagnostic	49
10.2.	Enjeux	50

C	ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL	67
	1. Population	68
	1.1. Evolution et facteur d'évolution de la population	69
	1.2. Structure par âge	75
	1.3. Ménages	77
	1.4. Caractéristique sociale	80
	1.5. Scolarisation et niveau d'étude	83
	2. Habitat	87
	2.1. Evolution du parc	87
	2.2. Caractéristique du parc	90
	2.3. Ages des logements	93
	2.4. Occupation du parc	94
	2.5. Production des logements	100
	3. Contexte économique	104
	3.1. Population active	104
	3.2. Migration alternante	105
	3.3. Emploi local	106
	3.4. Entreprises locales	110
	3.5. Activité économique locale	111
	3.6. Production des activités	134
	4. Contexte historique et patrimoine	137
	4.1. Patrimoine archéologique et historique	137
	4.2. Périmètre archéologique	142
	4.3. Sites classé et inscrit	142
	4.4. Monument historique et périmètre de protection	144
	4.5. Patrimoine urbain et architectural	150
	5. Equipements et services	158
	5.1. Niveau d'équipement	158
	5.2. Production des équipements	161
	5.3. Services public et administratif	164
	5.4. Structure d'accueil de la petite enfance	165
	5.5. Equipement scolaire, périscolaire et extrascolaire	166
	5.6. Equipement culturel et cimetière	167
	5.7. Equipements sanitaire et social	167
	5.8. Equipements culturel et sportif	168
	6. Desserte du territoire	171

SOMMAIRE

6.1.	Desserte routière	171
6.2.	Cheminement doux	176
6.3.	Transport en commun	180
6.4.	Autre desserte	181
6.5.	Capacité de stationnement	182
6.6.	Déplacement	184
6.7.	Desserte numérique	188

A Contexte général

1. Coordonnées de la communauté de communes

Communauté de communes Montagne d'Ardèche

📍 620 rue de la zone artisanale Les Eygades
07470 COUCOURON

☎ 04 66 46 59 80

@ accueil@montagne-ardeche.fr

représentée par

■ Jacques GENEST, président de la communauté de communes

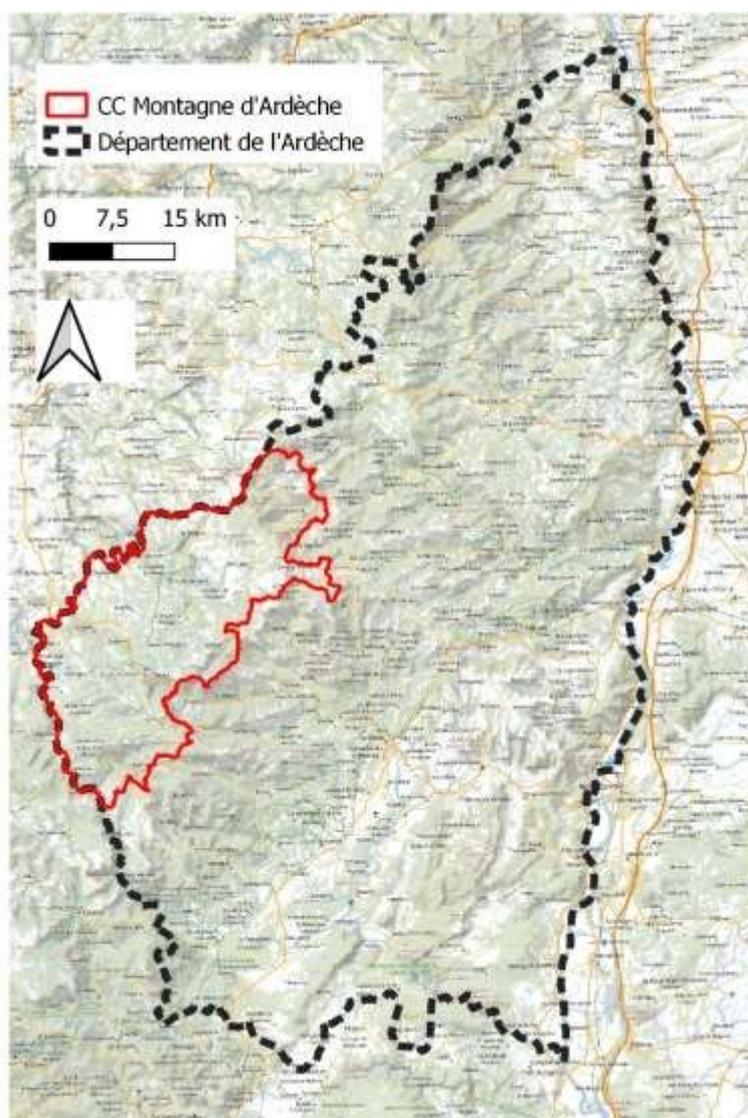
2. Présentation générale du territoire

2.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le territoire de la Montagne d'Ardèche à partir de Coucouron (siège de la communauté de communes) se situe à 36 km au Nord-Ouest de Thueyts, 54 km au Nord-Ouest de Aubenas, 60 km de Le Cheylard, 64 km au Nord-Ouest de Largentière et 78 km à l'Ouest de Privas.

Le Monastier-sur-Gazeille et Le Puy-en-Velay en Haute-Loire se trouve au Nord à respectivement 27 et 39 km.

Langogne en Lozère se situe au Sud-Ouest à 20 km.



Localisation Montagne d'Ardèche dans le département de l'Ardèche – source : IGN

2.1.1. Situation géographique au sein des bassins de vie¹

Pour la Montagne d'Ardèche, les communes membres sont rattachées à 4 bassins de vie selon les données INSEE :

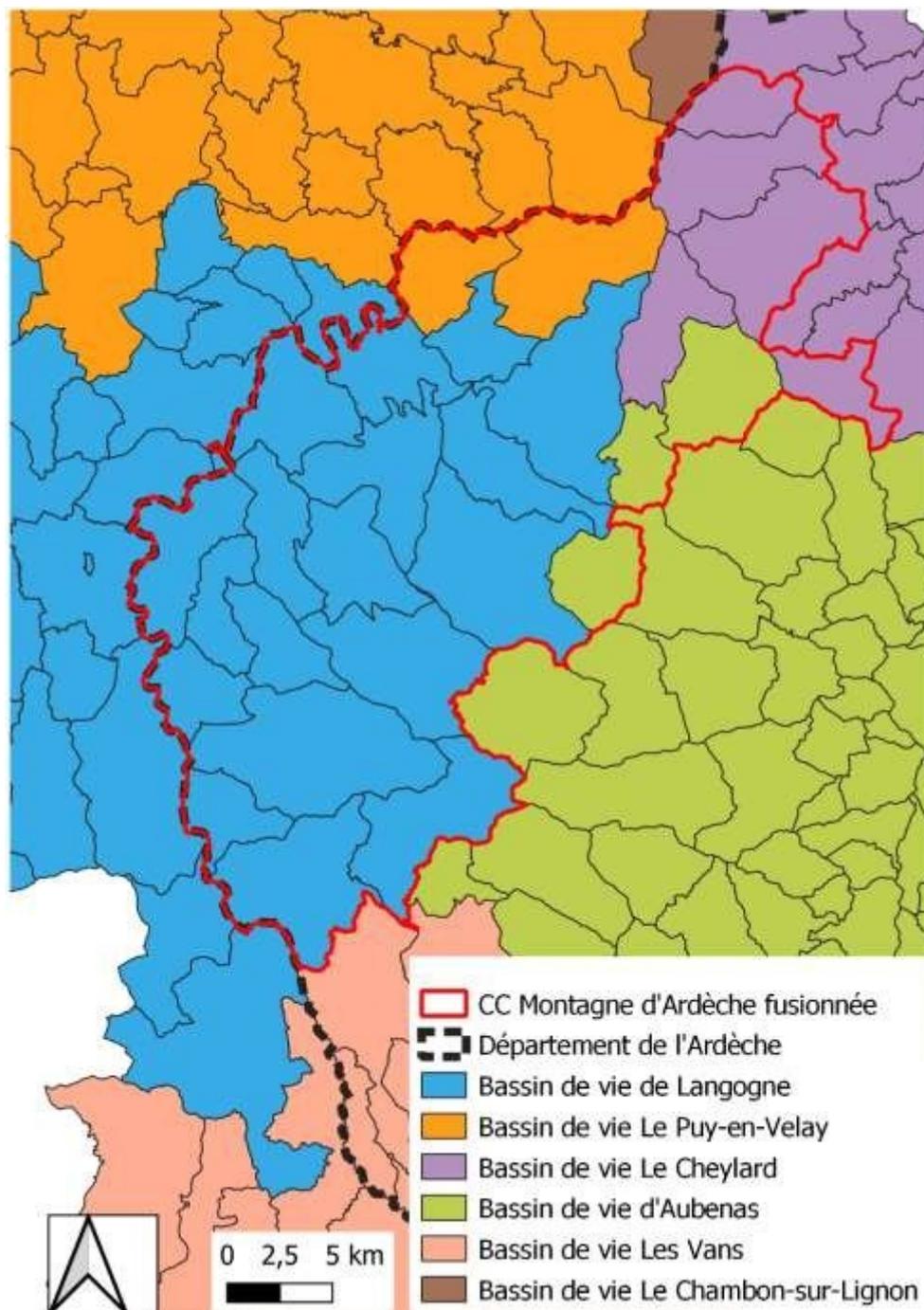
- Le bassin de vie de Langogne pour les autres communes soit 18 communes. Aстет se tourne aussi vers ce bassin de vie,
- Le bassin de vie de Le-Puy-en-Velay pour les communes de Le Béage, Issarlès. Le Lac d'Issarlès serait aussi tourné vers Le-Puy-en-Velay,
- Le bassin de vie de Aubenas pour les communes de Le Roux, Sagnes-et-Goudoulet, Usclades-et-Rieutord. Aстет, Saint-Cirgues-en-Montagne et Lachamp-Raphaël seraient plutôt tournées vers Aubenas,
- Le bassin de vie de Le Cheylard pour les communes de Borée, Lachamp-Raphaël, La Rochette, Saint-Eulalie et Saint-Martial.

¹ Le découpage de la France "en bassins de vie" est un outil proposé par l'INSEE pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire de la France métropolitaine.

Le **bassin de vie** constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Chaque bassin de vie est construit autour d'un pôle de services qui dispose au moins de la moitié des équipements de la gamme intermédiaire, comme par exemple les supermarchés, les collèges et les postes de police ou de gendarmerie. Cette gamme d'équipement a été retenue car elle n'est pas présente sur tout le territoire et a donc un rôle plus structurant. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route en heure creuse.

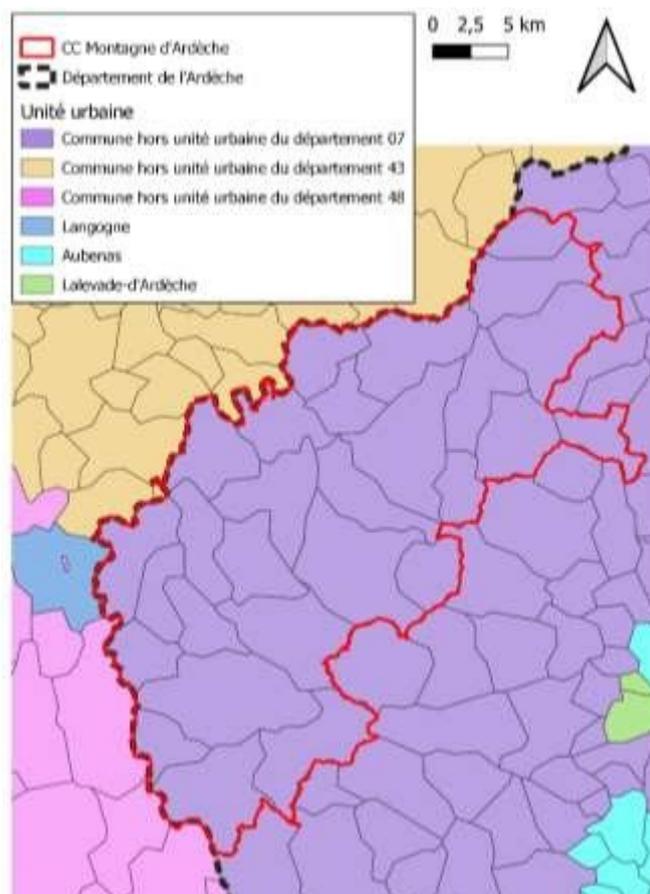
Les "**territoires de vie**" ont été définis par l'Insee pour une étude sur la qualité de vie. Ce zonage découpe les bassins de vie de plus de 50 000 habitants pour mieux rendre compte de la diversité de la qualité de vie au sein des territoires les plus urbanisés. S'affranchissant des limites des unités urbaines, les territoires de vie découpent ainsi les grands bassins de vie autour des pôles de services.



Bassins de vie de la Montagne d'Ardèche – source INSEE 2020

2.1.2. Situation géographique au sein des aires urbaines² d'influence

Le territoire s'inscrit hors aire d'influence urbaine des départements de l'Ardèche (07), de la Lozère (48) et de la Haute Loire (43).



² Une **aire urbaine** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les "moyennes aires" : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci ;
- les "petites aires", ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

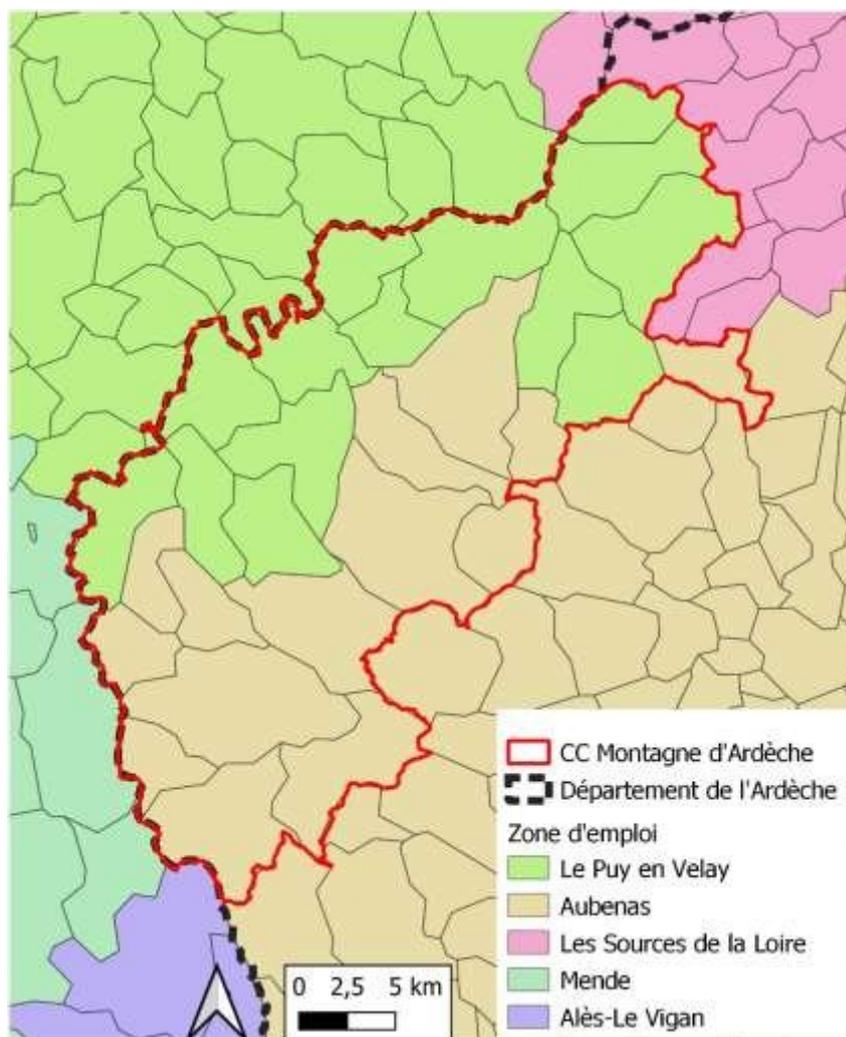
Aire urbaine de la Montagne d'Ardèche – source : INSEE

2.1.3. Situation géographique au sein des zones d'emploi³

Le territoire Montagne d'Ardèche se partage entre 2 zones d'emploi selon l'INSEE :

- La zone d'emploi d'Aubenas pour les communes de Astet, Borne, Cellier-du-Luc, Cros-de-Géorand, Lachamp-Raphaël, Laveyrune, Mazan-l'Abbaye, Le Plagnal, Le Roux, Saint-Alban-en-Montagne, Saint-Cirgues-en-Montagne, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Saint-Laurent-les-bains-Laval-d'Aurelle, Usclades-et-Rieutord,
- La zone d'emploi de Le Puy-en-Velay pour les autres communes.

³ Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Elle constitue un échelon pertinent pour analyser le fonctionnement des marchés locaux du travail. Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006.



Zone d'emploi de la Montagne d'Ardèche – source : INSEE 2020

2.2. SUPERFICIE DU TERRITOIRE

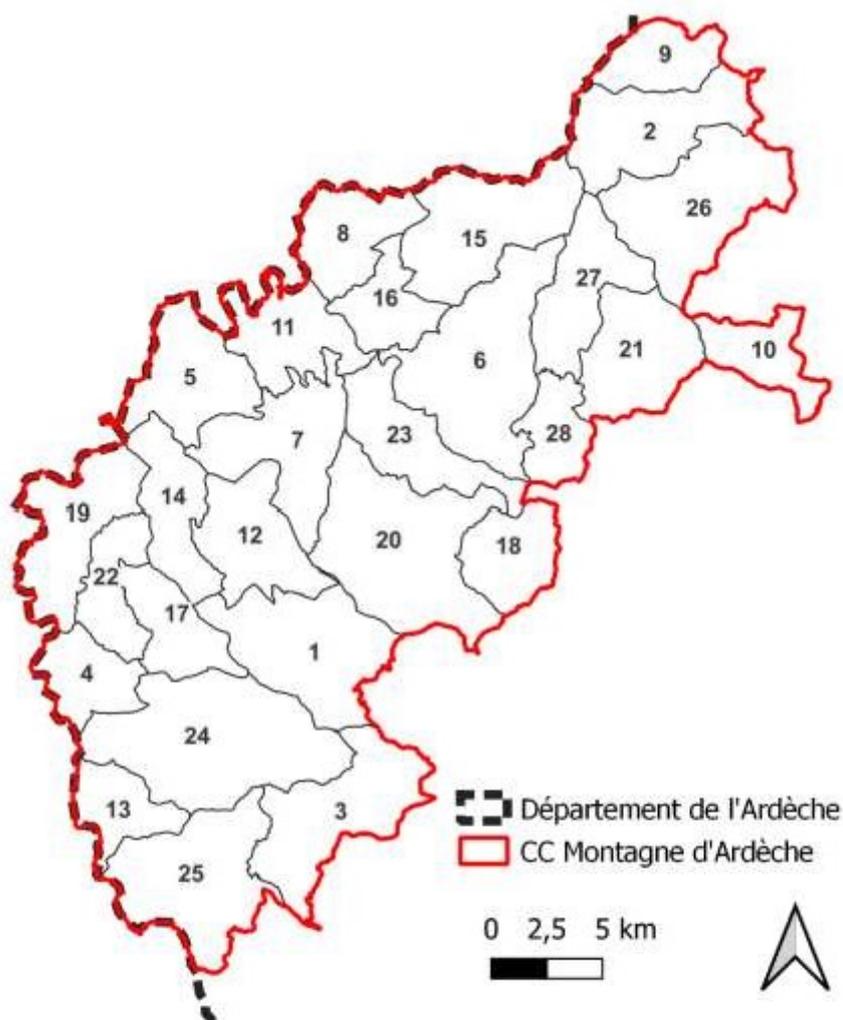
Le territoire couvre 69 259 ha répartis sur 28 communes de la manière suivante :

Communes	Superficie (en ha)
Astet	3 445
Le Béage	3 283
Borée	2 767
Borne	3 201
Cellier-du-Luc	1 473
Coucouron	2 389

Cros-de-Géorand	4 339
Issanlas	2 840
Issarlès	1 844
Le Lac-d'Issarlès	1 435
Lachamp-Raphaël	1 409
Lachapelle-Graillose	2 048
Lanarce	2 237
Laveyrune	1 344
Lavillatte	1 860
Lespéron	2 499
Mazan-l'Abbaye	4 479
Le Plagnal	1 607
La Rochette	1 386
Le Roux	1 643
Sagnes-et-Goudoulet	2 502
Saint-Alban-en-Montagne	1 394
Saint-Cirgues-en-Montagne	2 178
Saint-Étienne-de-Lugdarès	5 034
Sainte-Eulalie	2 211
Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle	3 548
Saint-Martial	3 618
Usclades-et-Rieutord	1 246

Répartition de la superficie du territoire par communes – Source : INSEE 2023

CONTEXTE GENERAL



1 : ASTET	11 : Lachapelle-Graillose	21 : Sagnes-et-Goudoulet
2 : BOREE	12 : Lanarce	22 : Saint-Alban-en-Montagne
3 : BORNE	13 : Laveyrune	23 : Saint-Cirgues-en-Montagne
4 : Cellier-du-Luc	14 : Lavilatte	24 : Saint-Étienne-de-Lugdarès
5 : Coucouron	15 : Le Béage	25 : Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle
6 : Cros-de-Géorand	16 : Le Lac-d'Issarlès	26 : Saint-Martial
7 : Issanlas	17 : Le Plagnal	27 : Sainte-Eulalie
8 : Issarlès	18 : Le Roux	28 : Usclades-et-Rieutord
9 : La Rochette	19 : Lespéron	
10 : Lachamp-Raphaël	20 : Mazan-l'Abbaye	

Répartition des communes au sein de l'intercommunalité – source : INSEE 2023

2.3. CHIFFRES CLES COMMUNAUTAIRES (INSEE 2020)

- Superficie : 69 259 ha
- Population : 4 822 habitants ;
- Nombre de logements : 6 455 dont 2 356 résidences principales ;
- Nombre d'actifs : 2 670 ;
- Nombre d'emplois : 1 615 ;
- Taux d'activité des 15-64 ans : 81,5% ;
- Taux de concentration d'emplois : 51,5%.

2.4. COMMUNES LIMITROPHES

Le territoire Montagne d'Ardèche est limitrophe d'intercommunalités et de communes qui peuvent en application des articles L132-12 et L132-13 du code de l'urbanisme être consultées à leur demande sur le PLU intercommunal. Il s'agit des collectivités suivantes dans le Département de l'Ardèche :

- la communauté de communes Val'Eyrieux dont les communes suivantes sont limitrophes de la Montagne d'Ardèche, il s'agit de Saint-Clément, Chanéac, Arcens, Saint-Andéol-de-Fourchades, Le Chambon,
- la communauté de communes du Bassin d'Aubenas dont les communes suivantes sont limitrophes de la Montagne d'Ardèche, il s'agit de Mézilhac, Laviolle, Labastide-sur-Bésorgues,
- la communauté de communes de l'Ardèche des Sources et des Volcans dont les communes suivantes sont limitrophes de la Montagne d'Ardèche, il s'agit de Péreyres, Burzet, Montpezat-sous-Bauzon, Barnas, Mayres, La Souche,
- la communauté de communes du pays de Beaume-Drobie dont les communes suivantes sont limitrophes de la Montagne d'Ardèche, il s'agit de Valgorge, Loubaresse, Sablières,
- la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes dont les communes suivantes sont limitrophes de la Montagne d'Ardèche, il s'agit de Montselgues,

et dans le Département de la Haute-Loire :

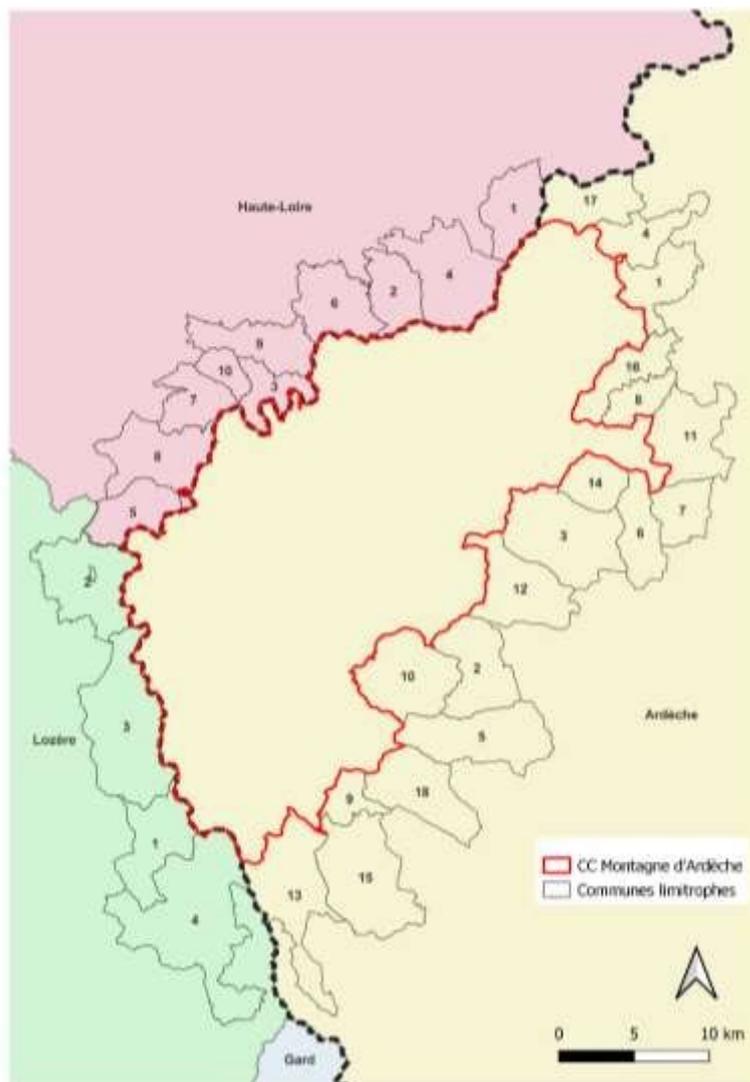
- la communauté de communes Mezenc-Loire-Meygal dont les communes suivantes sont limitrophes de la Montagne d'Ardèche, il s'agit de Chandeyrolles, Les Estables, Freycenet-la-Cuche, Présailles, Salettes,
- la communauté de communes du Pays de Cayres Pradelles dont les communes suivantes sont limitrophes de la Montagne d'Ardèche, il s'agit de Lafarre, Saint-Arcons-de-Barges, Saint-Paul-de-Tartas, Pradelles,

et dans le Département de la Lozère :

- la communauté de communes du Haut-Allier dont les communes suivantes sont limitrophes de la Montagne d'Ardèche, il s'agit de Langogne, Luc,

CONTEXTE GENERAL

- la communauté de communes du Mont-Lozère dont les communes suivantes sont limitrophes de la Montagne d'Ardèche, il s'agit de La Bastide-Puylaurent, Prévencières.



Lozère	Ardèche	Haute-Loire
1 La Bastide-Puylaurent	1 Arcens	1 Chaudesrolles
2 Langogne	2 Bessats	2 Freyrotet-la-Cailler
3 Lur	3 Buzort	3 Lalanne
4 Prévencières	4 Chanéac	4 Les Estables
	5 La Souche	5 Pradères
	6 La Bastide-sur-Bésorgues	6 Préalès
	7 Lavozié	7 Saint-Arcins-de-Bargès
	8 Le Chambon	8 Saint-Paul-de-Terres
	9 Loudresse	9 Salettes
	10 Mayes	10 Valbrét
	11 Mézilhac	
	12 Montparrot-oux-Souzin	
	13 Montbelgues	
	14 Péréyas	
	15 Sabinières	
	16 Saint-André-de-Fourchaies	
	17 Saint-Clement	
	18 Volpège	

Communes limitrophes du territoire de la Montagne d'Ardèche – source : INSEE 2020

3. Rattachement administratif et supra-communal

3.1. RATTACHEMENT ADMINISTRATIF

Le territoire Montagne d'Ardèche appartient à :

- l'intercommunalité du même nom,
- aux cantons de Thueyts (24 communes), Le Cheylard (Borée, La Rochette et Saint-Martial) et Aubenas 1 (Lachamp-Raphaël),
- et à l'arrondissement de Largentière.

Les communes de la communauté de communes Montagne d'Ardèche ont le même rattachement administratif que décrit ci-dessus.

3.2. PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES

Les communes adhèrent à différents syndicats selon la répartition ci-dessous :

Communes	CCMA	SIVU	SIVOM1	SIVOM2
Astet	X			
Le Béage	X			
Borée	X			
Borne	X			X
Cellier-du-Luc	X		X	X
Coucouron	X			
Cros-de-Géorand	X			
Issanlas	X			
Issarlès	X			
Le Lac-d'Issarlès	X			
Lachamp-Raphaël	X			
Lachapelle-Graillouse	X			
Lanarce	X			
Laveyrune	X		X	X
Lavillatte	X	X		
Lespéron	X	X		
Mazan-l'Abbaye	X			
Le Plagnal	X			X
La Rochette	X			

CONTEXTE GENERAL

Communes	CCMA	SIVU	SIVOM1	SIVOM2
Le Roux	X			
Sagnes-et-Goudoulet	X			
Saint-Alban-en-Montagne	X			
Saint-Cirgues-en-Montagne	X			
Saint-Étienne-de-Lugdarès	X			X
Sainte-Eulalie	X			
Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle	X		X	X
Saint-Martial	X			
Usclades-et-Rieutord	X			

SIVU : syndicat intercommunal à vocation unique de l'Espezonnette
Avec pour compétences : le syndicat a pour unique objet d'assurer le déneigement des voies communales des communes membres.

SIVOM1 : syndicat intercommunal à vocation multiple de la Haute Allier
Avec pour compétences :

- Environnement et cadre de vie : eau (traitement, adduction, distribution), l'alimentation en eau potable, l'électricité, le gaz, l'assainissement collectif et non collectif
- Voirie : création, aménagement, entretien de la voirie, l'exécution de travaux de voirie rurale à l'exclusion des travaux d'entretien.

SIVOM2 : syndicat intercommunal à vocation multiple du canton de Saint-Etienne-de-Lugdarès
Avec pour compétences :

- Production, distribution d'énergie : concession de la distribution publique d'électricité et de gaz. La compétence a été conservée par Borne, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle,
- Environnement et cadre de vie : eau (traitement, adduction, distribution) L'exécution des travaux d'alimentation en eau potable à l'exclusion des travaux d'entretien courant. La compétence a été conservée par Laveyrune
- Autres : travaux de viabilité hivernale (déneigement) : la compétence a été conservée par Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, Laveyrune

La communauté de communes Montagne d'Ardèche possède des compétences obligatoires dans les domaines de :

- Aménagement de l'espace : élaboration de documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, ZAC), participation à des programmes de développement durable,
- Développement économique : création et gestion de zones d'activités, soutien au commerce, gestion de pépinières d'entreprises,
- Tourisme : promotion touristique et création d'offices de tourisme,

- Gestion des milieux aquatiques : aménagement et protection des cours d'eau, prévention des inondations,
- Aires d'accueil des gens du voyage : création, gestion et entretien des aires d'accueil,
- Déchets ménagers : collecte et traitement des déchets.

La communauté de communes Montagne d'Ardèche possède des compétences optionnelles dans les domaines de :

- Environnement : promotion des énergies renouvelables, gestion des sites Natura 2000 et ressources en eau,
- Logement et cadre de vie : politique du logement social et actions en faveur des personnes défavorisées,
- Politique de la ville : diagnostic territorial, coordination des dispositifs de développement local et prévention de la délinquance,
- Voirie : aménagement et entretien des voiries desservant les zones d'activité et déchetteries,
- Équipements culturels et sportifs : gestion d'équipements sportifs et culturels, notamment la valorisation de l'Abbaye de Mazan,
- Action sociale : soutien aux actions en faveur de la petite enfance, des personnes âgées, et des personnes handicapées.

La communauté de communes Montagne d'Ardèche possède des compétences supplémentaires dans les domaines de :

- Assainissement non collectif : gestion de l'assainissement non collectif,
- Aménagement numérique : conception et gestion des infrastructures numériques,
- Soutien aux sapeurs-pompiers : financement du SDIS et des centres de secours,
- Soutien à la culture et au sport : promotion des pratiques musicales, opérations culturelles, et soutien à la vie associative.

3.3. PARTICIPATIONS SUPRA-INTERCOMMUNALES

La communauté de communes Montagne d'Ardèche adhère au :

- Pays Ardèche méridionale pour le schéma de cohérence territorial (SCOT) Ardèche méridionale.

4. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

4.1. HISTORIQUE DES DOCUMENTS D'URBANISME

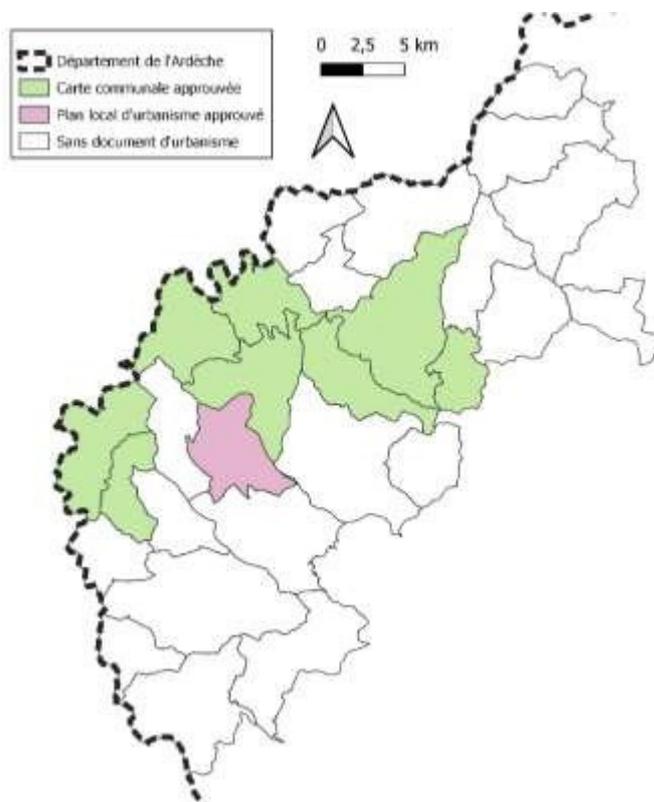
Précédemment à l'approbation du présent PLUi, le territoire de la Montagne d'Ardèche était couvert par des documents d'urbanisme de la manière suivante. Sont précisées les dates d'approbation de chaque procédure, pour les cartes communales, il s'agit de l'arrêté préfectoral :

	RNU	Carte communale	PLU
Astet	X		
Le Béage	X		
Borée	X		
Borne	X		
Cellier-du-Luc	X		
Coucouron		23/07/2008 MAJ 09/01/2016	
Cros-de-Géorand		25/01/2007 MAJ 25/04/2019	
Issanlas		02/08/2006	
Issarlès	X		
Le Lac-d'Issarlès	X		
Lachamp-Raphaël	X		
Lachapelle-Graillose		18/07/2005 MAJ 10/08/2017	
Lanarce			03/01/2012 M1 09/07/2013 M2 20/06/2014
Laveyrune	X		
Lavillatte	X		
Lespéron		23/08/2011 MAJ 29/08/2017	
Mazan-l'Abbaye	X		
Le Plagnal	X		
La Rochette	X		
Le Roux	X		

	RNU	Carte communale	PLU
Sagnes-et-Goudoulet	X		
Saint-Alban-en-Montagne		29/09/2005	
Saint-Cirgues-en-Montagne		28/12/2011	
Saint-Étienne-de-Lugdarès	X		
Sainte-Eulalie	X		
Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle	X		
Saint-Martial	X		
Usclades-et-Rieutord		28/04/2009 MAJ 25/07/2017	

Le bilan du contexte réglementaire est le suivant :

- 1 commune est dotée d'un PLU : Lanarce,
- 8 communes sont dotées d'une carte communale : Coucouron, Cros-de-Géorand, Issanlas, Lachapelle-Grailhouse, Lespéron, Saint-Alban-en-Montagne, Saint-Cirgues-en-Montagne, Usclades-et-Rieutord
- 19 communes n'ont pas de document d'urbanisme : Astet, Le Béage, Borée, Borne, Cellier-du-Luc, Issarlès, Le Lac-d'Issarlès, Lachamp-Raphaël, Laveyrune, Lavillatte, Mazan-l'Abbaye, Le Plagnal, La Rochette, Le Roux, Sagnes-et-Goudoulet, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Sainte-Eulalie, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, Saint-Martial.



Document d'urbanisme de la Montagne d'Ardèche – source : DDT 2023

4.2. CONTEXTE JURIDIQUE DU PLU

Le territoire Montagne d'Ardèche est inscrit dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale Ardèche méridionale approuvé le 20 décembre 2022. Ce document assure un rôle intégrateur des documents de rang supérieur qui s'imposent aux documents locaux en termes de compatibilité ou de prise en compte. Il intègre :

- Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Auvergne Rhône Alpes approuvé le 19 et 20 décembre 2019 par la Région et le 10 avril 2020 par arrêté préfectoral, règles générales ;
- La charte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche approuvée le 19 mars 2013 ;
- Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Rhône-Méditerranée approuvé le 18 mars 2022, orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux ;
- Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire Bretagne approuvé le 03 mars 2022, orientations fondamentales d'une gestion

équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux ;

- Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin versant de l'Ardèche approuvé le 29 août 2012, objectifs de protection ;
- Le SAGE du bassin versant de la Loire en Rhône-Alpes approuvé le 24 octobre 2013 ;
- Le PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) du bassin Rhône-Méditerranée, approuvé le 21 mars 2022, objectifs de gestion des risques d'inondation, orientations fondamentales et dispositions de ce plan ;
- Le PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) du bassin Loire Bretagne, approuvé le 15 mars 2022, objectifs de gestion des risques d'inondation, orientations fondamentales et dispositions de ce plan ;
- Le schéma régional des carrières Auvergne Rhône Alpes approuvé le 08 décembre 2021 ;
- Les directives de protection et de mise en valeur des paysages par le plan de paysage approuvé le 31 janvier 2017.

Le PLUi doit par ailleurs prendre en compte les orientations des plans, schémas et programmes suivants :

- Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Auvergne Rhône Alpes approuvé le 19 et 20 décembre 2019 par la Région et le 10 avril 2020 par arrêté préfectoral, objectifs.

4.3. SITUATION DU DOCUMENT D'URBANISME AU REGARD DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET CONTENU DU RAPPORT DE PRESENTATION

Le territoire communautaire de la Montagne d'Ardèche est concerné par plusieurs sites Natura 2000 : secteur des sucs, Cévennes ardéchoises, Loire et affluents, Allier et affluents.

En application de l'article R104-11 du Code de l'urbanisme, l'élaboration du PLUi de la Montagne d'Ardèche relève donc automatiquement d'une évaluation environnementale.

En conséquence, le présent rapport de présentation répond aux dispositions de l'article L151-4 et R151-1 à R151-4 du Code de l'urbanisme et comprend les éléments suivants :

- un exposé des principales conclusions du diagnostic sur lequel le PLU s'appuie ainsi que, le cas échéant, les analyses des résultats de l'application du plan et comporte, en annexe, les études et les évaluations dont elles sont issues ;
- une analyse des capacités de densification et de mutation des espaces bâtis ;
- une analyse de l'état initial de l'environnement,
- un exposé de la manière dont le PLUi prend en compte le souci de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement et des effets et incidences attendus de la mise en œuvre du PLUi sur l'environnement ;
- les justifications de :
 - la cohérence des orientations d'aménagement et de programmation avec les orientations et objectifs du projet d'aménagement et de développement durables ;
 - la nécessité des dispositions édictées par le règlement pour la mise en œuvre du projet d'aménagement et de développement durables et des différences qu'elles comportent, notamment selon qu'elles s'appliquent à des constructions existantes ou nouvelles ou selon la dimension des constructions ou selon les destinations et les sous-destinations de constructions dans une même zone ;
 - la complémentarité de ces dispositions avec les orientations d'aménagement et de programmation ;
 - la délimitation des zones ;
 - toute autre disposition du plan local d'urbanisme intercommunal pour laquelle une obligation de justification particulière est prévue ;
- une description de l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes avec lesquels le PLUi doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;
- une analyse des perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan ;

- un exposé des conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 ;
- une explication des choix retenus au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, ainsi que les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan ;
- une présentation des mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement ;
- une définition des critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;
- un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL MONTAGNE D'ARDECHE
Rapport de présentation

CONTEXTE GENERAL

B

**Principales
conclusions
diagnostic** du

PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

Selon l'article R151-1 du code de l'urbanisme, « le rapport de présentation expose les principales conclusions du diagnostic sur lequel il s'appuie »

Le diagnostic socio-économique de territoire est en annexe. C'est un état des lieux qui recense, pour le territoire déterminé, les forces, les faiblesses, les potentialités et les menaces du territoire. Il recherche des écarts entre les représentations des différents acteurs, met en évidence des atouts et des attentes. Il recherche les causes de dysfonctionnement et les axes de progrès.

Le présent chapitre permet à partir du diagnostic établi en annexe de faire le bilan en dégagant pour chaque thématique les enjeux de territoire, c'est-à-dire « ce qui est en jeu » autrement dit « ce qui est à perdre ou à gagner ».

Chaque paragraphe propose :

- de faire le constat des forces et faiblesses du territoire au temps t0 : « ce qui a été fait »,
- d'envisager les perspectives du territoire à partir des constats : « ce qui pourrait se produire ». Les perspectives sont réalisables dans certains cas sans intervention du pouvoir décisionnel, dans d'autres cas avec une intervention décisionnelle et élaboration de documents cadres ou mise en œuvre d'outils institutionnels,
- de définir les enjeux du territoire, « ce qui est à perdre ou à gagner » afin de pouvoir décider des opportunités de développement et d'aménagement du territoire et qui seront formalisées si possible dans le document d'urbanisme en cours.

1. Population

1.1. DIAGNOSTIC

Constats 	Constats 
<ul style="list-style-type: none"> • Taux de scolarisation correcte. Féminisation marquée des niveaux post baccalauréats • Amélioration du niveau scolaire entre 2009 et 2020. 	<ul style="list-style-type: none"> • Déclin démographique depuis 1968 pour atteindre 4822 habitants en 2020. Progression démographique de - 0,83%/an depuis 2009. Seules 9 communes ont une croissance démographique positive entre 2014 et 2020. • Déclin démographique lié surtout au solde naturel toujours négatif et au solde migratoire négatif de 1968 à 1999 et de 2009 à 2014. Seules 13 communes ont eu un solde migratoire positif entre 2014 et 2020. • Faible représentativité de la tranche d'âge 0-14 ans, 15-29 ans et 30-44 ans au profit de la tranche d'âge 45-59 ans et surtout 60-74 ans • Vieillesse très marquée de la population • Diminution du nombre des ménages depuis 2009 pour atteindre 2354 ménages en 2020 • Diminution de la taille des ménages : 1,97 personnes/ménages en 2020 • Très forte représentativité des ménages de personne seule et sans enfant, soit 70%, avec progression des personnes seules depuis 2009. • 52% de la population est représentée par les catégories socioprofessionnelles retraité et autres sans activité professionnelle. • 67% de la population est non imposable. Le niveau de revenu médian des ménages est de 17 440 € en 2020. Le revenu des ménages provient à 42% des retraites, pensions et rentes • Le taux de pauvreté des ménages concerne 21% d'entre eux. • 63% de la population n'a pas le niveau baccalauréat en 2020. Seules 3 communes (Laveyrune, Saint-Laurent-Les-bains-Laval-d'Aurelle, Sagnes-et-Goudoulet) ont une population dont 45% disposent au moins du baccalauréat.

Tendances

- Evolution démographique au gré de la création de nouveaux logements
- Maintien et développement de la décohabitation renforçant le nombre de ménages de petite taille
- Consolidation du rôle « dortoir » du territoire
- Renforcement du vieillissement
- Paupérisation des ménages

1.2. ENJEUX

Qualité de vie en lien avec l'évolution démographique
Structure scolaire primaire, secondaire.
Emploi pour les premières embauches
Production de logements adaptés aux ménages de toute taille

2. Habitat

2.1. DIAGNOSTIC

Constats 	Constats 
<ul style="list-style-type: none"> • 6455 logements présents dont plus de 700 sur Coucouron • Seul Coucouron dispose de plus de 50% de résidence principale. • Augmentation du parc de logements depuis 1968 avec une croissance plus forte depuis 1990 • Très forte croissance du parc de résidence secondaire surtout entre 1968 et 1999 : +230% • Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle est la commune qui dispose du plus grand nombre d'appartement, soit 50% de son parc • Plus de 55% des résidences principales disposent de 5 pièces et plus. Taille moyenne des résidences principales : 4,42 pièces. • Parc de logements vacants en diminution depuis 1975 pour atteindre 6% en 2020 • 20% des résidences principales sont occupés par des locataires sur seulement 5 communes : Coucouron, La Rochette, Saint-Martial, Saint-Cirgues-en-Montagne, La Roux • Vacance de 0% (Borne, Saint-Martial) à plus de 17% (La Rochette) • Production de 279 logements entre 2009 et 2021, soit 23 à 24 logements par an. Seul Coucouron produit du logement tous les ans 	<ul style="list-style-type: none"> • 36% des logements sont des résidences principales. • Depuis 1999, il y a plus de logements que d'habitants. • Quasi exclusivité de la maison individuelle : plus de 87% du parc. Seules 3 communes disposent de moins de 80% de maisons individuelles, il s'agit de Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, Aстет, Cros-de-Géorand, • 5,1% des logements disposent de 1 ou 2 pièces • Les grands logements (4, 5, 6 pièces et plus) sont occupés en majorité par 1 ou 2 personnes. • Le parc de logement est ancien : 35,5% date d'avant 1945 et 36% de 1946 à 1990. • Forte représentativité des propriétaires (78%), freinant la fluidité du parcours résidentiel • Faible représentativité du parc social (2%) alors que la majorité de la population peut y prétendre (revenu médian des ménages est de 17 440 €). Une centaine de logements sociaux sont présents, ils sont répartis de manière hétérogène et 13 communes ne disposent d'aucun logement social. • Vacance dominante pour les maisons individuelles et dans le parc ancien. • Faible mobilité résidentielle : plus de 63% des logements sont occupés depuis plus de 10 ans. • Production majoritairement de logements individuels (90%) et seulement 5 % de logements collectifs • Production de logements à 72% pour des constructions neuves.

Tendances

- Développement du parc locatif sur certaines communes
- Maintien de production de logements de grande taille
- Faible rénovation du parc ancien
- Faible production de logements aidés
- Maintien de l'occupation des grands logements par des ménages de 1 ou 2 personnes
- Maintien de la vacance dans le parc ancien
- Maintien de l'absence de mobilité résidentielle

2.2. ENJEUX

Qualité du parc.
Production de résidences principales
Répartition des logements sur le territoire
Logement pour un parcours résidentiel fluide.
Logement en densification et en extension.

3. Contexte économique

3.1. DIAGNOSTIC

Constats 	Constats 
<ul style="list-style-type: none"> Le territoire compte 1981 actifs (soit 74% de la population en âge de travailler) dont 1786 ont un emploi 7% de la population en âge de travailler est au chômage Les actifs sont pour 30% des employés, 19% des professions intermédiaires, 17% des ouvriers et 17% des agriculteurs. Les ouvriers et les artisans sont en diminution depuis 2009 au profit des agriculteurs, des cadres et des professions intermédiaires. 54% de la population active travaille dans la commune de résidence et 24% dans le département. Le territoire offre 1615 emplois pour 1786 résidents ayant un emploi. Le taux de concentration d'emploi est de 81,5%, supérieur à la moyenne départementale. 7 communes ont un taux d'emploi supérieur à 100%, elles sont considérées comme commune pôle emploi. Les emplois les plus fréquents sont pour les employés (30%), les agriculteurs (23%), les ouvriers (16%) et les artisans (15%). Les emplois les plus fréquents par domaine d'activité sont liés à l'administration publique, l'enseignement, la santé, l'action sociale (35%) et l'agriculture (25%), puis les commerce/transport/service (23%). Les entreprises les plus présentes sont celles en lien avec le commerce/transport/hébergement/restauration (44%), puis la construction (17%) et l'industrie (11%). Le plus grand nombre d'entreprises est situé à Coucouron, et 2 communes n'ont aucune entreprise. Les zones d'activité à dominante industrielle sont liées aux parcs éoliens présents sur 7 communes, aux parcs photovoltaïques sur 2 communes, aux scieries sur 7 communes, aux carrières sur 3 communes et à l'hydroélectricité sur 1 commune. Présence d'activité forestière (exploitation, débardage, sylviculture) sur 5 communes. Présence d'un établissement thermal à Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle. 	<ul style="list-style-type: none"> L'emploi est irrégulièrement réparti : Coucouron propose plus de 350 emplois alors que 13 communes ont moins de 30 emplois. 7 communes sont considérées comme très résidentielles avec un taux d'emploi inférieur à 40% La majorité des commerces est localisée sur 4 communes dont Coucouron. 18 communes n'ont aucun commerce. Seuls 4 commerces de la gamme intermédiaire (vêtement, droguerie, station-service) sont présents. Les espaces d'activité artisanale sont diffus, hétérogènes et répartis sur 4 communes, ce sont des brasserie, salaison, fabricant de machine agricole, transport, pisciculture.

PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Les cartes communales ont ciblé des espaces d'activité non remplis à ce jour.• Les commerces de la gamme de proximité sont tous présents. Des magasins de producteur diversifient l'offre sur 9 communes. Ils sont complétés par des fermes pratiquant la vente directe sur 18 communes.• Equipement touristique très présent avec des hôtels sur 10 communes, des campings sur 10 communes, une résidence de tourisme sur une commune, un parc résidentiel de loisirs sur une commune, 3 centres de vacances sur une commune et un camping à la ferme.• Très nombreuses chambres d'hôtes et meublés de tourisme, sur quasiment toutes les communes. Forte représentativité sur Coucouron et Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle.• Offre touristique complétée par des restaurants (37 unités sur 16 communes), des bars présents dès fois au niveau de la structure hôtelière• Nombreux divertissements :<ul style="list-style-type: none">↳ liés à l'eau (moulin, Gerbier de Jonc, sources, gorges, bords des cours d'eau, parcours artistique, 4 lacs de baignade, canyoning),↳ liés au volcanisme (géopark, tchier de Borée),↳ liés à la neige (3 stations nordiques, 1 station alpine et nordique),↳ liés à la nature (escalade, accrobranche, équitation, randonnée avec chien de traîneux)• Production de locaux d'activité entre 2012 et 2021 essentiellement agricole (89%), régulièrement répartie sur le territoire et dans le temps. | <ul style="list-style-type: none">• Une seule station verte : Le Lac-d'Issarlès• Présence de 3 musées sur les thèmes grotte, eau, crimes• Peu de production de locaux d'activité pour les commerces, les industriels et les entrepôts, soit 9% de la production.• Très peu de production de locaux d'activité entre 2012 et 2021 pour les hébergements hôteliers, les bureaux, l'artisanat, soit 2% de la production totale, irrégulièrement répartie sur le territoire et dans le temps |
|---|---|

Tendances

- Stagnation de l'emploi
- Confortement des activités non nuisantes dans le tissu urbain.
- Maintien de l'artisanat diffus
- Maintien des commerces de proximité sur les communes déjà pourvues, le long des voies passantes.
- Stagnation des parcs d'énergie renouvelable
- Quid des zones d'activité existantes, potentiellement comblement des espaces non bâtis
- Maintien des équipements touristiques et des lieux de découverte du territoire

3.2. ENJEUX

Emploi du territoire
Commerces en centre village
Artisanat et industrie dans quelle commune
Consommation foncière pour des espaces économiques
Qualité de vie intra urbaine en lien avec les activités et services présents
Logements dans les bâtiments d'activité
Tourisme : accueil, offre de découverte

4. Contexte agricole

4.1. DIAGNOSTIC

Constats 	Constats 
<ul style="list-style-type: none">• Une présence importante d'exploitations agricoles : 274 exploitations professionnelles recensées• +99 installations agricoles ces 10 dernières années• 377 emplois directs• Des ressources naturelles valorisées par les systèmes d'élevage• Des acteurs économiques qui valorisent des produits sous signe de qualité ou disposant d'une reconnaissance « territoriale »	<ul style="list-style-type: none">• Des aléas climatiques qui fragilisent les systèmes herbagers• Difficulté d'accéder au foncier en particulier pour les porteurs de projet hors cadre familial• Une pression foncière interne à la profession en provenance des territoires voisins sur les parcelles les plus intéressantes• Une déprise agricole sur les parcelles les moins mécanisables (intensification de la production)• Un renouvellement des générations pas assuré et des questionnements sur la reprise de certaines structures
Tendances	
<ul style="list-style-type: none">• Les exploitations doivent sécuriser leurs stocks fourragers nécessaires à l'alimentation des troupeaux en contre saison (hiver mais également maintenant en été). Leurs besoins de stockage s'en trouvent augmentés.• L'agrandissement des structures permet de faire face aux aléas climatiques• La forme sociétaire répond aux besoins des nouvelles générations de pouvoir gérer leur temps de travail• Des installations qui se tournent de plus en plus vers la transformation et la vente directe	

4.2. ENJEUX

Enjeu principal de maintien du nombre global et de la densité des exploitations par

- Une meilleure valorisation des surfaces herbagères et pastorales pour renforcer leur compétitivité (accès à du foncier à proximité des bâtiments) ;
- L'adaptation des exploitations aux conditions locales et leur optimisation (sécurisation des stocks fourragers, ...) ;
- La valorisation des filières traditionnelles (lait de montagne, agneau en zone de pentes) par des signes de qualité et des conditions d'élevage respectant le bien-être animal ;
- La diversification des activités par l'accueil et la transformation.

Ces enjeux nécessitent pour les agriculteurs d'avoir la possibilité de :

- Disposer de surfaces suffisantes pour faire face aux aléas climatiques pour alimenter leurs troupeaux ;
- Avoir des bâtiments fonctionnels et équipés pour respecter le bien-être animal ;

- Accéder à des investissements innovants pour leur permettre une transition énergétique par l'implantation de panneaux sur les bâtiments
- Développer des activités annexes à la production agricole pour dégager des revenus complémentaires leur permettant d'atteindre l'équilibre économique suffisant pour pérenniser leurs entreprises.

5. Contexte historique et patrimoine

5.1. DIAGNOSTIC

Constats 	Constats 
<ul style="list-style-type: none">Patrimoine archéologique présent et repéré sur 24 communes. Nombreux sites de l'époque de l'âge du fer jusqu'à l'époque moderne, sans zone de présomption de prescription archéologique3 sites classés répartis sur 6 communes2 sites inscrits sur les communes de Le Lac-d'Issarlès et Mazan-l'Abbaye6 monuments historiques classés avec protection des abords sur Coucouron, Cros-de-Géorand, Lespéron, Mazan-l'Abbaye, Sagnes-et-Goudoulet et Sainte-Eulalie.10 monuments historiques inscrits sur 5 communes dont 4 sur Sagnes-et-Goudoulet et 3 sur Sainte-EulalieDes éléments remarquables liés au patrimoine religieux sur 9 communes. Ce sont des églises et une abbaye. Il est complété par un petit patrimoine religieux : chapelles, statues, tombe et très nombreux calvaires ou croix de cheminPatrimoine urbain diffus et rare : tour, phare, borne miliaire,Des éléments remarquables du petit patrimoine lié à l'eau : digue ou barrage, bassin, lavoir, fontaine, puits, abreuvoir, trempadou, pont en pierre, source, moulinDes éléments remarquables du petit patrimoine lié au quotidien et plus ponctuel : four à pain, serve, bascule, métier à ferrer.	/
Tendances	
<ul style="list-style-type: none">Mise en valeur des éléments remarquables liés au patrimoineEntretien aléatoire des éléments remarquablesDémolition des éléments remarquables	

5.2. ENJEUX

Aspect extérieur des éléments remarquables du patrimoine

6. Equipements et services

6.1. DIAGNOSTIC

Constats 	Constats 
<ul style="list-style-type: none"> • Présence de 2 pôles d'équipements et de service de niveau proximité (214 équipements ou services) sur Coucouron et Saint-Cirgues-en-Montagne • Structure d'accueil de la petite-enfance présent : 1 micro crèche, 3 centres d'accueil sans hébergement, 3 autres lieux d'accueil, des assistantes maternelles. • Equipements scolaires présents : 4 écoles publiques (Coucouron, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Saint-Cirgues-en-Montagne, Le Béage) et 4 écoles privée (Coucouron, Le Lac-d'Issarlès, Sainte-Eulalie, Saint-Martial) soit un total de 13 classes et 223 élèves. • 1 collège sur Saint-Cirgues-en-Montagne, les lycées sont hors territoire et certains hors département. • Equipement culturel (église et cimetière) sur toutes les communes. 2 chambres funéraires à Coucouron. • Equipements sanitaire et social complet (médecins, 1 dentiste, kinésithérapeutes, 1 pharmacie, 1 sage-femme, 1 dermatologue, ostéopathes, podologues, 1 psychologue, 1 kinésiologue, 1 orthophoniste, infirmières), principalement sur Coucouron, et Saint-Etienne-de-Lugdarès. • 2 EHPAD (Coucouron, Le Lac-d'Issarlès) et 3 foyers ADMR • Equipements culturels présents : bibliothèque sur 24 communes, salle communale, des fêtes ou polyvalente sur 24 communes. • Equipements sportifs très présents et diversifiés (salles de sport spécialisé, 1 boulodrome, terrains de pétanque, terrains de tennis, city-stade, terrains multisport, gymnases, terrains de football), complétés par des espaces en lien avec la nature (2 sites d'escalade, 2 sites de parapente, 4 bases nautiques, parcours de santé). 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de pôle d'équipements et de service de niveau supérieur et intermédiaire en raison de la trop faible représentativité de ces catégories, respectivement 5 et 18 équipements ou services • Présence réduite de services publics et administratif (communauté de communes, mairies, 1 gendarmerie, 4 centres pompiers, 1 hélicoptère, terrain stabilisé accès secours) • Production d'équipements à hauteur en moyenne de 632 m² de surface de plancher par an, de 2012 à 2021 dont 52% liés à l'enseignement.

Tendances

- Maintien des structures scolaires élémentaire et secondaire, ainsi que les structures périscolaires.
- Maintien de l'accueil petite-enfance
- Maintien des équipements culturels
- Maintien ou développement des équipements sanitaires et sociaux
- Maintien des équipements sportifs et culturels
- Perte de services publics et administratifs

6.2. ENJEUX

Niveau d'équipement en lien avec l'évolution démographique
Équipement de niveau intercommunal en lien avec l'évolution démographique
Mutualisation des équipements adaptée à chaque échelle urbaine.

7. Desserte du territoire

7.1. DIAGNOSTIC

Constats 	Constats 
<ul style="list-style-type: none"> • Desserte routière de niveau nationale : RN102 et RN88 • Réseau routier structurant (RD122 et RD906) et de niveau départemental et local, soit 37 routes départementales qui irriguent tout le territoire et le maille avec les territoires voisins. Les trafics vont de moins de 300 véh/jour à plus 1700 véh/jour. Il n'y a que 4 accidents corporels/an tous réseaux confondus • Cheminement doux très bien représenté : 4 GR et des chemins de ballade (VTT, randonnée) sur toutes les communes • Présence d'un aérodrome sur Lespéron et de 3 altisurfaces sur Borne, Sainte-Eulalie, Saint-Laurent-les-Bains-Laval d'Aurelle • Parc de stationnement de véhicules motorisés en relation avec la dynamique de chaque commune. • 53% de la population active travaille dans la commune de résidence. 17% n'utilisent pas de moyen de transport et 12% marchent • Toutes les communes disposent d'un équipement numérique de type ADSL. • 43 antennes de téléphonie mobile sont implantées sur le territoire, les 4 opérateurs nationaux sont présents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les transports en commun par autobus gérés par la Région desservent uniquement 4 communes : Aстет, Lanarce, Lavillatte et Lespéron. • Voie ferrée en bordure du territoire, c'est la ligne des Cévennes sans halte ferroviaire sur le territoire. • Absence de piste cyclable • Peu de places de stationnement pour le rechargement des véhicules électriques • Parc de stationnement pour vélo non matérialisé • Des déplacements avec les territoires voisins (bassin d'Aubenas, Haute-Loire vers Le Puy-en-Velay, Lozère vers Langogne) pour le travail. • Quelques places de stationnement pour recharger les véhicules électriques en lien avec la dynamique de la commune • Présence d'aire de camping-car sur 8 communes • 69% des déplacements se font en voiture, plus de 91% des ménages disposent d'au moins une voiture. • La desserte numérique du territoire n'est pas homogène. La 2G et la 3G sont encore présents
Tendances	
<ul style="list-style-type: none"> • Maintien voire développement des liaisons domicile travail avec usage de la voiture • Maintien des transports en commun par autobus • Maintien de la fréquentation des gares ferroviaires hors territoire sur Langogne, Luc, Bastide-Puy-Laurent • Maintien de parc de stationnement • Maintien des communications numériques 	

7.2. ENJEUX

Déplacement domicile travail
Déplacement interne au territoire

8. Caractéristiques paysagères

8.1. DIAGNOSTIC

Constats 	Constats 
<ul style="list-style-type: none">• Territoire de bascule sur les contreforts du Massif central et surplombant la vallée du Rhône. Trois entités de paysage:<ul style="list-style-type: none">↳ La Montagne, entre Sucs et Boutières : au Nord avec le Mont Mézenc, le Mont Gerbier, les sources de la Loire, et de nombreuses vallées étroites et profondes.↳ Le Plateau ardéchois, avec le Pays des Sucs au Nord Est et les plateaux boisés au Sud-Ouest : paysage de vastes plateaux pâturés qui offre des ouvertures visuelles et horizons lointains.↳ Les Pentes des Cévennes : profondes vallées creusées en direction de la vallée du Rhône.• Grande qualité et diversité des paysages, biodiversité riche, préservation des constructions vernaculaires, historiquement travaillé et parcouru par ses habitants : pâtures, potagers vivriers, faysses• Château d'eau d'ampleur nationale soumis aux pratiques et au climat : la ligne du partage des eaux sépare le versant atlantique et le versant méditerranéen, avec au Sud-Ouest le bassin de l'Adour avec le Mont Lozère. Château d'eau « au-dessus de tout », territoire de sources qui donnent naissance à de grands fleuves et rivières saillantes.• Paysage marqué par l'eau : présence de nombreuses zones humides, rivières et cours d'eau, lacs et plans d'eau (Coucouron, Le Lac d'Issarlès, ...) et nombreux ouvrages (ponts, canaux en pierre, bassins). Ressource support pour les activités récréatives et le tourisme de fraîcheur, et l'énergie produite. Présence de thermes actifs.• Paysage attractif, apprécié aux 4 saisons : randonnée, baignade, cueillette de champignon, station de ski.• Territoire d'altitude, avec des hivers rigoureux et intenses, et des étés frais en contraste des îlots de chaleur des territoires moins hauts ou plus urbains.	<ul style="list-style-type: none">• Exploitation sylvicole avec des coupes rases de certains peuplements et une forte présence de la forêt.• Urbanisation en entrée de bourg souvent peu structurée, mise en place par opportunité où l'espace public ou agricole crée peu de liant entre les espaces bâtis.• Manque de cohérence entre éléments bâtis récents dans les lotissements : constructions disparates et très variées, avec peu de relation de complémentarités.

- Paysage de silhouettes fortes : trait d'horizon au Nord avec le mont Mézenc et le mont Gerbier de Jonc, la chaîne des Alpes à l'Est, le mont Lozère à l'Ouest. Horizon ouvert depuis les routes qui sillonnent le territoire
- Paysage façonné par les pratiques agricoles : faysses sur les versants, pratiques d'estive, plateaux pâturés, dynamique naissante de diversification (petits fruits).
- Paysage forestier supports de milieux naturels sensibles étagés par la végétation
 - ↳ sous 800 m : une tendance à l'enfrichement des châtaigneraies avec des boisements spontanés de feuillus, et des boisements de pin sylvestre isolés,
 - ↳ au-delà de 800 m : étage montagnard avec sapin, épicéa et hêtre.
- Infrastructures routières structurantes qui forment une colonne vertébrale le long de laquelle des commerces valorisant les productions locales : notion de route vitrine. Nombreuse route sinueuse pour la découverte du paysage et itinérance par les chemins secondaires (ligne de partage des eaux, GR7, chemin de Stevenson).

Tendances

- Attractivité résidentielle pour des jeunes ménages néoruraux en reconversion agricole et touristique, qui peinent quelques fois à structurer leur projet en raison des autorisations d'urbanisme difficiles ou impossibles à obtenir.
- Tendance à l'enfrichement des châtaigneraies et anciennes faysses (abandon des châtaigneraies, diminution des pratiques d'estive, boisement spontané sur d'anciennes terrasses agricoles peu accessibles).
- Évolution des pratiques sylvicoles avec moins de coupes rases et une diversification des peuplements et des modes de récolte, pour une meilleure adaptation au changement climatique.
- Agrandissement des exploitations agricoles (taille des bâtiments, augmentation des cheptels, ...)
- Valorisation des paysages et des terroirs associés à l'échelle locale (circuits-courts, vente à la ferme...).
- Disparition des commerces spécialisés dans les centres-villages (cordonniers, petits artisans, quincaillers...), et des rez-de-chaussée commerciaux associés mais attractivité et dynamisme des commerces de producteurs locaux.

8.2. ENJEUX

Dynamique agricole comme force du territoire : gestion des espaces naturels avec entretien des zones humides, des pâtures / estives qui permettent de lutter contre l'enfrichement.

Valorisation et préservation du petit patrimoine rural qui ponctue le territoire et en fait sa qualité

Préservation du bien-être et qualité du cadre de vie

Paysages supports d'une attractivité résidentielle et touristique

PRINCIPALES CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

Singularités des unités paysagères (matériaux de construction liés à la nature du sous-sol, des boisements influencés par l'altitude et le climat, le rapport à la pente, l'implantation humaine, le rapport intérieur-extérieur) ...

Inscription paysagère des énergies renouvelables, qui sont un atout pour le territoire mais ont un impact à anticiper et maîtriser, les barrages, les éoliennes, les champs solaires, ont une importance à l'échelle du territoire et sont potentiellement marquants.

Valorisation des routes « paysage vitrines », et le lien entre route et paysage et route et urbanisation.

Mise en valeur des chemins évocateurs et supports d'accroches culturelles qui sont des atouts pour le développement touristique du territoire (GR7 et ligne de partage des eaux, Chemin de Stevenson).

Place de l'eau est aussi à porter, avec les milieux, les ressources, les énergies qu'elle produit et l'activité touristique qui lui est associée.

Méthodes d'urbanisation capables de structurer et qualifier les entrées et cœur de bourg, en s'appuyant sur le patrimoine bâti et paysager, pour avoir des espaces publics et agricoles qui créent du liant et de la cohérence entre les entités bâties.

9. Typologies villageoises

9.1. DIAGNOSTIC

Constats 	Constats 
<ul style="list-style-type: none">• Typologies variées de bourgs peu situés en hauteur mais lovés dans les combes, les fonds de vallée, les bords de plateau, et qui se découvrent assez tardivement depuis le réseau routier. Les paysages urbains apparaissent assez soudainement.• Bourgs aux silhouettes légères et discrètes, marquées et singulières, avec les clochers peignes, les groupes d'habitats étirés dans la pente, les villages rues, les villages et hameau en étage.• Diversité de villages et hameaux : cœurs historiques en fond de vallon, bourgs de plateau, bourgs organisés autour de motifs singuliers d'espaces publics, bourgs implantés en coteau, bourgs tournés vers leur lac, bourgs implantés en cordon urbain en fond de vallon, bourgs historiquement implantés le long d'un axe, rues périurbaines ou périurales qui s'étendent, habitats diffus et éclatés, villages et hameaux regroupés autour de champs (communaux)• Présence du végétal et des espaces de pleine terre très importants dans les espaces urbanisés avec des jardins potagers en cœur des villages et hameaux qui animent les espaces urbains et créent des respirations, des arbres forts et murets présents en cœur ou en lisière de bourg	<ul style="list-style-type: none">• Des entrées de bourgs qui sont parfois peu structurées avec des zones d'activités, des bâtiments industriels, des zones de dépôt de déchets, des délaissés routiers, des lotissements
Tendances	
<ul style="list-style-type: none">• Un bâti traditionnel de qualité, bien préservé et de nombreuses réhabilitations récentes.• Un développement urbain sur le plateau qui s'étend sous forme d'habitat pavillonnaire et met sous pression les espaces naturels (zones humides et espaces agricoles).• Une urbanisation récente qui s'installe parfois sur des versants très visibles.• Une difficulté pour les artisans à trouver des lieux pour leur activité.• Des ruines qui se dégradent et ne peuvent recevoir d'habitat par manque d'autorisation d'urbanisme.	

9.2. ENJEUX

Motifs historiques et des activités humaines traditionnelles, pour imaginer les motifs architecturaux et paysagers de demain adaptés au changement climatique. Percées visuelles depuis le cœur des bourgs sur l'espace agricole ou le paysage environnant (lac, chaîne des Sucs, vallées ouvertes...).

Relation forte qu'entretiennent les habitants entre leur habitat et les espaces vivriers en cœur ou frange de bourg.

Jardins qui constituent des espaces de respirations qualitatifs au sein du tissu habité.

Devenir des ruines dispersées dans le territoire et dans les bourgs.

Préservation des silhouettes villageoises, et des covisibilités

Inscription paysagère de l'urbanisation récente, en frange agri-urbaine ou sur les coteaux.

Aménagements touristiques et paysage dans lequel ils s'insèrent (campings, parkings...).

Patrimoine historique comme support d'attractivité et de vitalité touristique (anciennes fermes, chaumières, églises, moulins ...)

Mise en valeur du petit patrimoine rural : fours à pain, caves, trempadous, abreuvoirs, lavoirs...

Plurifonctionnalité des différentes catégories espaces aujourd'hui segmentées, avec un maillage et une complémentarité entre activités économiques, services et habitat.

Construction dans la pente à réinterpréter dans les nouveaux aménagements.

Entrées de ville de manière qualitative et réactivant un lien entre paysage bâti, agricole et naturel.

Franges agri-urbaines, les continuités bâties et végétales, les clôtures, et les transitions entre espace urbains, agricole et naturel.

10. Typologies bâties, architecturales et motifs ruraux

10.1. DIAGNOSTIC

Constats 	Constats 
<ul style="list-style-type: none"> • Typologies variées caractéristiques des époques de constructions, avec du bâti ancien structurant les cœurs de bourg, les hameaux disséminés, les fermes isolées qui rythment les espaces de campagne. • Typologies bâties les plus récurrentes : fermes massives du Nord, fermes à montades, bâti agricole contemporain, hameaux, mas, bâtiments mitoyens en centre-bourg, • Typologies bâties récentes souvent en entrée de bourg : lotissement pavillonnaire, pavillonnaire diffus le long des axes, zones d'activités, équipements • Maillage d'équipements et d'infrastructures touristiques : habitats légers, accueil touristique (camping, colonie et stations de ski), lieux vitrines de vente et d'accueil du public au bord des routes (restaurants, auberge), bâti et équipements de villégiature au bord de certains lacs • Maillage d'édifices patrimoniaux remarquables, courants et plus singuliers : édifices religieux (église ou ancienne abbaye en ruines ou en activités (Mazan l'Abbaye, la Chartreuse de Bonnefoy, Notre Dame des Neiges), petit patrimoine (croix, calvaires, monuments aux morts...) • Maillage par des installations de production d'énergie, air, eau, soleil : barrages hydroélectriques, panneaux photovoltaïques en toiture ou au sol, éoliennes, chaufferies bois associées à des réseaux de chaleur. • Patrimoine paysager et géologique : grottes troglodytes, sites de patrimoine géologiques, lacs, fleuves et rivières, carrières • Patrimoine agricole : terrasses, murgers, murets de pierre sèche, béals, béalières, trempadous, fours à pain. • Patrimoine culturel contemporain : œuvres d'art liées à la découverte du paysage (ligne du partage des eaux, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de vision collective et absence de cohérence dans les opérations d'aménagements allant à l'encontre de l'esprit des anciens hameaux ou bourgs • Peu d'espaces communs offrant du liant entre entités bâties dans les opérations d'aménagements récentes, pensées et aménagées à la parcelle, sans former d'esprit de quartier ou de hameau.
Tendances	
<ul style="list-style-type: none"> • Les opérations récentes se ressemblent beaucoup et ne présentent pas les caractères du territoire (pavillons lotis ou diffus, bâtiments d'activité, ...) • Des opérations de production d'énergie investissent des parties de territoire, champs solaires, etc. 	

10.2. ENJEUX

10.2.1. Architecture et bâti

Sobriété et simplicité des constructions vernaculaires.
Intégration paysagère des bâtiments agricoles ex-nihilo.
Caractère rural des abords de bâtiments comme levier d'adaptation au changement climatique (sols perméables, clôtures végétalisés, pleine-terre, arbre d'ombrage...).

Matériaux locaux dans les constructions à valoriser dans les projets contemporains comme levier de développement économique local (bois-construction, pierre...).

Robustesse, confort et bioclimatisme des constructions traditionnelles, à mettre en perspective dans la conception des bâtiments contemporains.

Inscription paysagère des opérations d'habitat contemporaine, des équipements et de services, des bâtiments d'activité

Mobilisation des bâtiments vacants ou inutilisés

10.2.2. Tourisme

Adaptation au changement climatique des équipements touristiques : Croix de Bauzon, etc

Requalification et adaptation des structures d'accueil et d'hébergement au enjeux contemporains pour renforcer l'attractivité touristique

Valorisation du tourisme « doux », avec l'intégration des notions d'itinérance, des parcours sillonnant le territoire, de la RN102, des chemins du partage des eaux et Stevenson, des thermes, etc.

10.2.3. Qualité du cadre de vie / pratiques culturelles

Préservation des articulations entre le bâti et le végétal (jardins, arbres, haies en cœur de villages...).

Valorisation des espaces de respirations végétalisés dans le tissu bâti (jardins vivriers).

Valorisation des murets de pierres sèches, des faysses et de la construction en terrasse.

Réinterprétation de ces motifs vernaculaires dans les projets contemporains.

Valorisation de la présence de l'eau au sein des villages (sols perméables, rivières, fossés, mares, lavoirs...).

Les enjeux du territoire de la Montagne d'Ardèche permettent de qualifier et hiérarchiser les orientations stratégiques pour le territoire. Elles sont traduites dans la seconde pièce du PLUI le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

C Annexe 1 - Diagnostic territorial

1. Population

NOTA :

Le diagnostic socio-économique a été établi, pour une large part, à partir des données de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) de l'année 2020 : ce sont les seules disponibles dans leur intégralité.

Le recensement repose sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants sont pris en compte. Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles. Cette date de référence est fixée au 1er janvier de l'année médiane des cinq années d'enquête pour obtenir une meilleure robustesse des données.

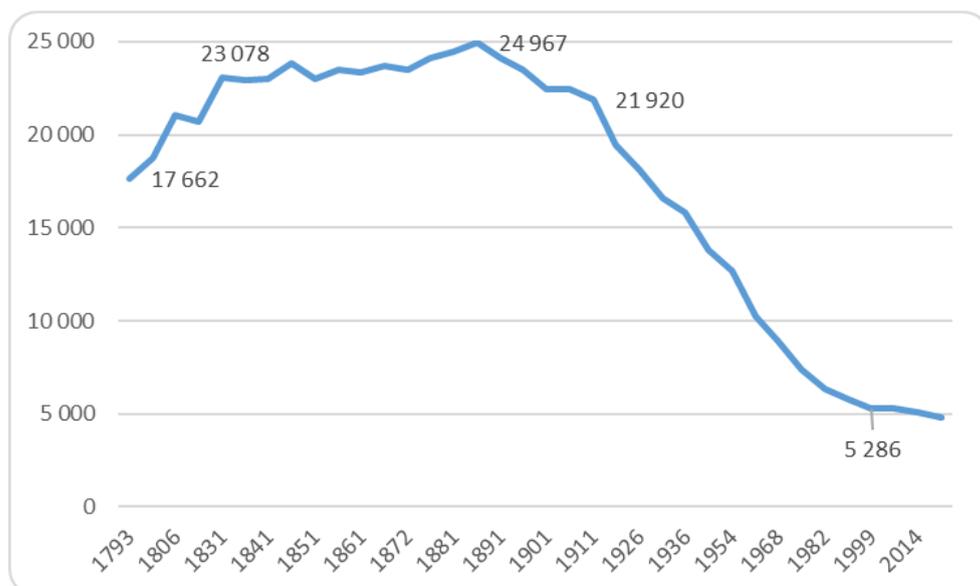
Les chiffres de population présentés correspondent à l'ensemble des personnes dont la résidence habituelle se situe sur le territoire considéré. La population de ce territoire comprend :

- La population des résidences principales (ou population des ménages) ;
- La population des personnes vivant en communautés ;
- La population des habitations mobiles, les sans-abris et les bateliers rattachés au territoire.

Cela correspond à la population municipale.

Par ailleurs, dans les exploitations qui suivent, de légères différences peuvent apparaître dans les chiffres en raison du type de base de données utilisées par l'INSEE.

1.1. EVOLUTION ET FACTEUR D'EVOLUTION DE LA POPULATION⁹



Evolution de la population communautaire entre 1793 et 2021 - Source : Cassini, INSEE 2021

L'évolution de population du territoire de la Montagne d'Ardèche entre 1793 et 2021 est obtenu à l'aide des données Cassini disponibles.

Le territoire de la Montagne d'Ardèche a connu plusieurs phases d'évolution :

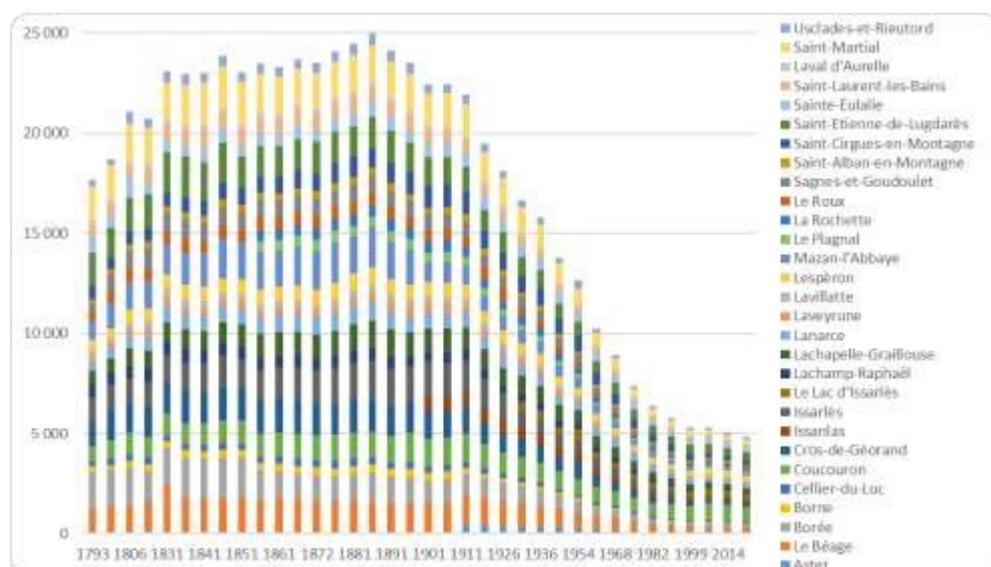
- de 1793 à 1831 : la population augmente fortement et passe de 17 662 à 23 078 habitants, soit +5417 habitants ou +142 habitants/an ou 30% d'augmentation ;

⁹ Les chiffres pris en compte concernent la population municipale qui comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de chaque commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

En revanche elle ne prend pas en compte certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- Les mineurs dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune, dès lors que la communauté relève de l'une des catégories suivantes :
 - services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
 - communautés religieuses ;
 - casernes ou établissements militaires ;
- Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
- Les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune

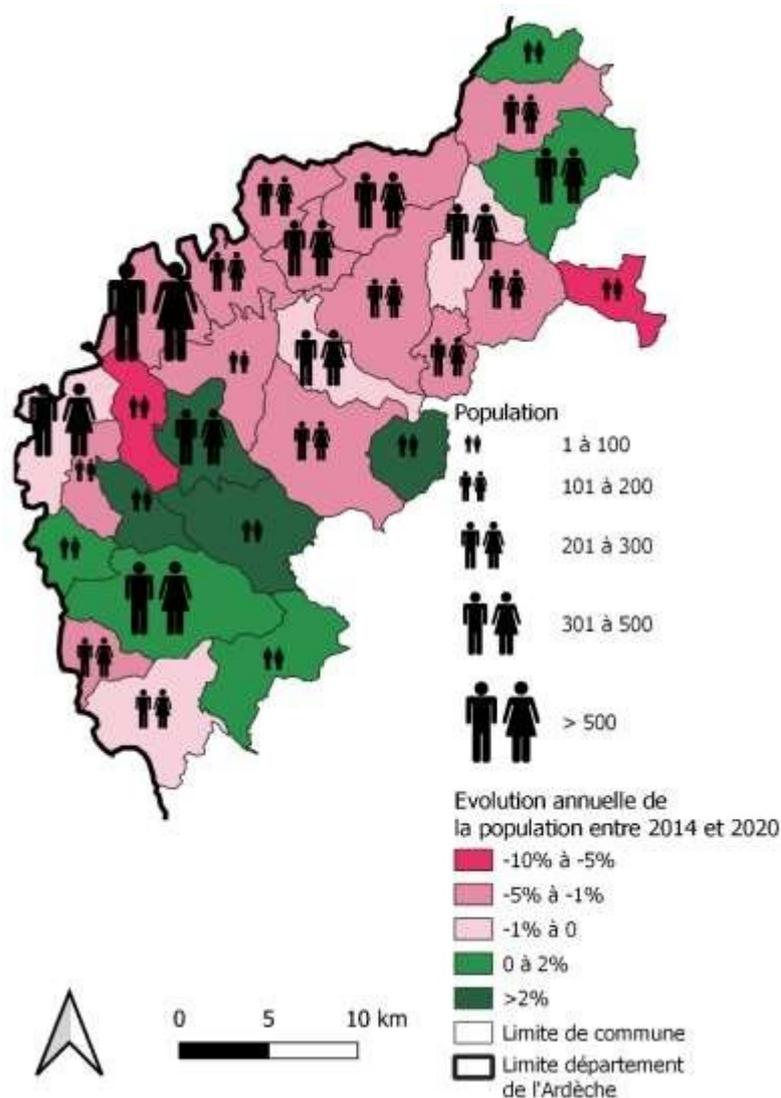
- de 1831 à 1886 : la population évolue peu mais à la hausse : +1 889 habitants ou +34 habitants/an ou 8% d'augmentation. C'est le chiffre maximum atteint pour le territoire communautaire, soit 24 967 habitants ;
- de 1886 à 1911 : la population diminue et forme un pallier à 21 920 habitants, soit -3 047 habitants ou -122 habitants/an ou 12% de diminution ;
- de 1911 à 1999, la population diminue de manière vertigineuse, elle passe de 21 920 habitants à seulement 5 286 habitants, soit -16 634 habitants ou -189 habitants/an ou 76% de diminution. L'exode rural contribue notamment à cette perte gigantesque d'habitants (division par 4,2),
- à partir de 1999, le nombre d'habitant continue de baisser mais moins fortement, passant de 5 286 à 4 822 en 2020, soit -464 habitants ou -22 habitants/an ou 8% de diminution.



Evolution de la population par commune entre 1793 et 2021 - Source : INSEE 2021

L'évolution de la population depuis 1793 est très différente d'une commune à l'autre. Certaines communes étaient très peuplées au 19^{ème} siècle et jusqu'en 1911, il s'agit de Saint-Martial, Saint-Etienne-de-Lugdars, Mazan-l'Abbaye, Issarlès, Borée, Le Béage qui étaient les communes les plus peuplées du territoire. D'autres communes ont toujours eu peu d'habitants, il s'agit de Usclades-et- Rieutord, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, Sagnes-et-Goudoulet, Saint- Alban-en-Montagne, Sainte-Eulalie, Saint-Cirgues-en-Montagne, Le Roux, La Rochette, Le Plagnal, Laveyrune, Lavillatte, Lachamp-Raphaël, Issanlas, Cellier- du-Luc, Borne, Astat. Elles ont pu aussi subir des variations de population à la baisse : c'est le cas d'Astat.

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL



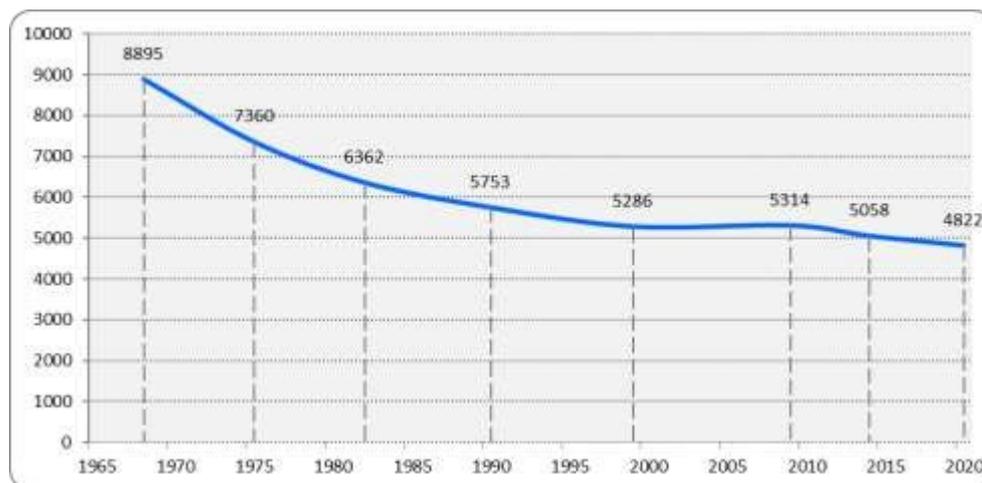
Evolution de la population - Source : INSEE 2020

Le territoire de la Montagne d'Ardèche comprend, en 2020, 4 822 habitants répartis de la manière suivante :

- 1 bourg centre : Coucouron qui accueille 16% de la population territoriale, soit 782 habitants ;
- 2 communes qui comptent entre 300 et 500 habitants : Lespéron et Saint-Etienne-de-Lugdarès,
- 6 bourgs relais qui comptent entre 200 et 300 habitants : Lanarce, Sainte-Eulalie, Saint-Cirgues-en-Montagne, Le Lac-d'Issarlès, Le Béage, Saint-Martial,
- 10 villages qui comptent entre 100 et 200 habitants : Issanlas, Laveyrune, Usclades-et-Rieutord, Sagnes-et-Goudoulet, Mazan-l'Abbaye, Issarlès, Borée,

Cros-de-Géorand, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, Lachapelle-Graillose,

- 9 villages de moins de 100 habitants : Le Roux, Lachamp-Raphaël, La Rochette, Saint-Alban-en-Montagne, Cellier-du-Luc, Le Plagnal, Astet, Lavillatte, Borne.



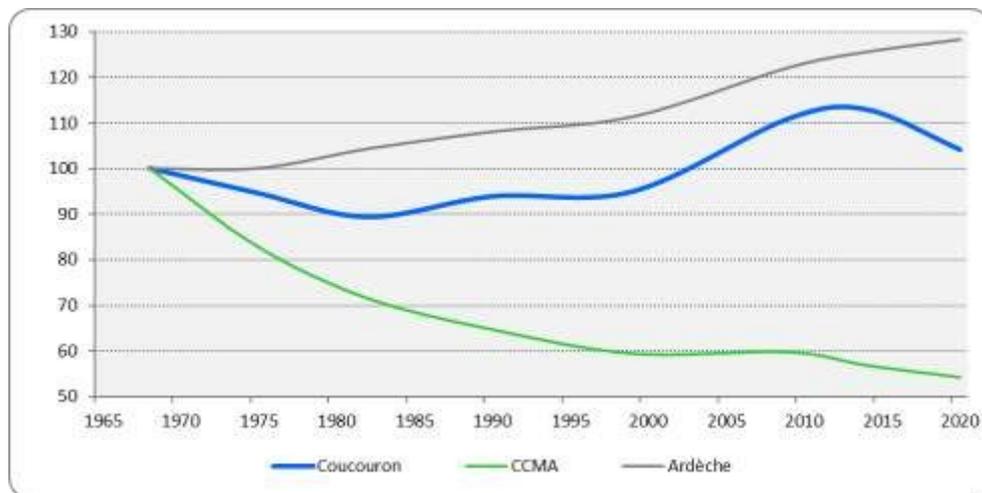
Evolution de la population communautaire depuis 1968 - Source : INSEE 2020

La population du territoire de la Montagne d'Ardèche est en diminution constante depuis 1968. Des disparités temporelles sont à noter :

- la perte de population est rapide entre 1968 et 1999 : -1,66% par an alors que la moyenne départementale est pour la même période intercensitaire de +0,35% soit un gain faible de population. Le territoire de la Montagne d'Ardèche est moins enclin à gagner des habitants que le Département de l'Ardèche ;
- un gain d'habitants s'affiche entre 1999 et 2009, soit + 28 habitants ou +0,05% par an,
- la perte d'habitants tend à s'adoucir depuis 2009 : -0,83% par an alors que la moyenne départementale tend à croître (+1,29% pour la même période intercensitaire).

La forte baisse démographique est à relier à la position de la Montagne d'Ardèche dans le Département de l'Ardèche. La géographie liée aux montagnes et l'absence de commune très urbaine conduisent à un départ massif de population vers des lieux de travail et de service. La desserte routière présente mais chronophage n'incite pas les habitants à se domicilier dans ce secteur très rural de l'Ardèche et le peu de documents d'urbanisme présents ne permet pas de production massive de logements.

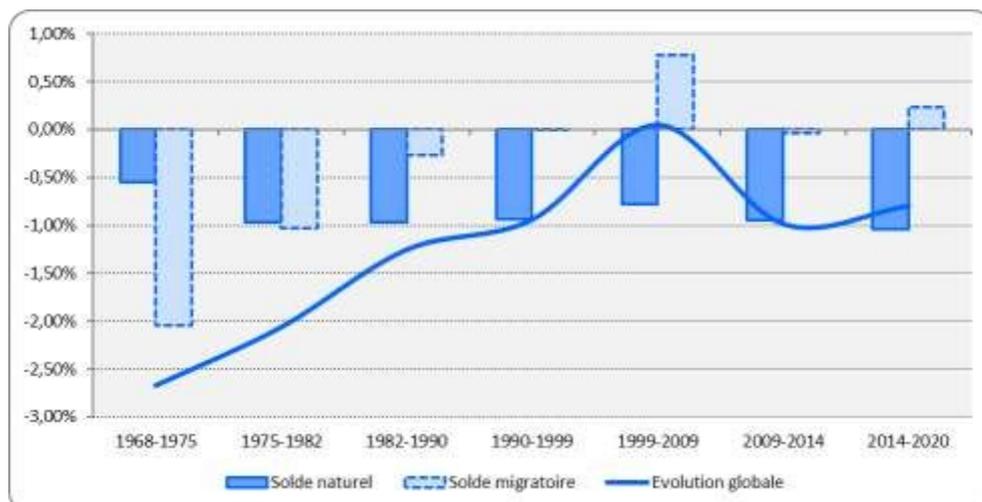
ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Evolution comparée base 100 – source : INSEE 2020

L'évolution démographique de 1968 à 2020 comparée pour le bourg centre, la communauté de communes et le département indique des variations très différentes :

- le département poursuit une évolution à la hausse grâce à un gain de population au niveau de territoire attractif,
- Coucouron, bourg centre, connaît après une baisse démographique jusqu'en 1982, un accroissement du nombre d'habitants jusqu'en 2013, la perte d'habitants est à nouveau présente,
- La communauté de communes a une évolution propre, continuellement en perte d'habitants, avec un ralentissement de cette perte depuis les années 2000.

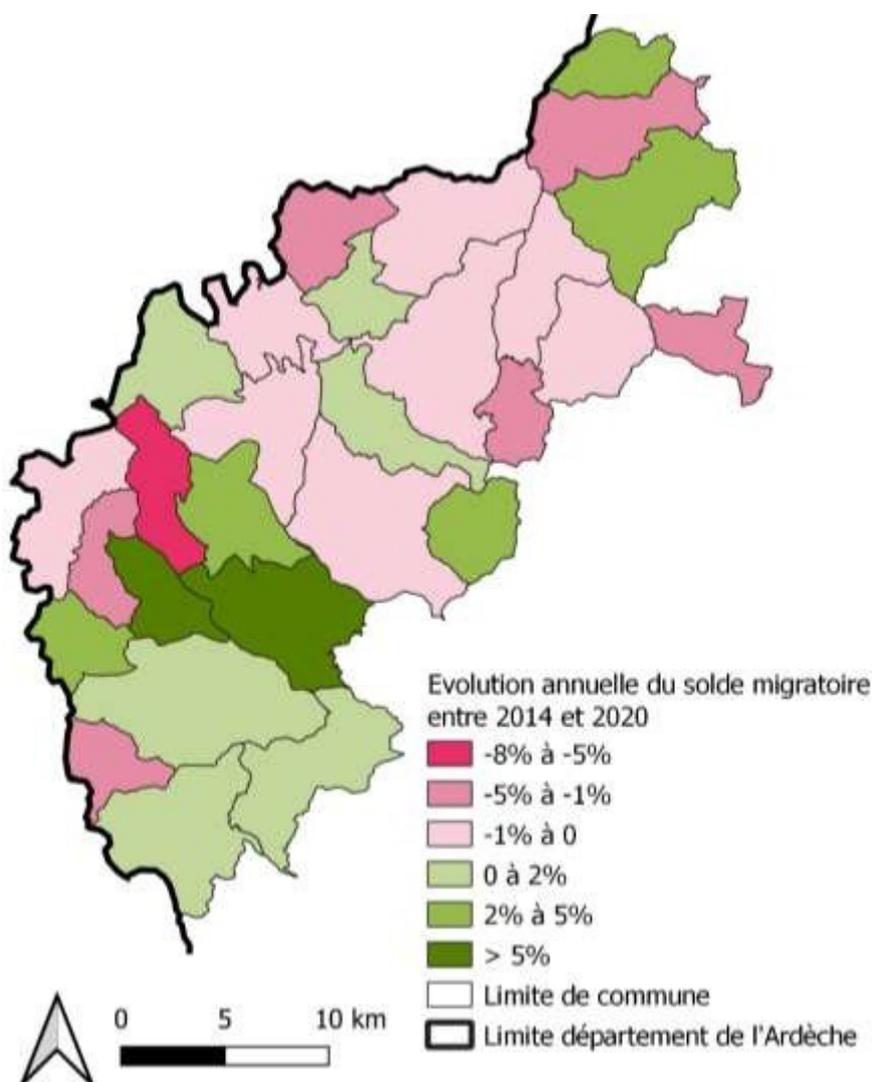


Evolution communautaire des soldes migratoire et naturel - Source : INSEE 2020

La variation du nombre d'habitants peut être analysée à partir de deux données : le solde migratoire et le solde naturel¹⁰.

Pour le territoire de la Montagne d'Ardèche, la baisse démographique est due à un solde naturel toujours négatif quel que soit la période intercensitaire : il y a donc plus de décès que de naissances sur le territoire.

Le solde migratoire accentue le phénomène de perte de population sauf pendant les périodes intercensitaires 1999-2009 et 2014-2020. S'il arrive à compenser le solde naturel sur la période 1999-2009, le compte n'y est pas de 2014 à 2020 où le solde naturel fort conduit à la perte de population.



Evolution du solde migratoire - Source : INSEE 2020

¹⁰ Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

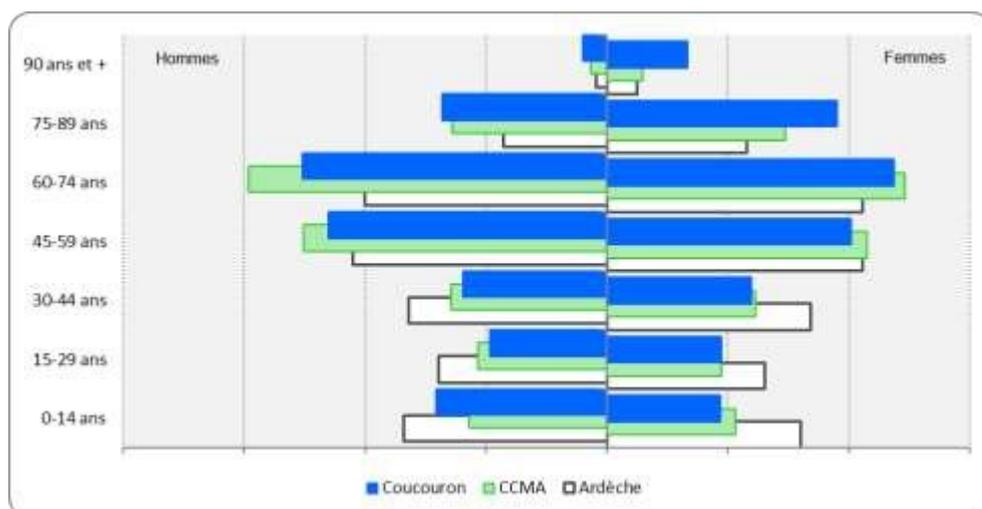
Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui se sont installées sur le territoire et le nombre de personnes qui l'ont quitté au cours d'une période

Néanmoins, des disparités peuvent être observées à l'échelon communal. D'après la carte ci-dessus, sur la période 2014-2020 :

- 13 communes gagnent des habitants, il s'agit de : Astet, Borne, Cellier-du-Luc, Coucouron, Le Lac-d'Issarlès, Lanarce, Le Plagnal, La Rochette, Le Roux, Saint-Cirgues-en-Montagne, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle et Saint-Martial. Le Plagnal et Astet ont la plus forte évolution du solde migratoire, soit respectivement 5,56% et 5,03%,
- tandis que les autres ont toutes un solde migratoire négatif qui atteint même 7,85% par an pour Lavillatte.

Le gain ou la perte d'un ménage fait varier rapidement la démographie communale surtout pour les communes de petite taille. La tendance peut donc très vite s'inverser dans un sens comme dans l'autre.

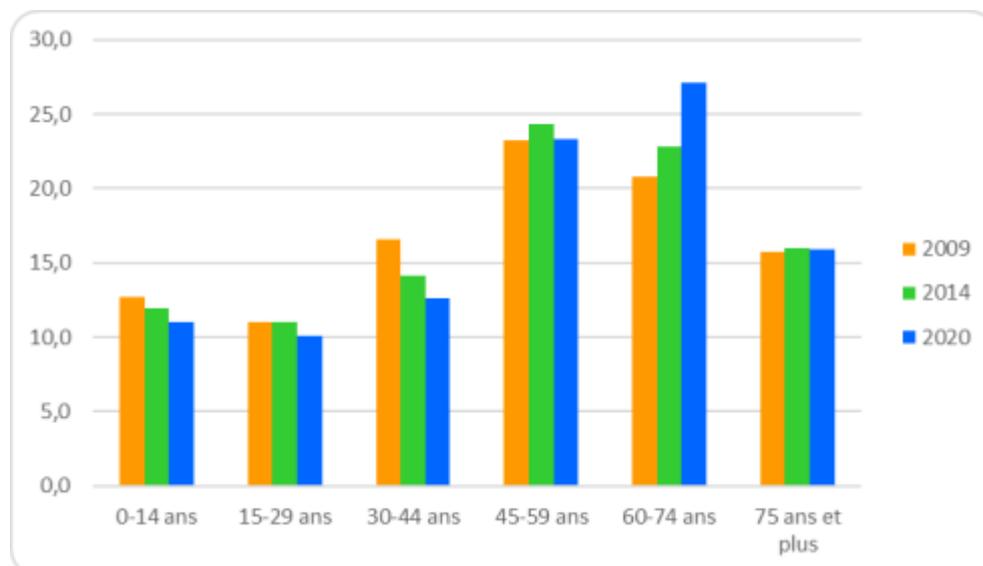
1.2. STRUCTURE PAR AGE



Pyramide des âges - Source : INSEE 2020

La pyramide des âges du territoire de la Montagne d'Ardèche est particulière et accentuée par rapport à celle du département de l'Ardèche. Les tranches d'âge 0-14 ans, 15-29 ans et 30-44 ans sont moins représentées que dans le département, chez les hommes comme chez les femmes. Les tranches d'âge supérieure (45-59 ans, 60-74 ans, 75-89 ans, 90 ans et plus) sont toutes surreprésentées, chez les hommes et chez les femmes. Le manque de structures scolaires, d'entreprise offrant un emploi et peut-être le manque de logements conduisent à une fuite des populations les plus jeunes vers des territoires plus dynamiques.

La pyramide des âges de Coucouron, bourg centre, est proche de celle du territoire communautaire, avec une représentativité plus marquée des tranches d'âges 0-14 ans chez les hommes, 75-89 ans et 90 ans et plus hommes et femmes.



Evolution des tranches d'âge, en % de la population totale - Source : INSEE 2020

Sur le territoire de la Montagne d'Ardèche, l'évolution de la pyramide des âges depuis 2009 tout sexe confondu permet de constater que :

- les tranches d'âge 0-14, 15-29 et 30-44 ans sont de moins en moins bien représentées ;
- la tranche d'âge 45-59 ans est globalement stable, après une légère augmentation puis diminution de la représentativité de la population ;
- la tranche d'âge 60-74 ans est en augmentation massive depuis 2009 ;
- la tranche d'âge 75 ans et plus se maintient autour de 15% de la représentativité de la population.

Globalement, le territoire de la Montagne d'Ardèche suit une évolution allant vers un vieillissant de la population résidente.

Indicateur	Coucouron	CCMA	Ardèche
Jeunesse (-20/+60)	34%	34%	67%
Vieillessement (+65/-20)	250%	226%	115%

Indicateur de jeunesse et de vieillissement¹¹ – Source : INSEE 2020

Le territoire de la Montagne d'Ardèche est marqué par un indice de jeunesse faible et un indice de vieillissement très fort, au-delà des moyennes départementales qui affichent un vieillissement de la population global.

¹¹ L'indice de jeunesse est le nombre de personnes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans et plus. L'indice de vieillissement est le nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans.

La part des moins de 20 ans ne représente que 14,8% de la population communautaire, alors que la part des plus de 65 ans représente 33,6%.

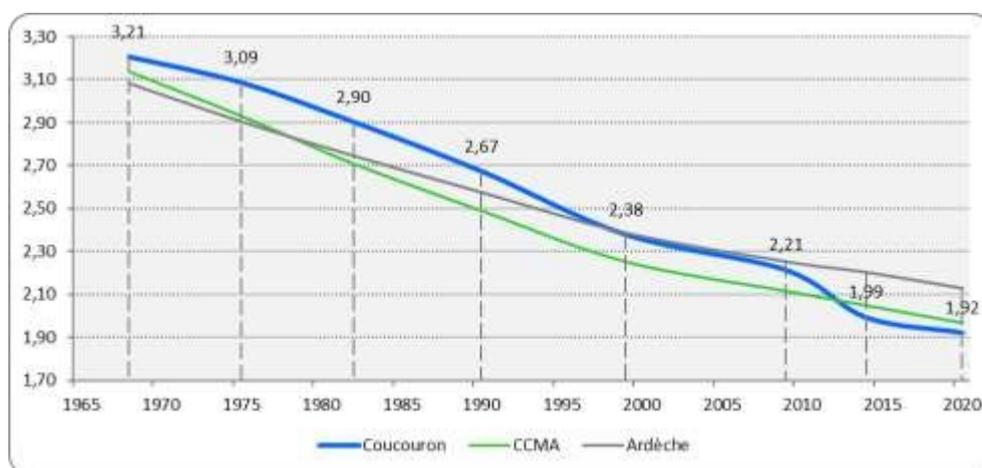
Le territoire de la Montagne d'Ardèche est très vieillissant.

1.3. MENAGES¹²

Le territoire de la Montagne d'Ardèche compte :

- en 2020, 2 354 ménages ;
- en 2009, 2 414 ménages.

Soit une perte de 60 ménages, environ 6 par an.



Taille des ménages – Source : INSEE 2020

La diminution de la taille des ménages s'inscrit dans une tendance nationale et départementale visible depuis 1968.

De 1968 à 1975, la taille des ménages du territoire communautaire était supérieure à celle de la moyenne départementale (en 1968 : 3,14 pour la CCMA, 3,08 pour le département). Depuis 1975, elle est inférieure à la moyenne départementale.

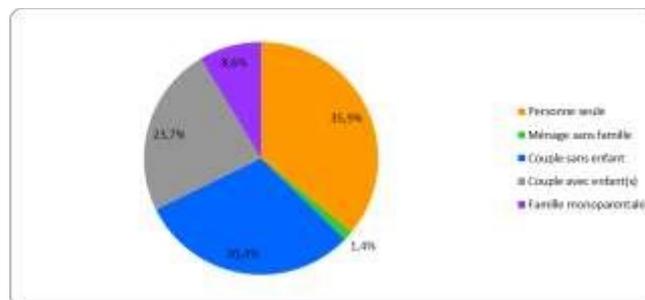
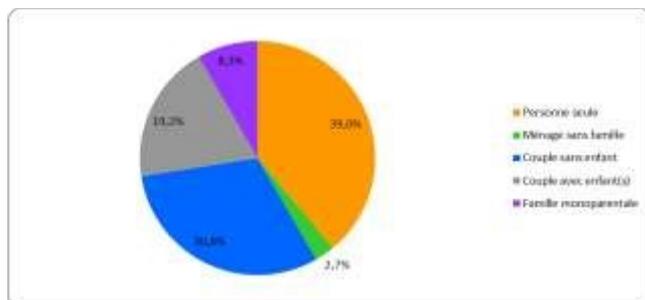
Le territoire de la Montagne d'Ardèche connaît une diminution de la taille des ménages voisine de celle du département depuis 1999. La taille des ménages reste cependant importante (1,97 en 2020) et inférieure à la moyenne départementale (2,13 en 2020).

Pour Coucouron, bourg centre, la taille des ménages a été bien supérieure à celle du département de 1968 à 1999, puis la tendance s'est inversée. Depuis 2014, la taille des ménages est même inférieure à celle du territoire communautaire (en 2020 : 1,92 pour Coucouron, 1,97 pour la CCMA).

¹² Un **ménage**, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Une **famille** est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée :

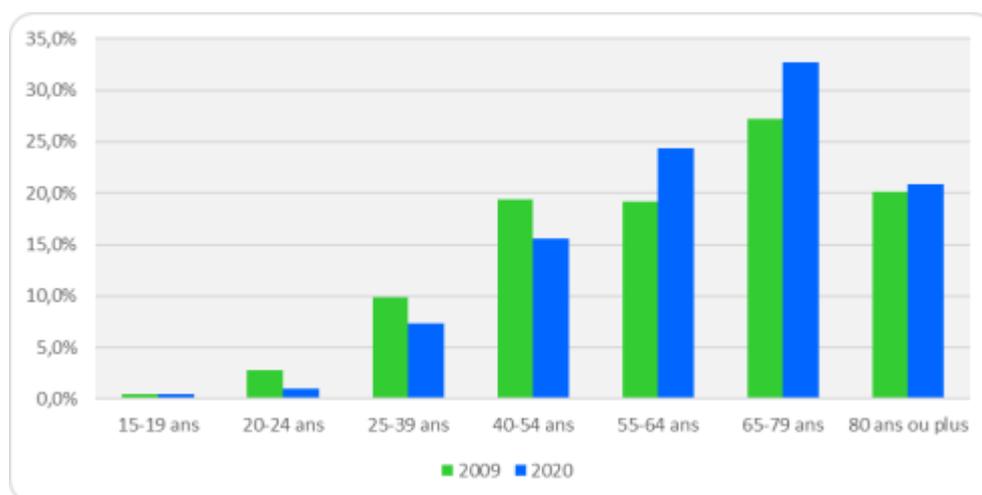
- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale)



Ménages du territoire communautaire (à gauche) et du département (à droite) – Source : INSEE 2020

Ce sont surtout les personnes seules qui sont le plus présentes sur le territoire et dans les mêmes proportions que les données du Département. Les autres ménages sont représentés dans des proportions similaires aux données départementales, excepté pour les ménages sans famille plus présents sur le territoire communautaire qu'en Ardèche.

Les couples avec ou sans enfants sont présents, respectivement 31% et 19%.

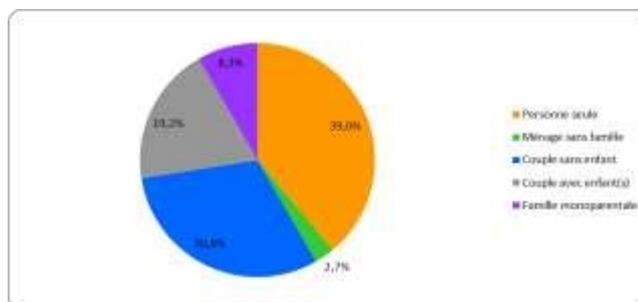
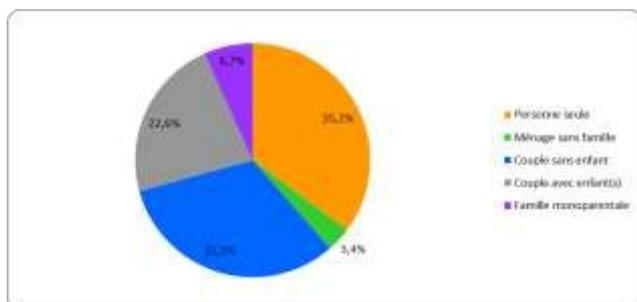


Personnes de 15 ans ou plus vivant seules, donnée communautaire – Source : INSEE 2020

Dans le territoire de la Montagne d'Ardèche, les personnes de plus de 55 ans restent les catégories les plus représentées malgré une représentativité des catégories plus jeunes y compris les 15-19 ans.

Les catégories jeunes (moins de 54 ans) sont moins présentes en 2020 qu'en 2009 : elles ont dû quitter le territoire. Les tranches d'âge plus âgées, par contre, sont de plus en plus représentées, ce qui conduit le territoire à devenir un lieu privilégié uniquement pour les retraités.

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Ménages communautaires en 2009 (à gauche) et en 2020 (à droite) – Source : INSEE 2020

Entre 2009 et 2020 est observée une augmentation des ménages d'une personne et des familles monoparentales, soit respectivement +4 points et +1,6 point est observée. Les autres types de ménages sont en diminution à savoir :

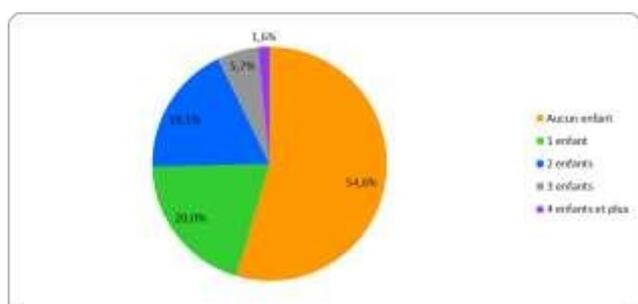
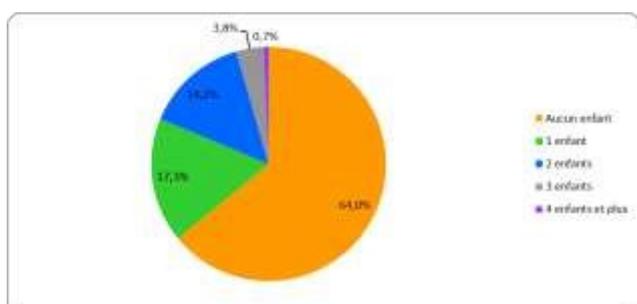
- Ménage sans famille, -0,7 point,
- Couple sans enfant, -1,3 point,
- Couple avec enfants, -3,4 points.

Le territoire enregistre une progression du nombre de personnes vivant seules dans leur logement (passage de 849 ménages à 917 ménages, soit +68 ménages entre 2009 et 2020) d'où une probabilité de logements vides dans les prochaines années.

Le desserrement des ménages sur le territoire communautaire résulte :

- d'une progression des personnes vivant seules,
- d'une progression du nombre de familles monoparentales.

La part des petits ménages et leur augmentation posent la question de l'adéquation de l'offre en logement par rapport aux ménages présents.



Enfants des ménages, donnée communautaire (à gauche), département (à droite) – Source : INSEE 2020

La répartition des ménages avec ou sans enfant est assez similaire dans le territoire du Montagne d'Ardèche et dans le Département.

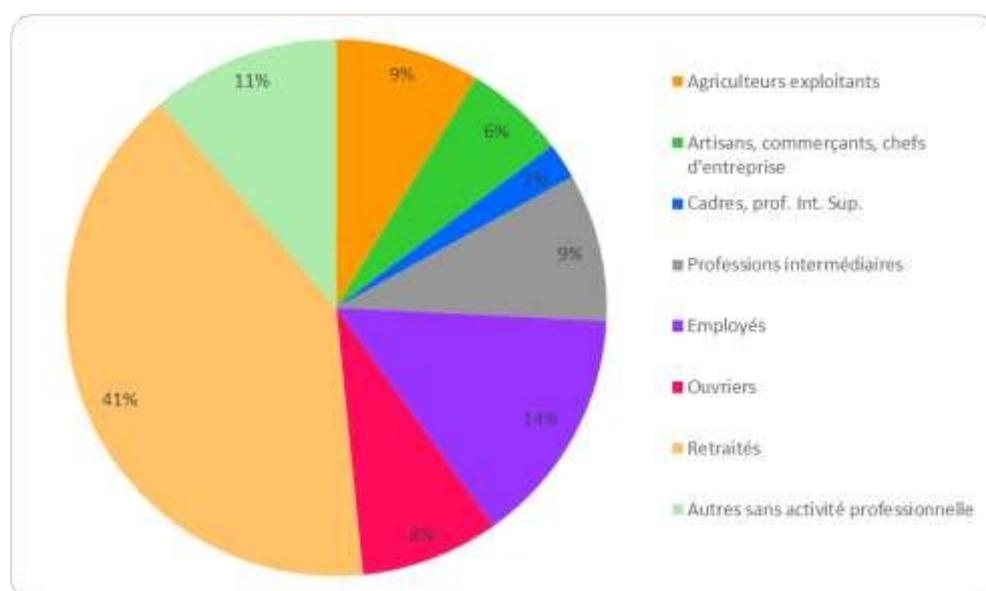
Au sein du territoire de la Montagne d'Ardèche, ce sont les ménages qui n'ont pas d'enfants qui sont très largement majoritaires (64%). Les ménages avec 1 ou 2

enfants représentent respectivement 17% et 14%. Les ménages ayant au moins 4 enfants sont devenus rarissimes (moins de 1%).
95% des ménages sont donc composés de 2, 3 ou 4 personnes.

1.4. CARACTERISTIQUE SOCIALE

Les éléments ci-après permettent une approche sociale des habitants de la Montagne d'Ardèche, selon la profession de la personne de référence et selon les revenus du ménage.

1.4.1. Catégorie socio-professionnelle



Catégories socio-professionnelles communautaires - Source: INSEE 2020

Dans le territoire de la Montagne d'Ardèche, la population est représentée par :

- en priorité les retraités et les employés, respectivement 41% et 14%, soit 55% de la population de plus de 15 ans ;
- puis les autres sans activités professionnelles, soit 11% de la population de plus de 15 ans.

Les cadres et profession intellectuelle supérieure sont très peu représentés (2%). Les autres catégories (agriculteurs, artisans commerçants chef d'entreprise, profession intermédiaire, ouvrier) sont présentes, ils totalisent 32% de la population de plus de 15 ans.

1.4.2. Niveau de revenu

Les éléments ci-après traitent du niveau de revenu des ménages fiscaux. Le ménage fiscal correspond au regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement.

La Montagne d'Ardèche recense 2 023 ménages fiscaux :

- 67,5% des ménages fiscaux sont non imposables, soit 1 365 ménages,
- 32,5% sont imposés, soit 658 ménages.

Pour évaluer le niveau de revenus des ménages, il est possible de les classer afin de déterminer le premier décile, la médiane et le neuvième décile.

Le premier décile est la valeur des revenus telle que 10% des ménages fiscaux ont un revenu inférieur à cette valeur.

La médiane est la valeur des revenus telle qu'autant de ménages ont un revenu supérieur à cette valeur que de ménages qui ont un revenu inférieur à cette valeur. Le neuvième décile est la valeur des revenus telle que 90% des ménages ont un revenu inférieur à cette valeur.

Cette classification reflète de manière plus juste la répartition des revenus que la moyenne car cette dernière peut être fortement impactée par les très hauts, comme par les très bas revenus.

En 2020, le revenu médian des ménages du territoire de la Montagne d'Ardèche est de 17 440 € (20 600 € en Ardèche). Le premier décile est de 7 420 € (8 170 € en Ardèche) et le neuvième décile est de 31 230 € (36 980 € en Ardèche). Cela signifie qu'un dixième de la population touche moins de 7 420 € par an, et que 90 % des ménages touchent moins de 31 230 € par an.

Par ailleurs, les revenus des ménages disponibles proviennent à :

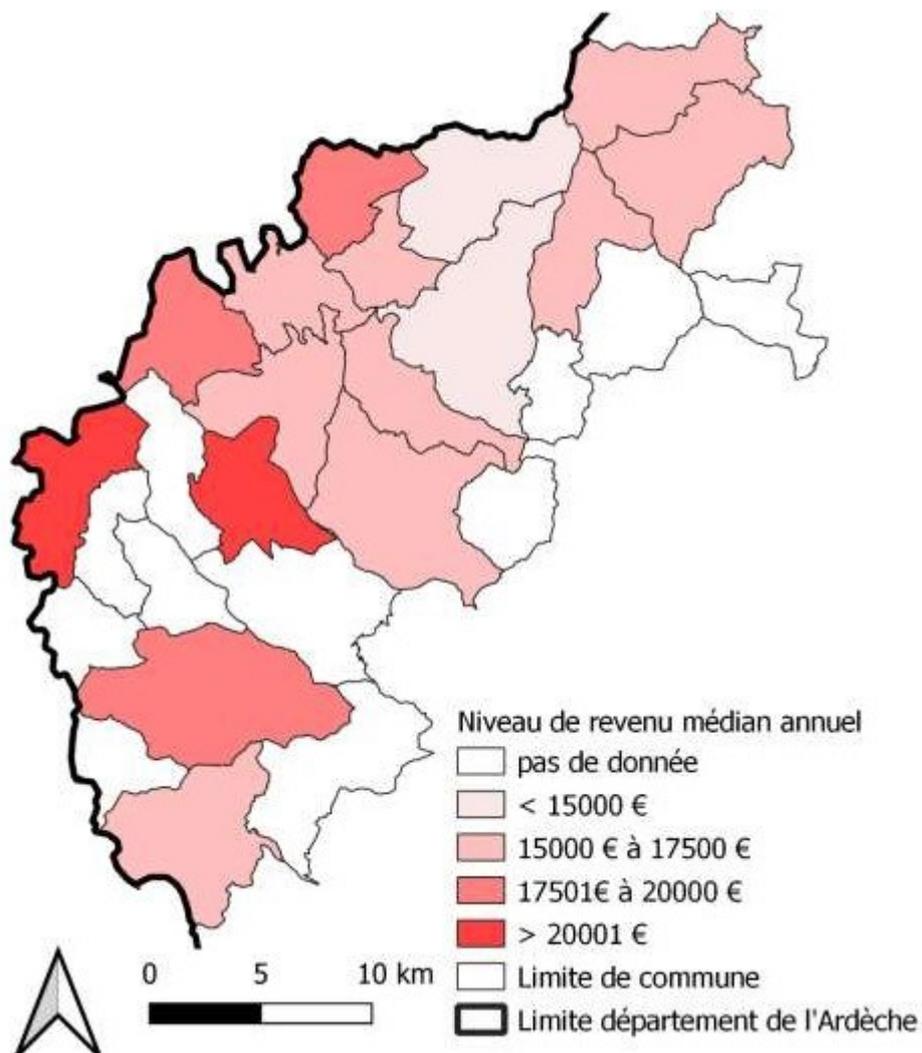
- 42% de pensions, retraites ou rentes, (33,9% en Ardèche),
- 39,7% des salaires, traitements, (52% en Ardèche),
- 9,4% de revenus d'activités non salariées, (4,9% en Ardèche),
- 6,1% d'autres revenus (patrimoine, prestations sociales, (5,9% en Ardèche),
- 2,8% des indemnités de chômage (3,3% en Ardèche).

Le taux de pauvreté¹³ de la population peut être évalué ; il correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros).

Dans le territoire de la Montagne d'Ardèche, la population qui est concernée par le taux de pauvreté est de 21,5%, sachant que le niveau de vie médian de la population communautaire est de 10 770 € et de 10 820 € au niveau départemental. Le pouvoir d'achat est un peu plus faible sur le territoire communautaire que dans le département ardéchois.

¹³ Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60% du niveau de vie médian de la population. Il correspond à un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

Les indicateurs relatifs aux personnes pauvres ou à bas revenus (médiane sur la sous-population pauvre ou à bas revenus, intensité de la pauvreté ou des bas revenus) sont diffusés sur les zones de plus de 1000 ménages ou plus de 2000 personnes dans lesquelles au moins 200 personnes et au moins 11 ménages sont pauvres ou à bas revenus.

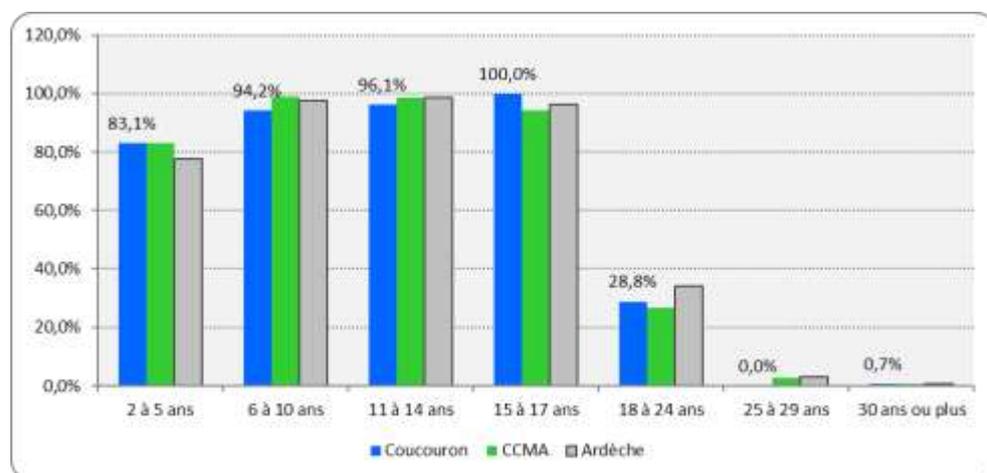


Niveau de revenu médian par commune - Source : INSEE 2020

Au sein du territoire de la Montagne d'Ardèche, pour les communes qui disposent de plus de 50 ménages fiscaux et plus de 100 habitants (soit 16 communes sur 28 communes), le niveau de revenu médian par commune est disponible. Il existe des disparités géographiques avec des revenus médians qui varient de 13 720 € (Cros-de-Géorand) à plus de 20 780 € (Lespéron) :

- 2 communes ont un niveau de revenu médian supérieur à 20 000 € : Lanarce et Lespéron,
- 3 communes ont un niveau de revenu médian compris entre 17 500 et 20 000 € : Coucouron, Issanlas, Saint-Etienne-de-Lugdarès,
- 9 communes ont un niveau de revenu médian compris entre 15 000 et 17 5000 €,
- 2 communes ont un niveau de revenu médian inférieure à 15 000 € : Le Béage et Cros-de-Géorand.

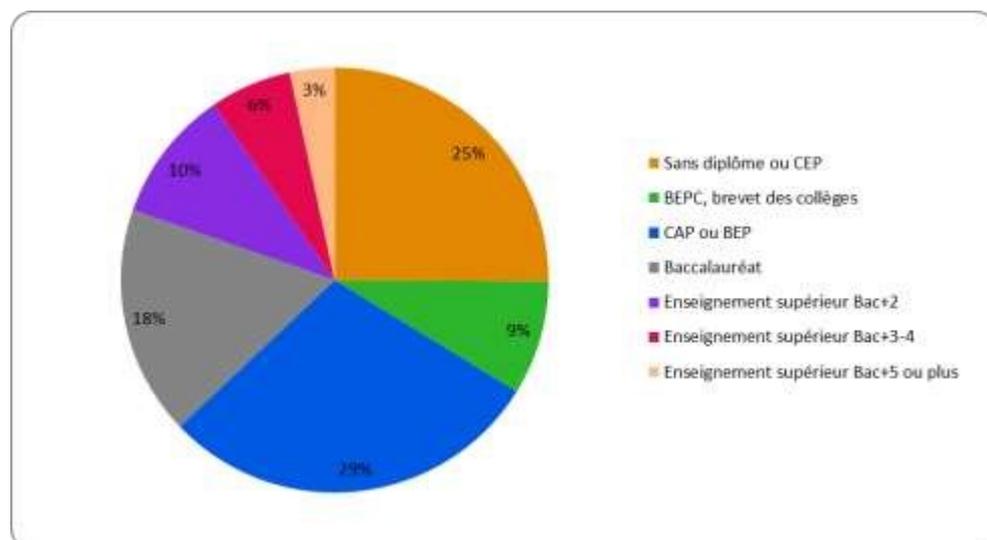
1.5. SCOLARISATION ET NIVEAU D'ETUDE



Taux de scolarisation - Source : INSEE 2020

La Montagne d'Ardèche présente un taux de scolarisation similaire au niveau moyen du département pour les tranches d'âge 6 à 17 ans. De 18 ans et plus, le taux de scolarisation est beaucoup plus faible que celui du département, la population locale est moins encline que celle du département à faire des études longues ou à reprendre un cursus scolaire.

Par contre, le taux de scolarisation des très jeunes (2 à 5 ans) est plus fort que celui du Département. Les structures scolaires de type élémentaire sont présentes et accueillent les enfants du territoire.

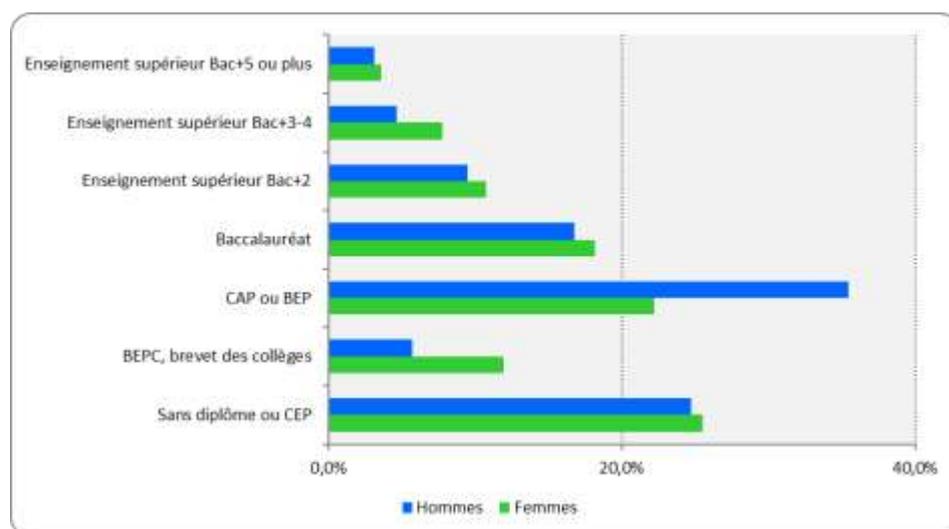


Niveau d'étude communautaire – Source : INSEE 2020

En 2020, 63% de la population de plus de 15 ans ont un diplôme inférieur au baccalauréat, 18% ont le niveau baccalauréat. Seulement 19% sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

La part la plus importante des diplômes relevant de l'enseignement professionnel (CAP et BEP) est issue d'un choix vers une formation permettant un accès direct et rapide à la vie active.

La forte représentativité des niveaux sans diplôme et brevet des collèges est à relier à la très forte représentativité de la tranche d'âge 60 ans et plus, génération qui n'a pas été conduite à faire des études.

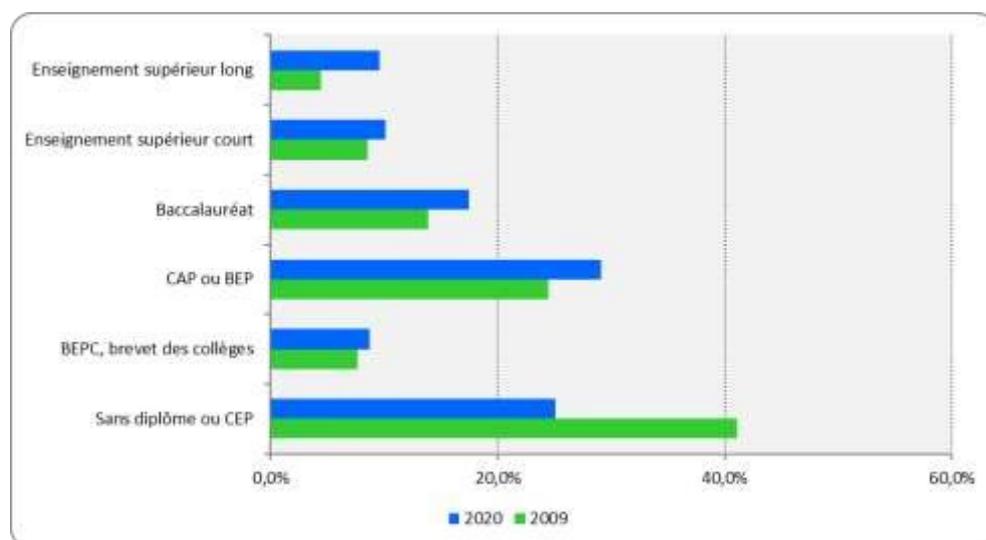


Répartition communautaire du niveau d'études par genre – source : INSEE 2020

Le niveau d'études réparti par genre indique que les femmes sont plus nombreuses dans toutes les catégories excepté le niveau CAP/BEP très largement représenté chez les hommes.

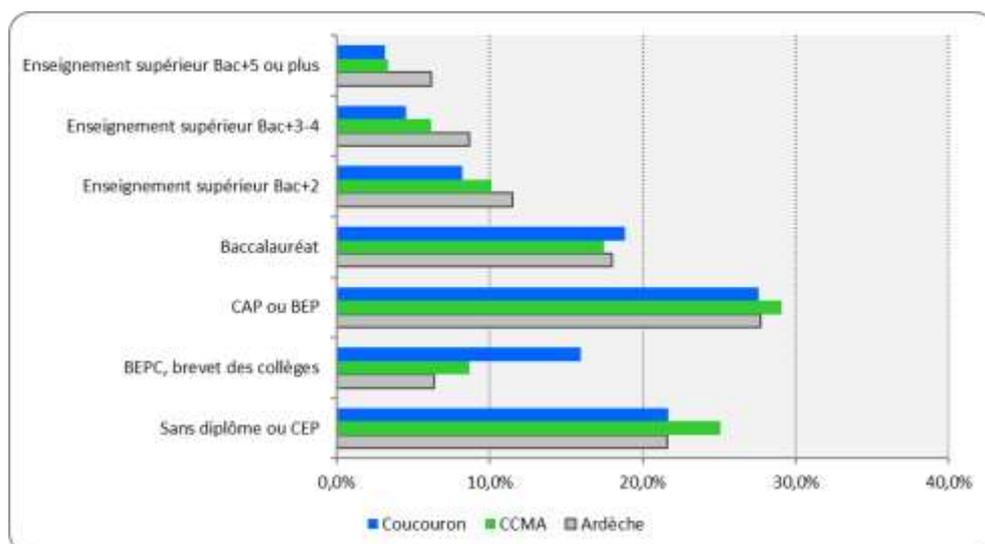
Une différence est aussi visible nettement pour la catégorie brevet des collèges qui est en faveur de la population féminine. Les hommes de cette catégorie auraient tendance à poursuivre des études plus facilement que les femmes.

La catégorie bac+3 ou +4 est aussi plus féminine que masculine.



Evolution communautaire du niveau d'étude – source : INSEE 2020

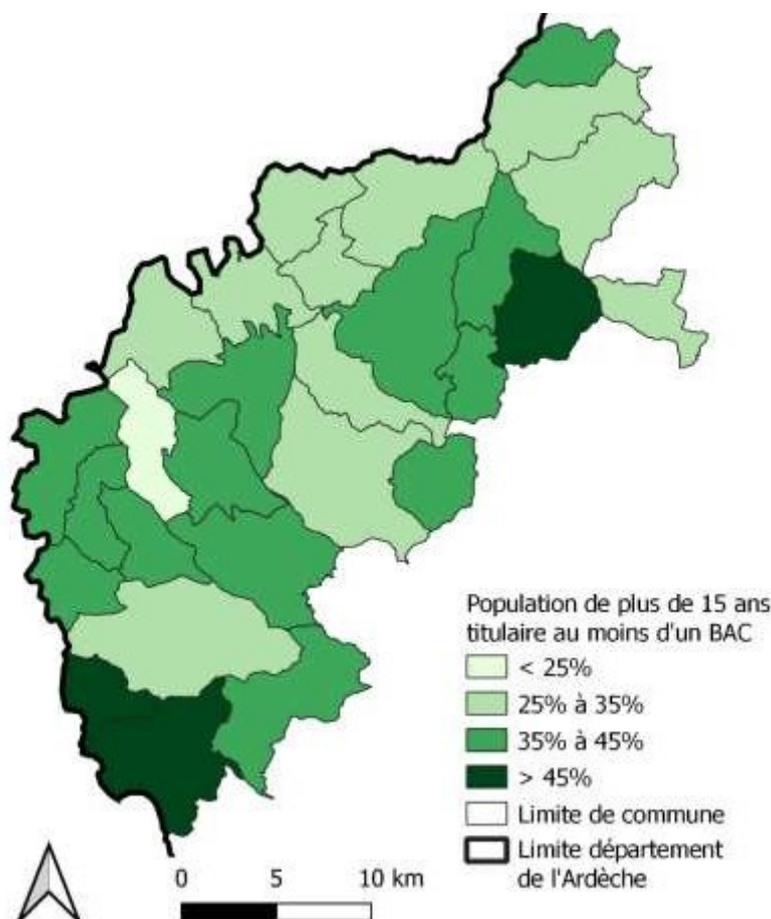
Le niveau d'études de la population du Montagne d'Ardèche progresse. La proportion du niveau sans diplôme est fortement en baisse depuis 2009 au profit des autres catégories diplômantes. Ce sont surtout les niveaux CAP/BEP, baccalauréat et enseignement supérieur qui sont en forte augmentation. Cette évolution s'inscrit dans celle enregistrée au niveau national. En 2020, la part de la population de plus de 15 ans sans diplôme ou certificat primaire n'est plus que de 25%, au profit du niveau CAP/BEP qui atteint 29% et du niveau enseignement supérieur qui atteint 9%.



Niveau d'étude comparé : commune, EPCI, département – source : INSEE 2020

La comparaison des niveaux d'étude entre le bourg centre, la communauté de communes et le département permet de constater que :

- Le niveau Bac +2 et plus est mieux représenté au niveau du département qu'au niveau communautaire ou communal,
- Le niveau baccalauréat est mieux représenté à Coucouron que dans le département. Il en est de même pour le niveau brevets des collèges qui est aussi mieux représenté au niveau communautaire qu'au niveau départemental,
- Pour le niveau CAP/BEP, le territoire communautaire a une représentativité plus élevée que Coucouron et le département,
- Le niveau sans diplôme est très présent au niveau communautaire. Coucouron dispose d'une représentativité voisine de celle du département.



Part de la population de plus de 15 ans disposant au moins du baccalauréat – source : INSEE 2020

La répartition par commune de la part de la population de plus de 15 ans disposant au moins du baccalauréat montre une disparité sur le territoire :

- 3 communes (Laveyrune, Saint-Laurent-les-bains-Laval-d'Aurelle, Sagnes-et-Goudoulet) ont plus de plus de 45% de la population qui sont diplômés Bac et plus,
- Lavillatte de dispose que de 25% de la population diplômée Bac et plus,
- La majorité des communes disposent d'une représentativité comprise entre 25 et 35% de la part de la population de plus de 15 ans disposant au moins d'un baccalauréat.

2. Habitat

2.1. EVOLUTION DU PARC

En 2020, le territoire de la Montagne d'Ardèche, c'est 6 455 logements dont,

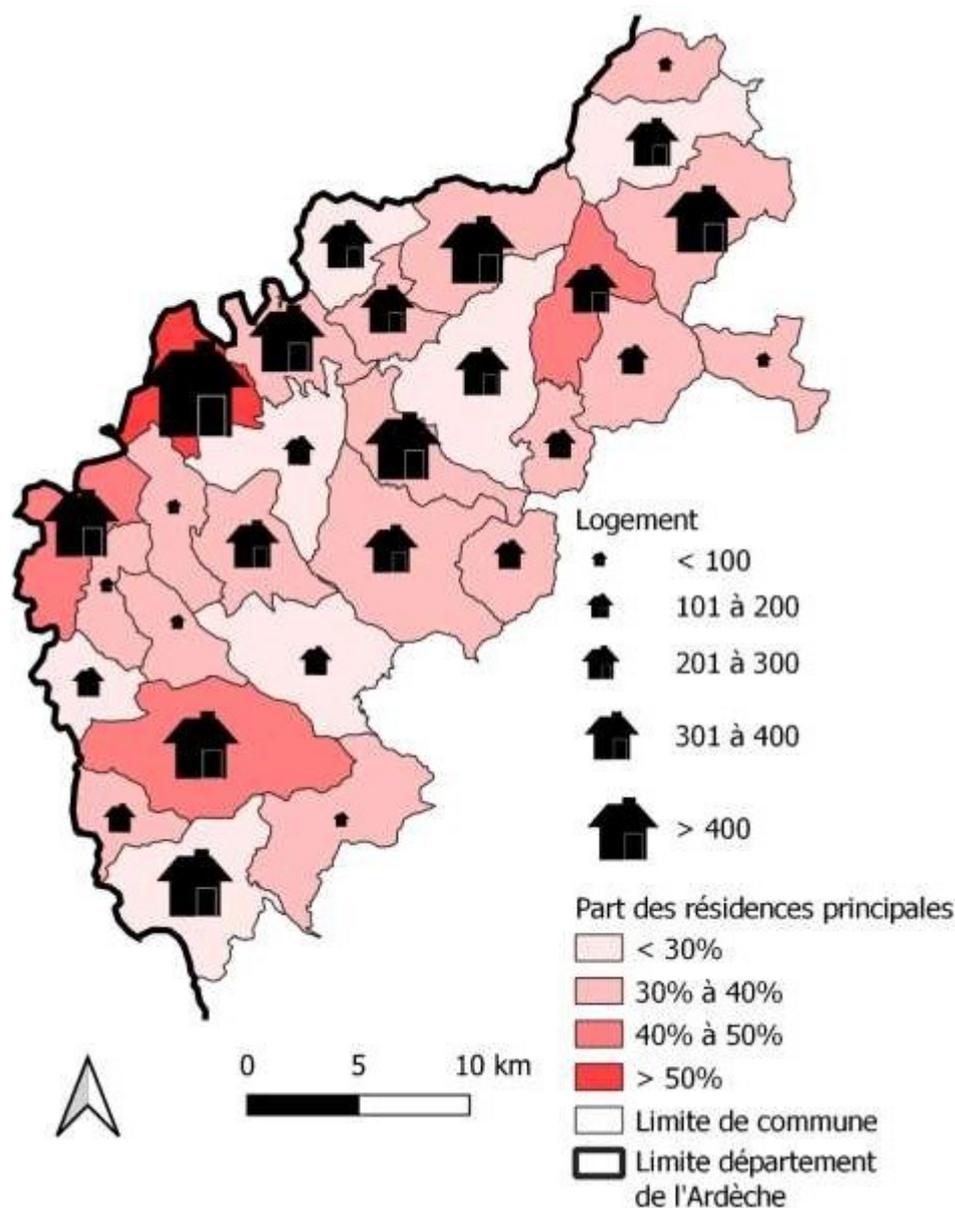
- 2 356 résidences principales (36,5%) ;
- 3 699 résidences secondaires (57,3%) ;
- 400 logements vacants¹⁴ (6,2%).

Au sein du territoire, les communes offre un potentiel en logements différent :

- 1 commune dispose de plus de 700 logements, il s'agit de Coucouron ;
- 7 communes comptent de 300 à 400 logements : Saint-Cirgues-en-Montagne, Le Béage, Saint-Martial, Lespéron, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, Lachapelle-Graillouse,
- 7 communes comptent de 200 à 300 logements : Lanarce, Sainte-Eulalie, Le Lac-d'Issarlès, Mazan-l'Abbaye, Issarlès, Borée, Cros-de-Géorand,
- 7 communes disposent de 100 à 200 logements : Le Roux, Astet, Cellier-du-Luc, Usclades-et-Rieutord, Issanlas, Laveyrune, Sagnes-et-Goudoulet ;
- 6 communes disposent de moins de 100 logements : Lavillatte, Saint-Alban-en-Montagne, Borne, La Rochette, Lachamp-Raphaël, Le Plagnal.

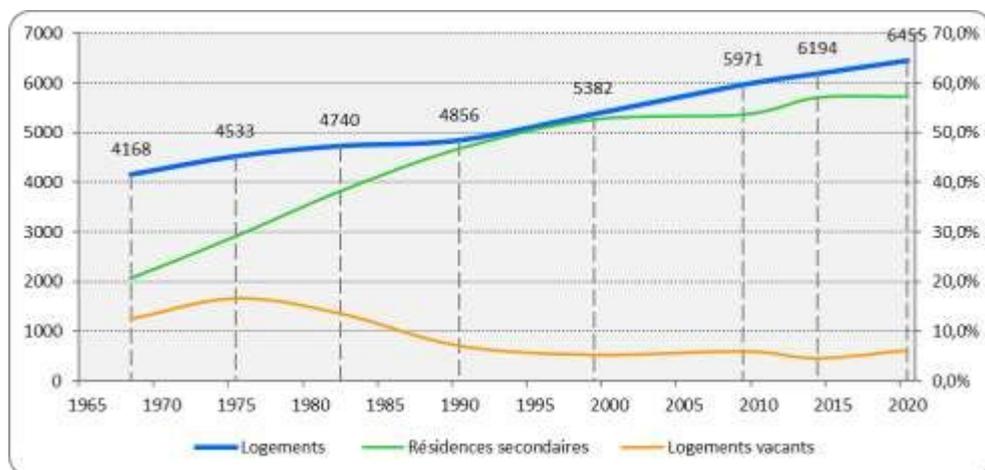
¹⁴ Un **logement vacant** est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés



Nombre de logements communautaires – Source : INSEE 2020

Toutes les communes, excepté Coucouron, ont moins de 50% de leur parc de logements en résidences principales. Ce taux atteint même moins de 30% pour 7 communes : Astet, Issarlès, Borée, Issanlas, Cros-de-Géorand, Cellier-du-Luc et Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle.

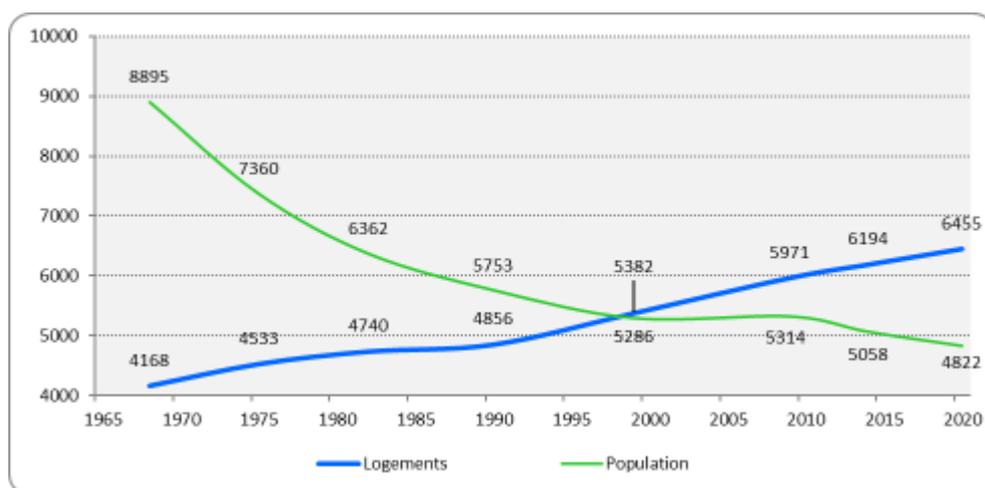


Evolution communautaire du parc de logements - Source : INSEE 2020

Depuis 1968, le parc de logements du territoire de la Montagne d'Ardèche est en constante augmentation, avec néanmoins une croissance plus forte depuis 1990. Il a été multiplié par un coefficient de 1,5 depuis 1968.

Le parc de résidences secondaires a très fortement augmenté entre 1968 et 1999, passant de 862 à 2837 résidences secondaires soit + 1975 logements ou +230%. La progression est plus faible de 1999 à 2020, passant de 2837 à 3699, soit + 862 logements ou +30%.

Les logements vacants ont progressé de 1968 à 1975, passant de 12,5% à 16,5% du parc. Depuis 1975, ils ne cessent de diminuer jusqu'en 2014 où ils ne représentent que 4,6% du parc. Une légère augmentation s'affiche entre 2014 et 2020, ils représentent aujourd'hui 6,2% du parc, soit 400 logements répartis sur 28 communes.



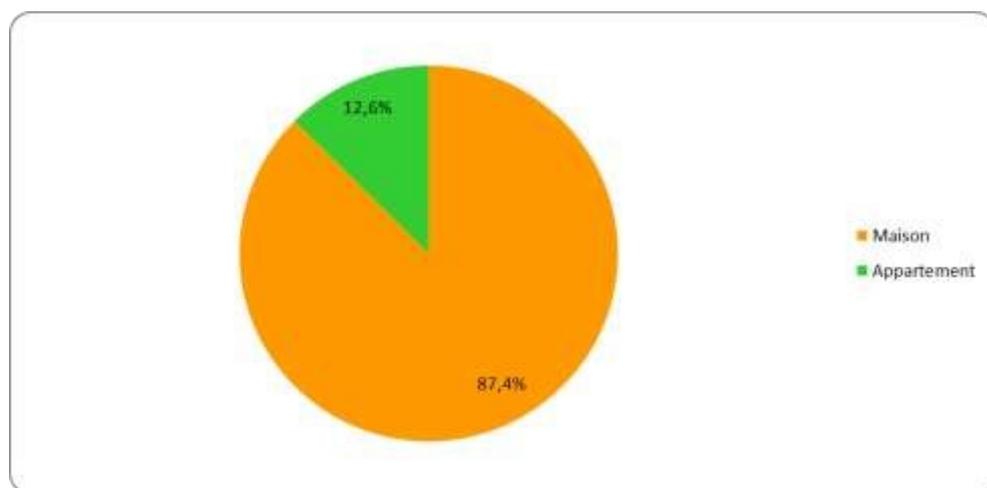
Evolution comparée population logements, donnée communautaire - Source : INSEE 2020

L'augmentation constante du parc de logements est à croiser avec l'évolution démographique. La progression du parc de logements est positive depuis 1968 alors que l'évolution démographique n'a cessé de décroître. C'est en 1999 que les courbes se sont croisées : il y avait autant d'habitants que de logements. En 2020,

ce sont les logements qui sont plus nombreux que les habitants notamment à cause du très fort taux de résidences secondaires.

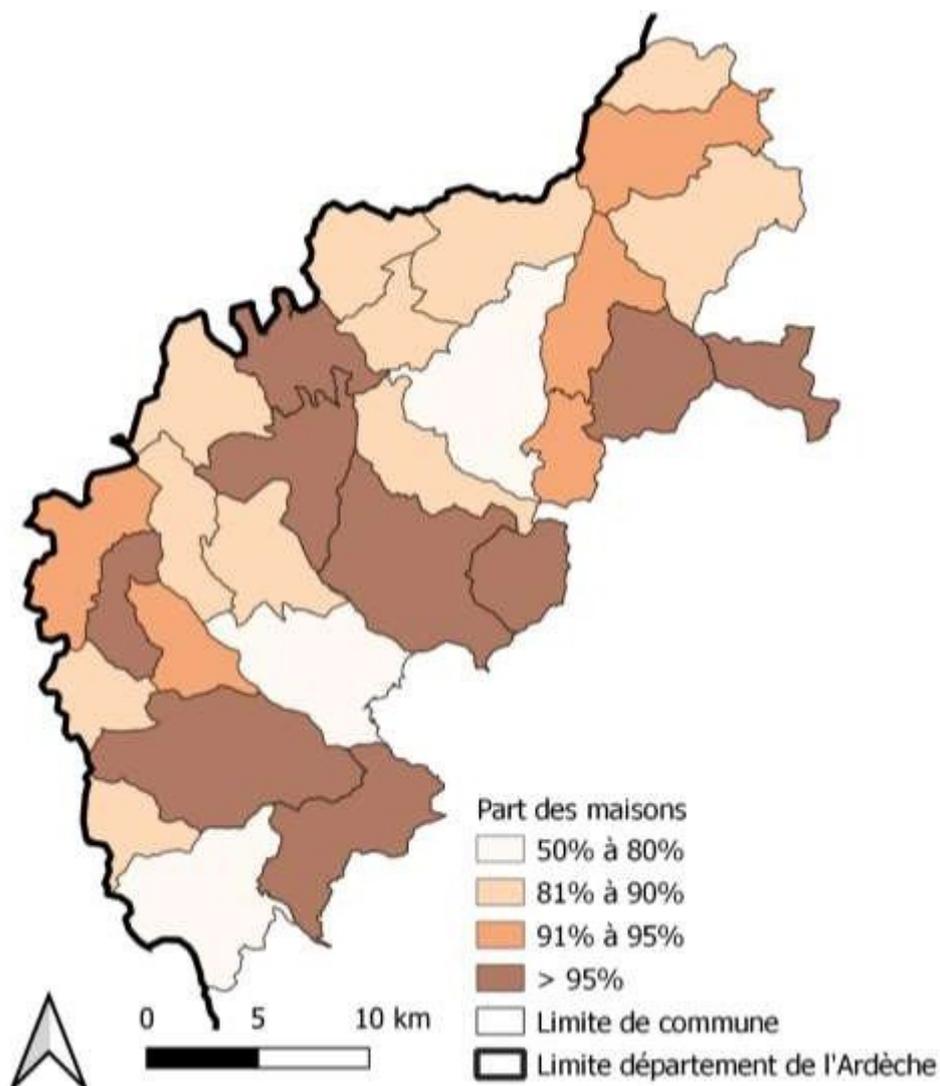
2.2. CARACTERISTIQUE DU PARC

2.2.1. Typologie de logements



Typologie de logement communautaire – Source : INSEE 2020

Le parc de logements du territoire de la Montagne d'Ardèche est très largement dominé par la maison individuelle (plus de 87%), ce qui laisse peu de place aux appartements (seulement 12,6%).



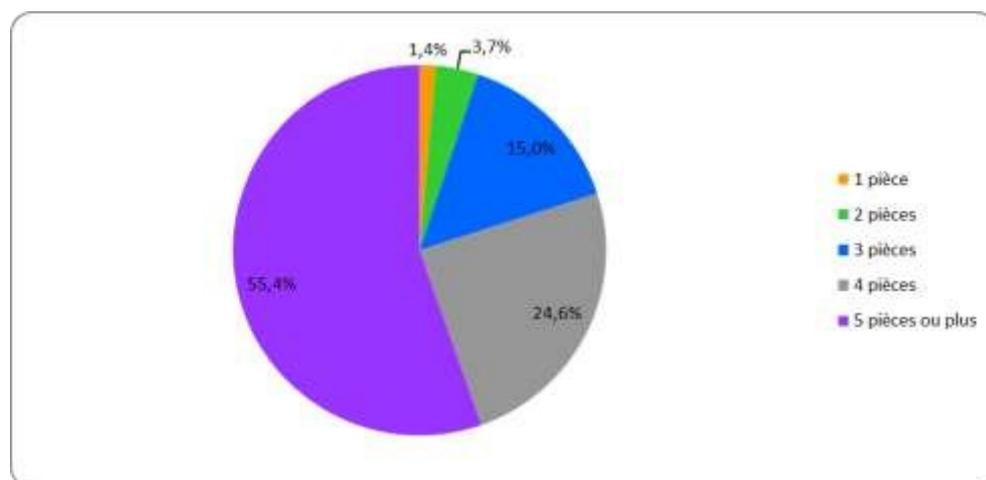
Part des maisons, donnée communautaire – Source : INSEE 2020

La part des maisons varie de 50% à 100% en fonction des communes :

- Part de 50 à 80% pour 3 communes : Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, Aстет, Cros-de-Géorand,
- Part de 81 à 90% pour 11 communes : Coucouron, Lanarce, Laveyrune Saint-Cirgues-en-Montagne, Le Lac-d'Issarlès, Le Béage, Cellier-du-Luc, Saint-Martial, La Rochette, Lavillatte, Issarlès,
- Part de 91 à 95% pour 5 communes : Lespéron, Usclades-et-Rieutord, Le Plagnal, Borée, Sainte-Eulalie,
- Part de plus de 95% pour 8 communes : Lachamp-Raphaël, Le Roux, Mazan-l'Abbaye, Issanlas, Lachapelle-Graillose, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Borne, Sagnes-et-Goudoulet,
- Part de 100% pour 1 commune : Saint-Alban-en-Montagne.

Plus la part des maisons est importante, plus la représentativité des appartements est faible. C'est à Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle que la part des appartements est la plus forte, soit 50% du parc de logements et à Saint-Alban-en-Montagne que la part des appartements est la plus faible soit 0%.

2.2.2. Taille des logements

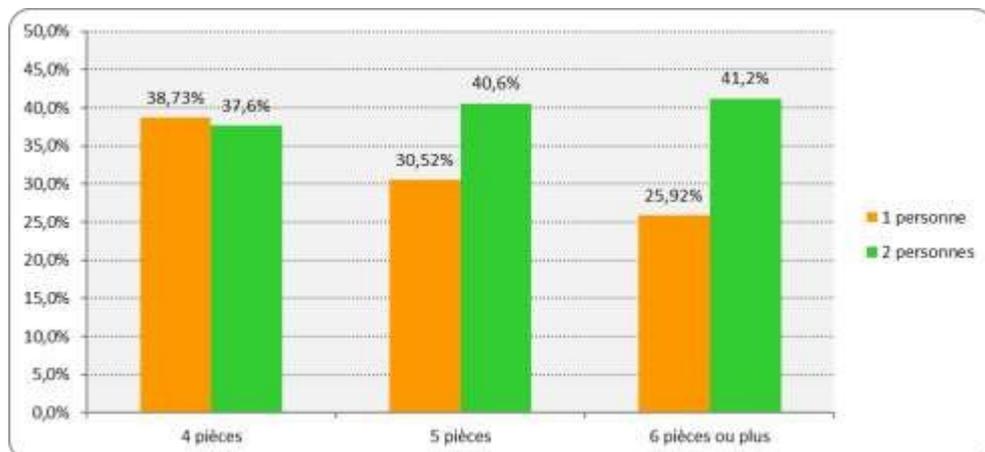


Nombre de pièces des résidences principales, donnée communautaire – Source : INSEE 2020

Dans le territoire de la Montagne d'Ardèche, les résidences principales disposent très largement de minimum 5 pièces : taille moyenne 4,42 pièces (au-dessus de la moyenne départementale 4,29 pièces). Les petits logements, de 1 ou 2 pièces, sont très faiblement représentés (environ 5%).

Les maisons sont plus grandes que les appartements : elles ont en moyenne 4,58 pièces (Ardèche 4,70). Les appartements disposent en moyenne de 3,33 pièces (Ardèche 3,18).

Les résidences principales de plus de 4 pièces sont donc en majorité des maisons. Les résidences principales de 1, 2 ou 3 pièces sont donc en majorité des appartements.

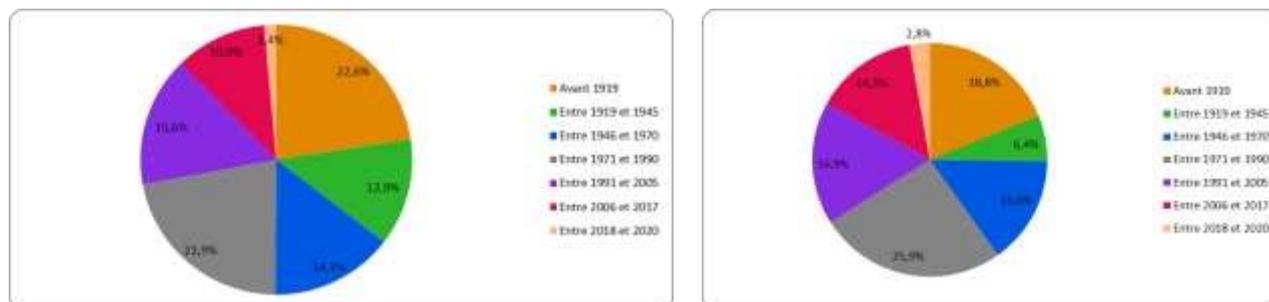


Occupation des grands logements communautaire – Source : INSEE 2020

Sur le territoire de la Montagne d'Ardèche, les grands logements (4, 5 ou 6 pièces et plus) sont sous occupés :

- Les ménages d'une personne qui occupent un grand logement se dirigent préférentiellement vers un logement de 4 pièces.
- Les ménages de 2 personnes qui occupent un grand logement disposent à part quasiment égales d'un logement de 5 ou 6 pièces ou plus.

2.3. AGES DES LOGEMENTS



Age des logements EPCI et Ardèche – Source : INSEE 2020

Le territoire de la Montagne d'Ardèche dispose d'un parc de logements relativement anciens :

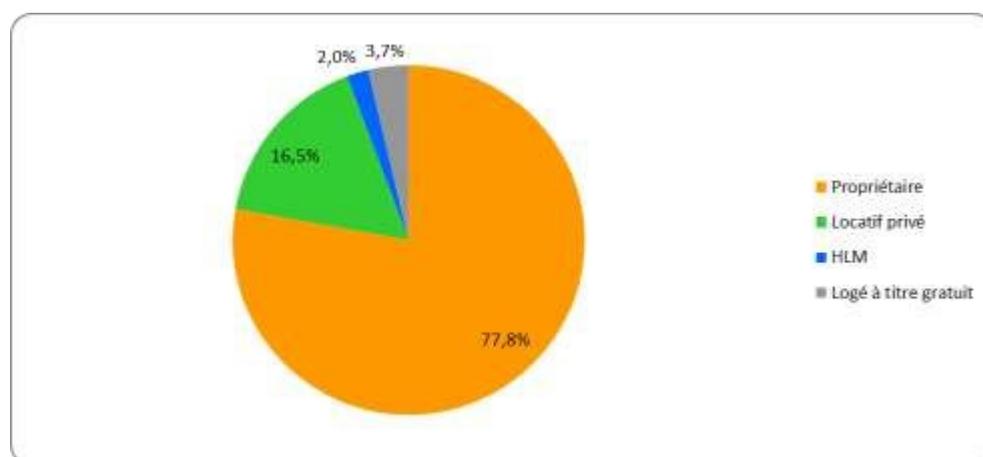
- Les constructions d'avant 1945 totalisent 35,5% du parc (25,2% pour le département) ;
- Les constructions de 1946 à 1990 occupent la majeure partie du parc soit 36,6% (40,9% pour le département) ;
- Les constructions récentes de 1991 à 2020 représentent 27,9% du parc (34% pour le département).

Le territoire de la Montagne d'Ardèche dispose d'un parc de logements plus ancien que celui du département ; ce sont surtout les constructions récentes, de 1991 à 2020, qui sont sous représentées.

L'ancienneté des logements est à relier avec des besoins potentiels en termes de rénovation énergétique. Ce manque d'optimisation de la consommation en énergie des résidences principales peut contribuer à ne pas attirer de nouveaux habitants.

Les nouvelles constructions, de 2006 à 2020, aux normes actuelles peuvent très rapidement trouver preneur au détriment des logements anciens mal isolés et/ou mal entretenus.

2.4. OCCUPATION DU PARC

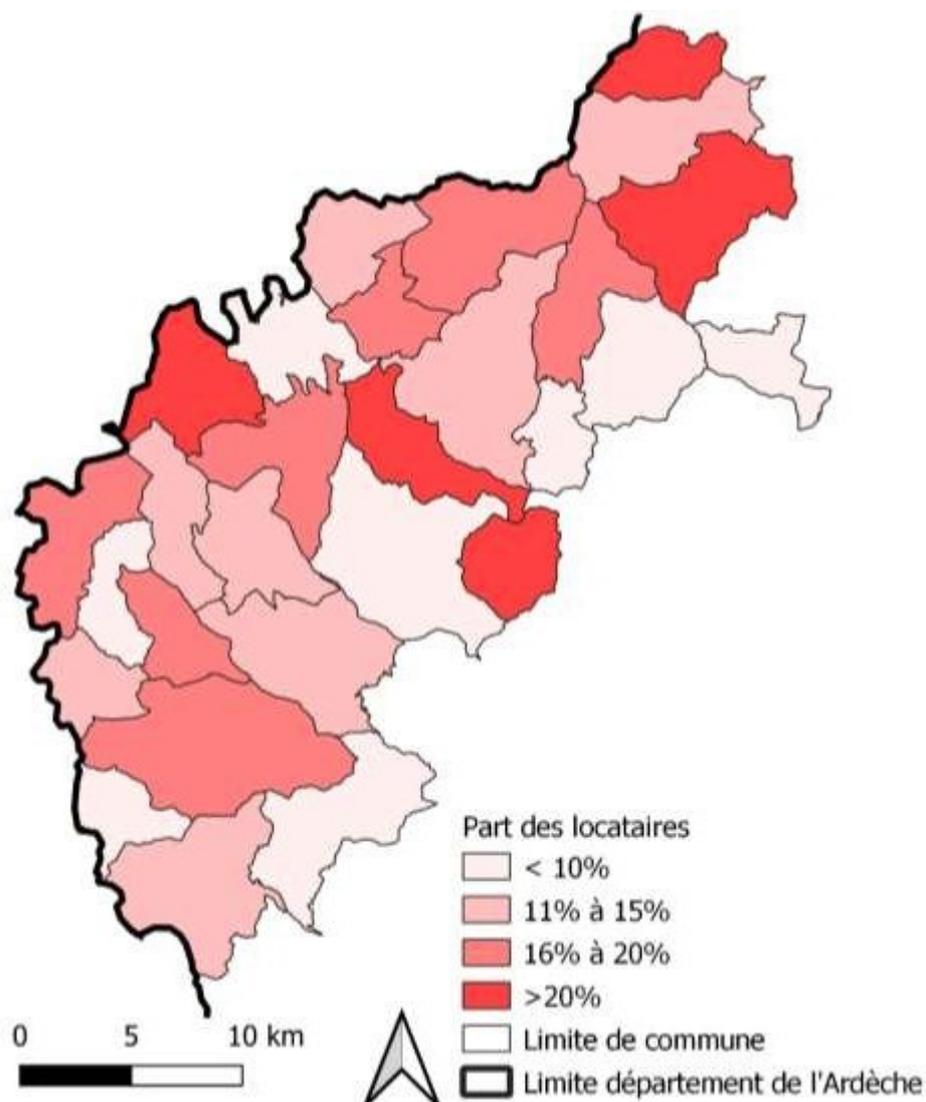


Statut d'occupation des résidences principales, donnée communautaire – Source : INSEE 2020

La répartition des résidences principales selon le statut des occupants au sein du territoire de la Montagne d'Ardèche montre une prépondérance de propriétaires.

Le parc locatif (secteur privé et logement social) totalise 18,2%. La majorité du parc locatif est privé. Le parc public (logement social) représente 2% du parc de résidences principales, le parc social est donc marginal.

La population logée gratuitement représente 3,7% du parc de résidence principale, presque le double de celle du parc HLM.



Part des locataires – Source : INSEE 2020

Au sein du territoire du Montagne d'Ardèche, le parc locatif est disparate :

- plus de 20% de locataires pour 5 communes : Coucouron, La Rochette, Saint-Martial, Saint-Cirgues-en-Montagne, Le Roux,
- de 16 à 20% de locataires pour 7 communes : Sainte-Eulalie, Lespéron, Le Plagnal, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Le Lac-d'Issarlès, Issanlas, Le Béage,
- de 11 à 15% de locataires pour 8 communes : Issarlès, Astet, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, Lavillatte, Borée, Cros-de-Géorand, Lanarce, Cellier-du-Luc,
- moins de 10% de locataires pour 8 communes : Sagnes-et-Goudoulet, Saint-Alban-en-Montagne, Borne, Mazan-l'Abbaye, Lachapelle-Graillose, Lachamp-Raphaël, Laveyrune, Usclades-et-Rieutord.

2.4.1. Locatif social¹⁵

Type de ménage	PLAI	PLUS	PLS	PLI
1 personne	12 032 €	21 878 €	28 441 €	30 704 €
2 personnes	17 531 €	29 217 €	37 982 €	41 001 €
3 personnes	21 082 €	35 135 €	45 676 €	49 307 €
4 personnes	23 457 €	42 417 €	55 142 €	59 526 €
5 personnes	27 445 €	49 898 €	64 867 €	70 025 €

Plafond de ressource pour un prêt locatif social – Source : INSEE 2023

Au sein du territoire de la Montagne d'Ardèche, en 2020, la majeure partie de la population peut prétendre à un logement social compte-tenu des revenus des ménages (revenu médian 17 440 €, neuvième décile 31 230 €) :

Les données statistiques des revenus des ménages par commune ne sont pas disponibles compte-tenu du faible nombre de ménages. Néanmoins, les données communautaires permettent de déduire que :

- 90% des ménages peuvent prétendre à un prêt PLI, PLS ou PLU,
- les ménages de 1 personne peuvent facilement prétendre à un prêt PLAI. Les autres ménages doivent également pouvoir prétendre à un prêt PLAI

Le parc locatif social reste peut représenter au sein du parc de résidence principale (2% HLM). Le parc public est absent sur 13 communes : Astet, Borne, Cellier-du-Luc, Issanlas, Issarlès, Lavillatte, Le Plagnal, Mazan-l'Abbaye, Le Roux, Sagnes-et-Goudoulet, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, Saint-Martial, Usclades-et-Rieutord,

La répartition du parc public reste hétérogène sur le territoire :

- Il est géré par un bailleur social (Ardèche Habitat AH) pour 50 logements et d'autres bailleurs pour 23 logements :
 - Le Béage : 6 logements AH (la Sistre) et 4 logements (ADIS),
 - Borée : 4 logements AH (Gardette),
 - Coucouron : 3 logements AH (Monge), 10 logements AH (Les Cayres), 7 logements,
 - Cros-de-Géorand : 3 logements AH
 - Lachamp-Raphaël : 2 logements,
 - Lanarce : 3 logements,

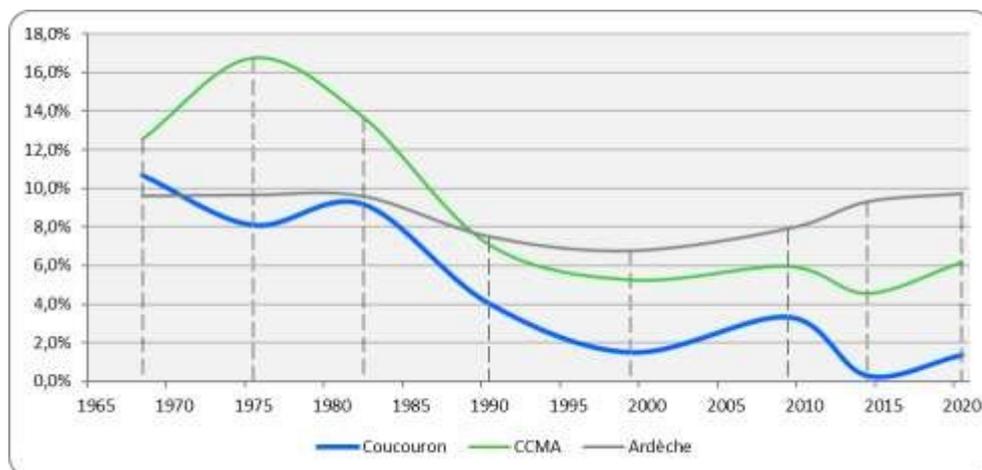
¹⁵ Un **logement social** est un logement construit avec l'aide financière de l'Etat, appartenant aux organismes HLM ou gérés par eux. Ils sont attribués aux ménages dont les ressources n'excèdent pas certains plafonds.

Quatre catégories de logements sociaux existent en fonction du prêt utilisé pour financer la construction :

- le PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) ;
- le PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) ;
- le PLS (Prêt Locatif Social) ;
- le PLI (Prêt Locatif Intermédiaire).

- Laveyrune : 4 logements AH (La Bastide),
 - La Rochette : 2 logements AH (Louglice),
 - Saint-Alban-en-Montagne : 1 logement,
 - Saint-Cirgues-en-Montagne : 4 logements AH (la mairie), 6 logements AH (l'Adrey),
 - Saint-Etienne-de-Lugdarès : 6 logements,
 - Sainte-Eulalie : 2 logements AH (violette), 6 logements AH (Eulalie),
- Il est géré directement par les communes pour 31 logements :
- Le Béage : 7 logements,
 - Borée : 8 logements
 - Cros-de-Géorand : 3 logements
 - Lachapelle-Grailhouse : 2 logements
 - Lanarce : 3 logements
 - Le Lac d'Issarlès : 3 logements (ADIS),
 - Lespéron : 4 logements,
 - Saint-Etienne-de-Lugdarès : 1 logement.

2.4.2. Vacance



Taux de vacance bourg centre, EPCI et Ardèche – source : INSEE 2020

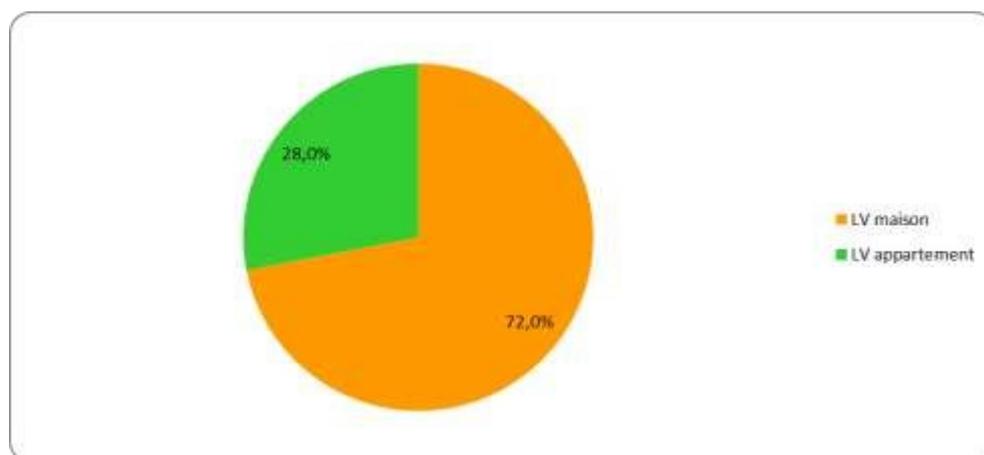
La vacance du territoire de la Montagne d'Ardèche suit une évolution qui lui est propre : après une forte vacance des logements dans les années soixante-dix (autour de 16%), la vacance a fortement diminué pour atteindre 4% dans les années 2010. Aujourd'hui, elle est en hausse de manière douce.

Les données départementales sont voisines de 10%, avec une baisse à 7% dans les années 2000.

Coucouron, bourg centre, suit globalement une baisse constante de la vacance ; elle a atteint 0% courant 2015 et n'atteint même pas 2% en 2020 : il n'y a pas de logements libres à Coucouron.

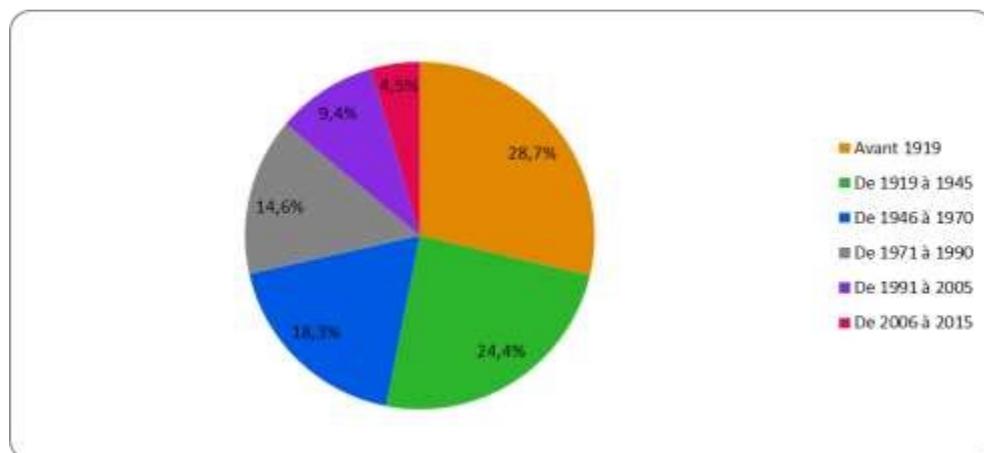
Le territoire de la Montagne d'Ardèche a un taux de vacance classique : 6,2% en 2020. Autour de 7%, un taux de vacance¹⁶ est considéré comme "normal".

En fonction du contexte local (vétusté et manque de rénovation), la vacance peut être durable.



Vacance par type de logement, donnée communautaire – Source : INSEE 2020

Le territoire de la Montagne d'Ardèche dispose d'une vacance des maisons trois fois plus importante que celle des appartements, en raison de la forte représentativité des maisons sur le territoire communautaire.



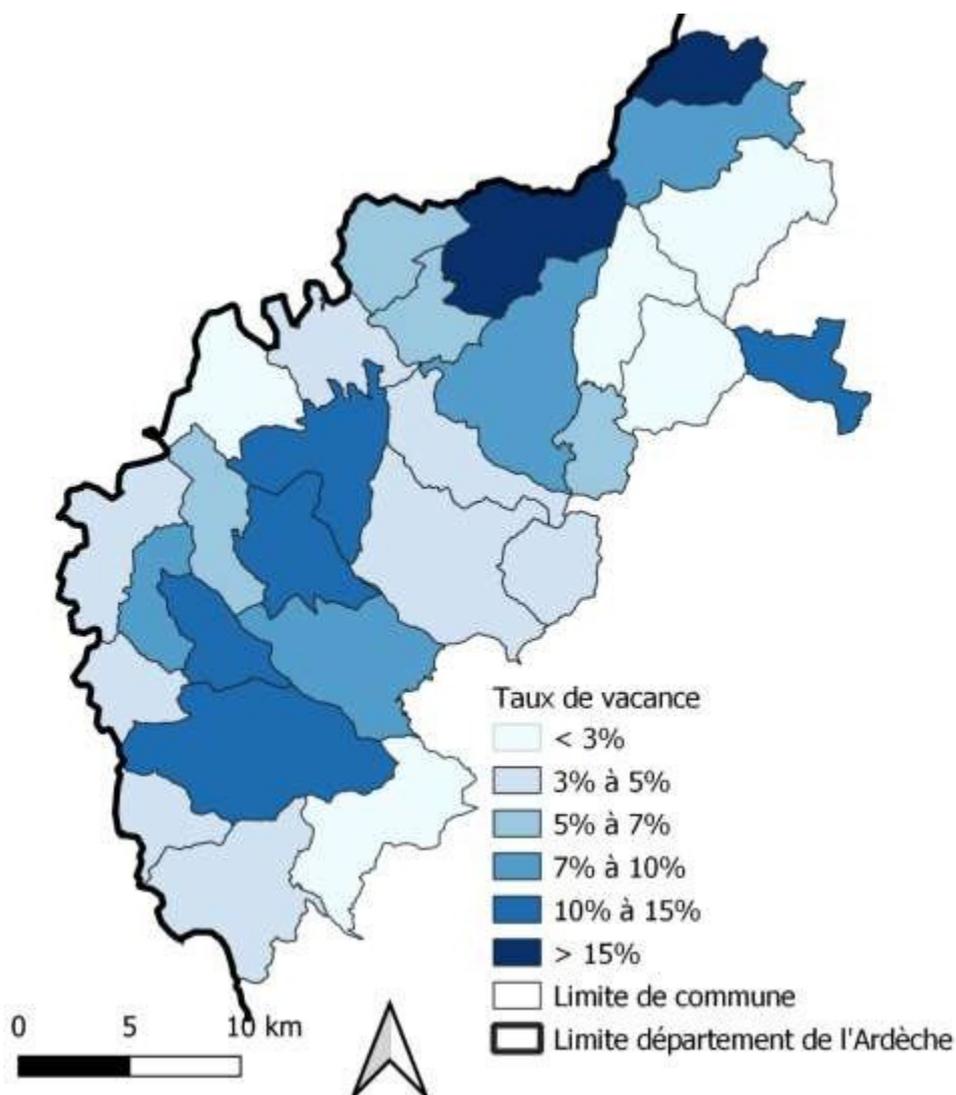
Vacance par époque d'achèvement de la construction, donnée communautaire - Source : INSEE 2020

Le territoire de la Montagne d'Ardèche dispose d'une vacance dominante sur le parc ancien. Elle est très importante dans le parc immobilier d'avant 1946 (53,1%) par rapport à celui de la période 1946-1990 (32,9%) et celui construit après 1991 (13,9%).

¹⁶ Taux de vacance : part des logements vacants par rapport au nombre total de logements

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le taux de vacance est donc très fortement lié à l'âge de la construction : plus la construction est ancienne, mal entretenue et non rénovée, moins les candidats sont volontaires pour habiter le bien.



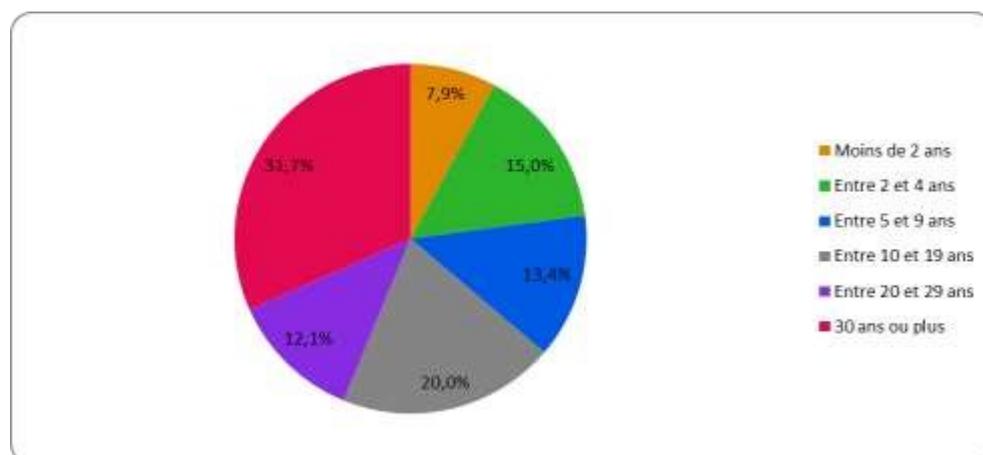
Taux de vacance – Source : INSEE 2020

Comme pour les autres données statistiques, le taux de vacance est variable au sein du territoire de la Montagne d'Ardèche : de 0% à 17%. Il peut être réparti de la manière suivante en fonction des communes :

- 8 communes du territoire connaissent un taux de vacance supérieur au niveau moyen du département (9,7%), il s'agit de : Cros-de-Géorand, Le Plagnal, Lanarce, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Lachamp-Raphaël, Issanlas, Le Béage, La Rochette,
- La Rochette pâtit du taux de vacance le plus important (17%) en 2020,

- 2 communes ont un taux de vacances de 0%, il s'agit de Borne et Saint-Martial.

2.4.3. Mobilité résidentielle



Mobilité résidentielle, donnée communautaire – Source : INSEE 2020

Au sein du territoire de la Montagne d'Ardèche, les habitants ont une mobilité résidentielle faible :

- Plus de 63,8% des habitants occupent leur logement depuis plus de 10 ans ;
- Un tiers depuis plus de 30 ans.

Seulement 23% des logements sont occupés depuis moins de 4 ans.

La durée d'occupation dépend très fortement de la taille du logement : une rotation plus importante s'observera dans les petits logements. Plus la taille du logement est importante plus la durée d'occupation sera longue. Toutefois, des caractéristiques liées à la typologie de la commune et à son cadre de vie influent également assez nettement sur la durée d'occupation du logement.

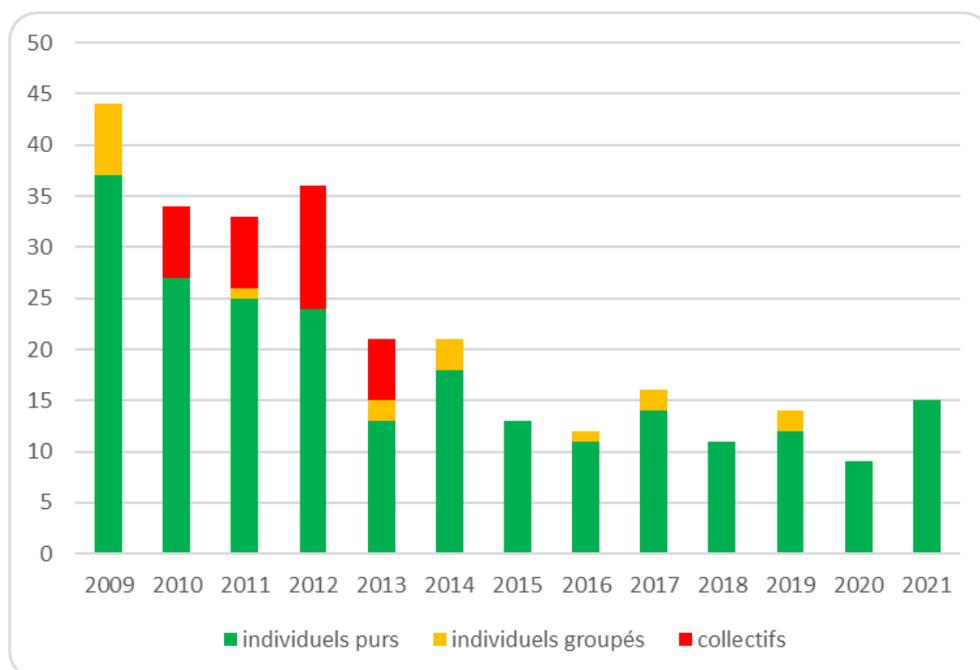
2.5. PRODUCTION DES LOGEMENTS

Année	Nombre de logements					Superficie en m ²				
	individuel pur	individuel groupé	collectif	résidence	Total	individuel pur	individuel groupé	collectif	résidence	Total
2009	37	7	0	0	44	5070	509	0	0	5579
2010	27	0	7	0	34	3006	0	286	0	3292
2011	25	1	7	0	33	3085	123	455	0	3663
2012	24	0	12	0	36	2745	464	459	0	3668
2013	13	2	6	0	21	1704	97	195	0	1996
2014	18	3	0	0	21	2480	169	0	0	2649

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Année	Nombre de logements					Superficie en m ²				
	individuel pur	individuel groupé	collectif	résidence	Total	individuel pur	individuel groupé	collectif	résidence	Total
2015	13	0	0	0	13	1336	0	0	0	1336
2016	11	1	0	0	12	973	64	0	0	1037
2017	14	2	0	0	16	1848	79	0	0	1927
2018	11	0	0	0	11	952	0	0	0	952
2019	12	2	0	0	14	1170	142	0	0	1312
2020	9	0	0	0	9	1241	0	0	0	1241
2021	15	0	0	0	15	1454	0	0	0	1454
Total	229	18	32	0	279	27064	1647	1395	0	30106

Logements commencés, donnée communautaire : nombre et superficie - Source : SITADEL 2021



Nombre de logements commencés, donnée communautaire - Source : SITADEL 2021

Entre 2009 et 2021, 279 logements se sont construits dans la Montagne d'Ardèche pour un total de 30 106 m². Parmi eux :

- 229 logements individuels purs pour un total de 27 064 m² soit 90% du nombre total de logements,
- 18 logements individuels groupés pour un total de 1 647 m² soit 5% du nombre total de logements,

- 32 logements collectifs pour un total de 1 395 m² soit 5% du nombre total de logement.

Les logements individuels purs sont produits tous les ans uniquement à Coucouron, bourg centre. Lavillatte n'a commencé aucune construction en 13 ans. Les autres communes ont un dynamisme propre de 2009 à 2021 :

- production sur 1 à 3 ans : Astet, La Rochette, Saint-Alban-en-Montagne, Borne, Cellier-du-Luc, Lachamp-Raphaël, Le Plagnal, Laveyrune, Saint-Cirgues-en-Montagne,
- production sur 4 à 6 ans : Lanarce, Mazan-l'Abbaye, Usclades-et-Rieutord, Issarlès, Saint-Laurent-les-bains-Laval-d'Aurelle, Borée, Issanlas, Le Béage, Le Roux, Saint-Martial,
- production sur 7 à 9 ans : Lachapelle-Graillouse, Sagnes-et-Goudoulet, Sainte-Eulalie, Cros-de-Géorand,
- production sur 10 à 12 ans : Le Lac-d'Issarlès, Lespéron, Saint-Etienne-de-Lugdarès.

Les logements individuels groupés sont plutôt produits de temps en temps (2009, 2011, 2013, 2014, 2016, 2017, 2019) avec la répartition suivante :

- 2009 : Borée, Coucouron,
- 2011 : Cros-de-Géorand,
- 2013 : Sainte-Eulalie,
- 2014 : Lachapelle-Graillouse,
- 2016 : Coucouron,
- 2017 : Le Lac-d'Issarlès,
- 2019 : Le Lac-d'Issarlès.

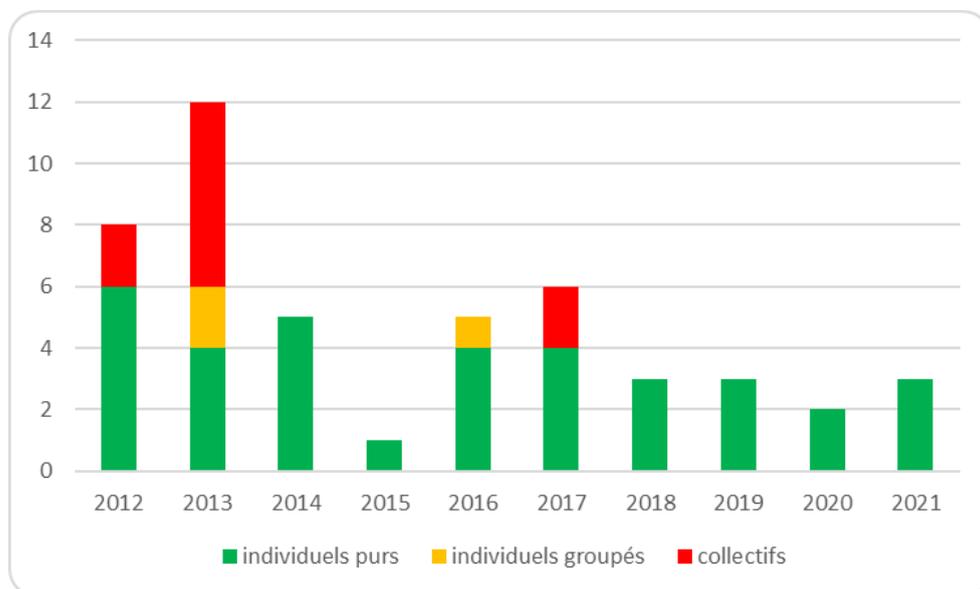
Les logements collectifs sont ponctuels au niveau de la production, tant temporellement que spatialement. Ils sont répartis de la manière suivante :

- En 2010 : Lachapelle-Graillouse, Lanarce, Le Roux,
- En 2011 : Coucouron, Cros-de-Géorand, Le Roux,
- En 2012 : Astet, Saint-Cirgues-en-Montagne, Sainte-Eulalie,
- En 2013 : Sainte-Eulalie.

Entre 2012 et 2021, ce sont 175 logements qui ont été commencés :

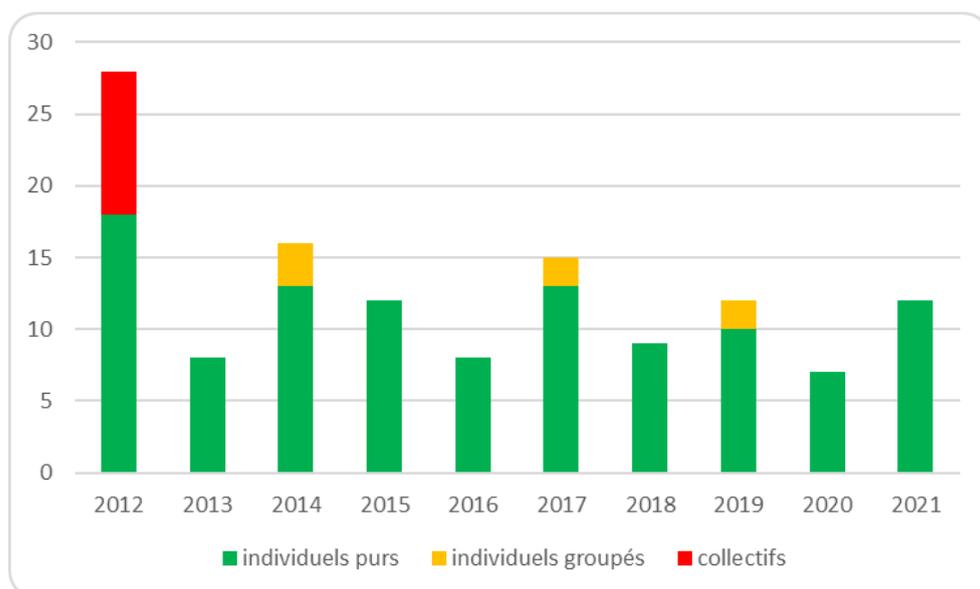
- 127 sont des constructions neuves (72%),
- 48 sont issus de construction existantes (28%).

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Logements commencés sur bâtiment existant, donnée communautaire – Source : SITADEL 2020

Les logements commencés sur bâtiment existant sont en majorité des logements individuels (73%) puis des collectifs (21%) et enfin des logements individuels groupés (6%). Aucune résidence n'est produite de cette manière.



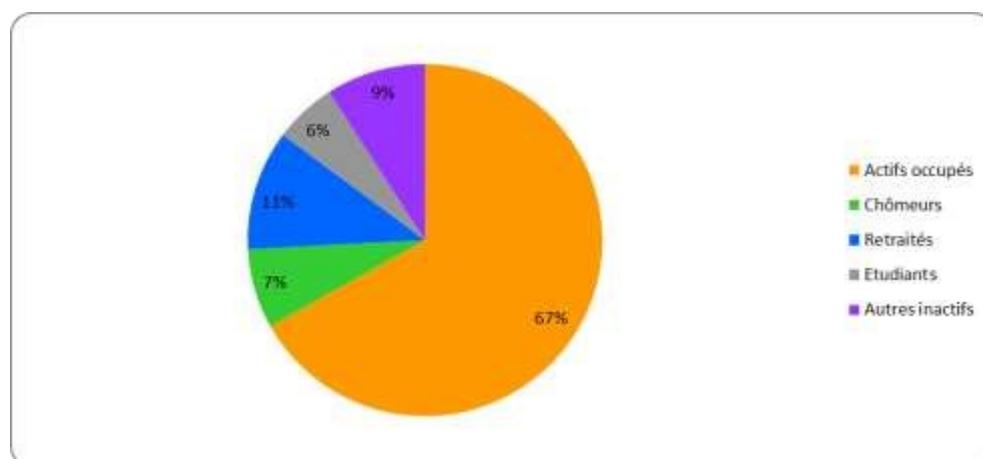
Logements commencés de type construction neuve, donnée communautaire – Source : SITADEL 2020

Les logements commencés de type construction neuve sont très largement des logements individuels (87%), puis des collectifs (8%) et des individuels groupés (2%). Aucune résidence n'est produite de cette manière.

3. Contexte économique

3.1. POPULATION ACTIVE

Le territoire de la Montagne d'Ardèche compte, en 2020, 2 670 personnes ayant entre 15 et 64 ans. C'est la population considérée par l'INSEE comme étant en âge de travailler.



Activités des 15-64 ans, donnée communautaire – Source : INSEE 2020

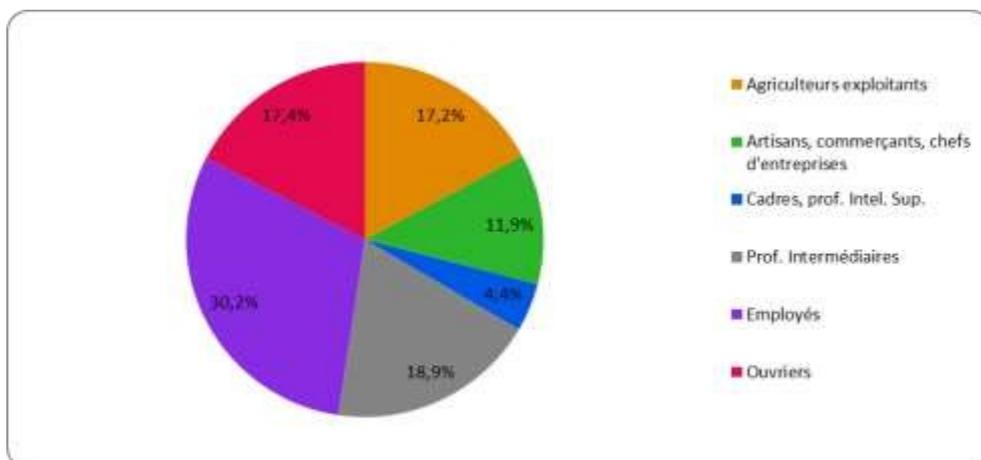
Parmi ces 2 670 personnes,

- 1 981 sont des actifs (74%), en augmentation de 7,7 points par rapport à 2009 :
 - 1 786 ont un emploi (67%), en augmentation de 5,1 points par rapport à 2009,
 - 195 sont au chômage (7%), en augmentation de 2,6 points par rapport à 2009,
- 690 sont inactifs (26%), en diminution de 7,7 points par rapport à 2009 :
 - 295 sont retraités (11%), en diminution de 5,1 points par rapport à 2009,
 - 152 sont étudiants (6%), en diminution de 0,5 points par rapport à 2009,
 - 243 sont des autres inactifs (9%), en diminution de 2,1 points par rapport à 2009.

Ne sont pas des activités professionnelles :

- la production de biens ou services pour soi-même ou sa famille,
- les activités bénévoles de toute nature,
- le travail des détenus,
- les activités qui, par leur nature ou leur but, sont illégales (mais non les activités légales exercées dans des conditions illégales),

- certaines activités très généralement considérées comme immorales et, de ce fait, mal déclarées dans les enquêtes statistiques.



Actif par catégorie professionnelle¹⁷, donnée communautaire – Source : INSEE 2020

La population active est majoritairement constituée d'employés (608 personnes soit 30%), de professions intermédiaires (381 personnes soit 19%), d'ouvriers (351 personnes soit 17%) et d'agriculteurs (346 soit 17%). Les cadres et professions intellectuels supérieurs sont rares (89 personnes soit 4,4%). Les artisans, commerçants, chefs d'entreprise sont présents (239 personnes soit 12%) et peu représentés.

Par rapport à 2009, la part des ouvriers et des artisans recule (respectivement -5 points et -1 point) au profit de la part des agriculteurs, des cadres et des professions intermédiaires (respectivement +1 point, +1 point et +3 points).

3.2. MIGRATION ALTERNANTE

Les personnes actives ayant un emploi peuvent être comptées à leur lieu de résidence ou à leur lieu de travail. Au lieu de résidence, on parle de population active ayant un emploi. Au lieu de travail, on parle d'emploi au lieu de travail ou plus brièvement d'emploi.

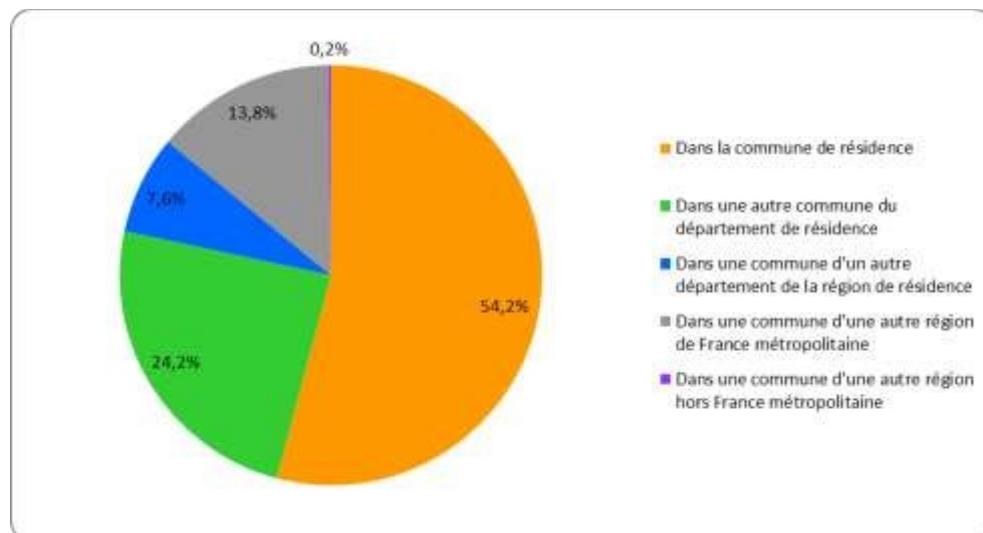
Certaines personnes exerçant des professions bien déterminées telles que "chauffeur-routier", "chauffeur de taxi", "VRP", "commerçant ambulancier" ou "marin pêcheur" les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour leur travail sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence.

¹⁷ La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles classe la population selon le cumul de la profession (ou de l'ancienne profession), la position hiérarchique et le statut (salarier ou non).

Elle comporte trois niveaux d'agrégation emboîtés :

- les groupes socioprofessionnels selon 8 catégories ;
- les catégories socioprofessionnelles selon 24 ou 42 catégories ;

les professions selon 486 catégories.



Population active et lieu de travail, donnée communautaire – Source : INSEE 2020

La population active du territoire de la Montagne d'Ardèche travaille très majoritairement (54%) dans la commune de résidence puis dans une autre commune du département (24%), probablement dans le bassin d'emploi d'Aubenas. La Montagne d'Ardèche étant limitrophe d'une autre région française (Occitanie), 14% de la population se rend en Lozère pour travailler.

D'autres résidents se rendent dans un autre département de la région Auvergne Rhône Alpes (7%), probablement vers le département de la Haute-Loire, limitrophe de l'Ardèche et de la Montagne d'Ardèche.

La dernière possibilité (travail à l'étranger) reste marginale.

3.3. EMPLOI LOCAL

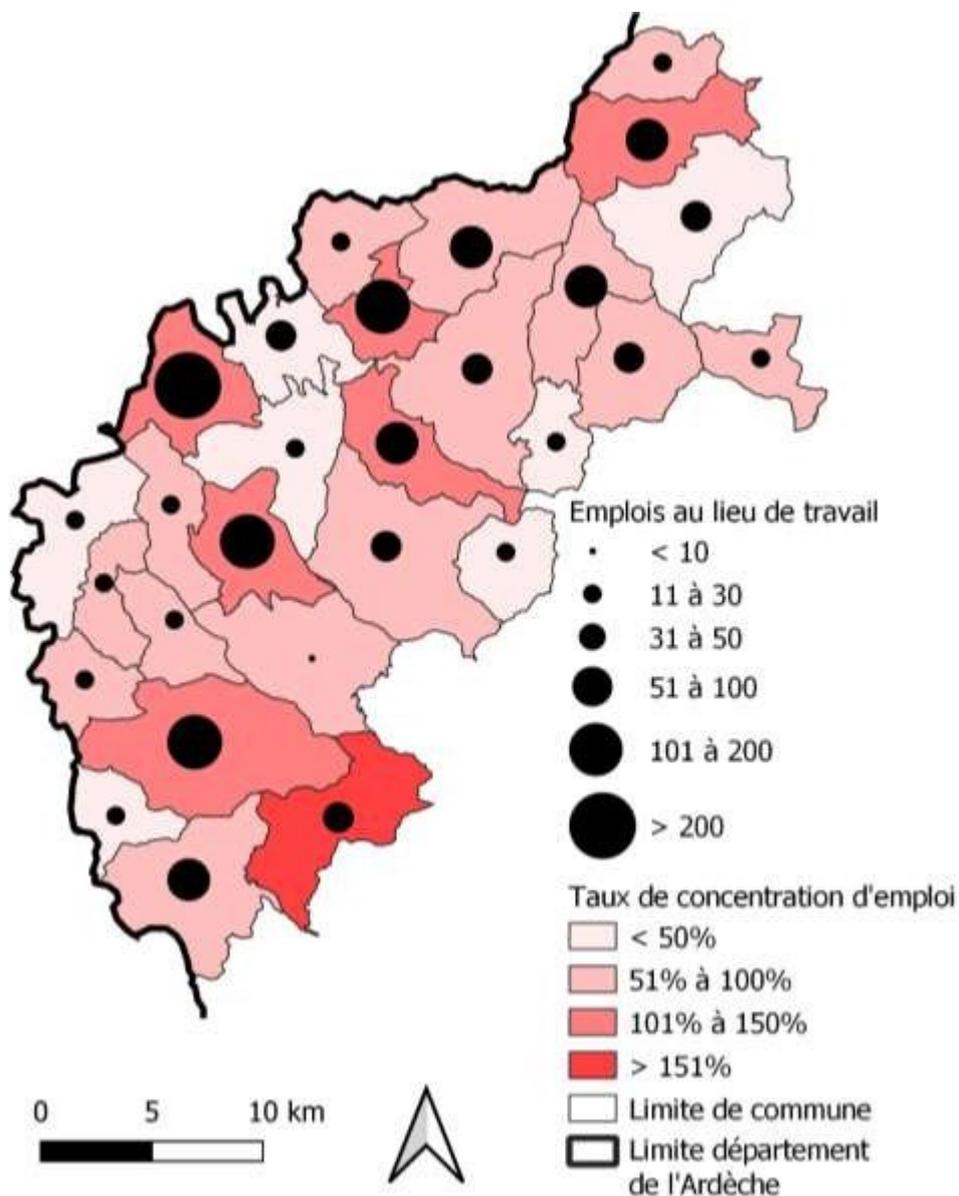
En 2020, le territoire de la Montagne d'Ardèche dispose de 1 615 emplois pour 1 981 personnes actives qui habitent le territoire,

Le nombre d'emploi a augmenté entre 2009 et 2020, passant de 1548 à 1615, soit 188 emplois ou +13%.

Le territoire de la Montagne d'Ardèche offre une répartition de l'emploi très diverse :

- 1 seule commune propose plus de 350 emplois, il s'agit de Coucouron,
- 3 communes offrent de 100 à 200 emplois, il s'agit de Le Lac-d'Issarlès, Lanarce et Saint-Etienne-de-Lugdarès,
- 5 communes offrent de 50 à 100 emplois, il s'agit de Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, Borée, Le Béage, Sainte-Eulalie, Saint-Cirgues-en-Montagne,
- 6 communes offrent de 30 à 50 emplois, il s'agit de Borne, Mazan-l'Abbaye, Lachapelle-Grailhouse, Sagnes-et-Goudoulet, Saint-Martial, Cros-de-Géorand,
- 13 communes offrent moins de 30 emplois, il s'agit de Cellier-du-Luc, Lespéron, Issarlès, Astet, Lavillatte, La Plagnal, Lachamp-Raphaël, Laveyrune,

Le Roux, Saint-Alban-en-Montagne, La Rochette, Issanlas, Usclades-et-Rieutord.



Emploi local et taux de concentration d'emploi – Source : INSEE 2020

3.3.1. Taux de concentration d'emploi

Le taux de concentration de l'emploi correspond au nombre d'emploi offert par rapport au nombre d'actif présent. Cet indicateur permet ainsi d'informer sur l'attractivité du territoire ; quand le nombre d'emplois sur un territoire est inférieur au nombre de résidents y ayant un emploi, alors ce territoire est qualifié de résidentiel.

En 2020, le taux de concentration d'emplois est de 81,51%, ce qui signifie qu'il y a en moyenne 81 emplois pour 100 actifs ayant résidant dans la zone. Dans le Département, le taux moyen est de 75,8%. Des taux très variables s'observent sur le territoire communautaire, allant de 17% (Lespéron) à 214% (Borne). Le taux de concentration d'emploi peut être réparti de la manière suivante :

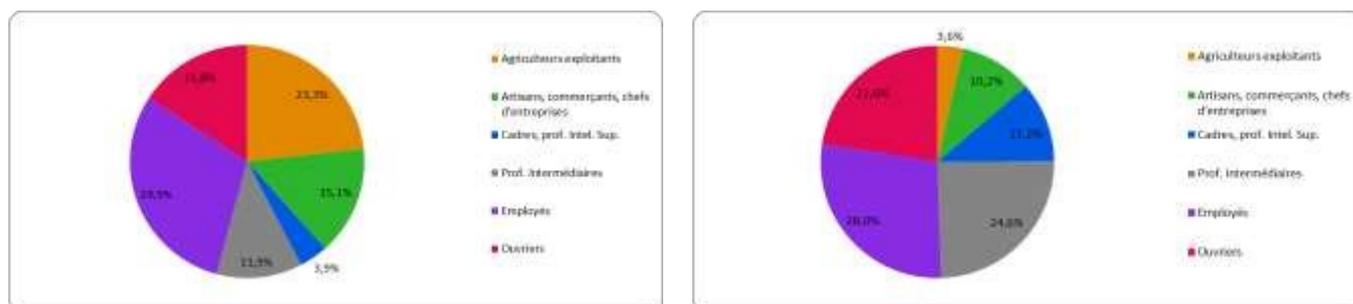
- Plus de 150% : Borne,
- De 150 à 100% : Saint-Etienne-de-Lugdarès, Borée, Saint-Cirgues-en-Montagne, Coucouron, Lanarce, Le Lac-d'Issarlès,
- De 50 à 100% : La Rochette, Saint-Alban-en-Montagne, Astet, Le Plagnal, Sagnes-et-Goudoulet, Issarlès, Mazan-l'Abbaye, Cros-de-Géorand, Lavillatte, Le Béage, Cellier-du-Luc, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, Sainte-Eulalie, Lachamp-Raphaël,
- Moins de 50% : Laveyrune, Issanlas, Saint-Martial, Lachapelle-Graillouse, Usclades-et-Rieutord, Le Roux, Lespéron.

Avec un taux de concentration d'emploi supérieur à 100%, les communes sont dans la catégorie des communes pôle d'emploi (7 communes concernées : Saint-Etienne-de-Lugdarès, Borée, Saint-Cirgues-en-Montagne, Coucouron, Lanarce, Le Lac-d'Issarlès, Borne).

Entre 40% et 100%, les communes sont dans la catégorie résidentielle (19 communes concernées).

En dessous de 40%, les communes sont qualifiées de très résidentielles (4 commune concernées).

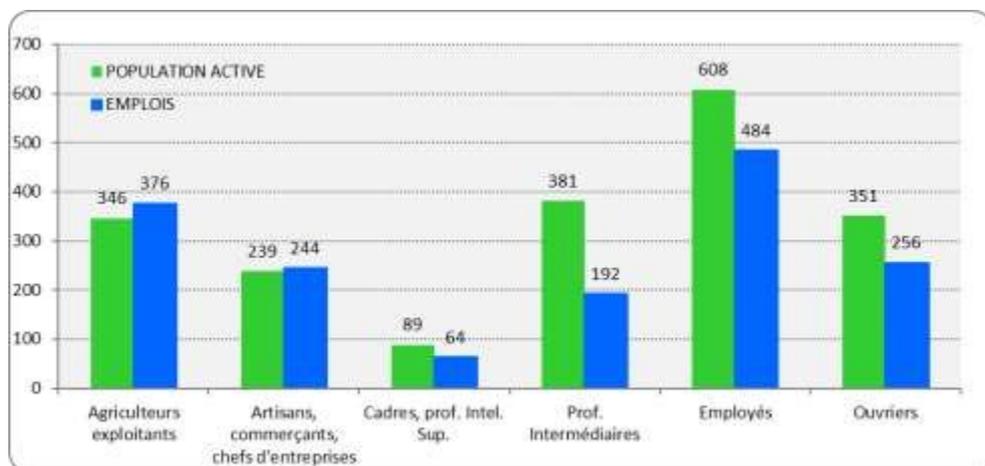
3.3.2. Emploi par statut



Emploi par statut, CCMA (à gauche), Ardèche (à droite) – Source : INSEE 2020

Les emplois du territoire de la Montagne d'Ardèche peuvent se répartir selon le statut ou catégorie socioprofessionnelle. Ce sont les employés (30%) et les agriculteurs (23%) qui sont les plus présents et au-dessus des valeurs départementales surtout pour les agriculteurs. Les ouvriers (16%) et les artisans commerçant chef d'entreprise (15%) sont aussi très présentes mais moins que dans le département pour les ouvriers, par contre les artisans sont mieux représentés dans le territoire communautaire que dans le département.

Les autres catégories ne sont pas à l'image de celles du département : il y a beaucoup moins de professions intermédiaires et moins de cadre dans le territoire de la Montagne d'Ardèche.



Population active et emploi, donnée communautaire – source : INSEE 2021

Par rapport à la population active de la Montagne d'Ardèche, seuls les agriculteurs exploitants et les artisans commerçants chef d'entreprise disposent de suffisamment d'emploi que de personnes actives habitants le territoire communautaire. Les autres catégories n'ont pas le volume d'emploi correspondant à leur qualification, et sont obligées de travailler hors du territoire, surtout les employés et les professions intermédiaires.

3.3.3. Emploi par domaine d'activité



Emploi par domaine d'activité CCMA (à gauche) Ardèche (à droite) – Source : INSEE 2020

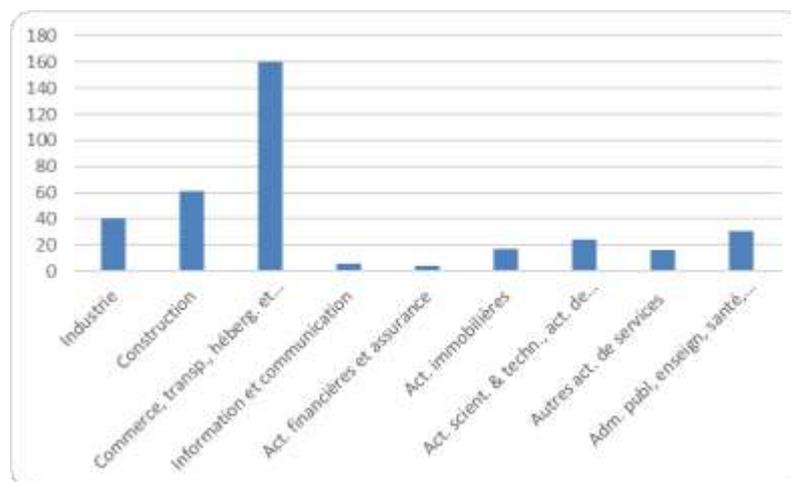
Au sein du territoire de la Montagne d'Ardèche, le domaine d'activité le plus représenté est l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (35%) puis l'agriculture (25%). Les commerces, transports et services divers ne représentent que 23% des emplois. L'industrie offre seulement 10% des emplois du territoire et la construction 6% des emplois.

Par rapport aux chiffres départementaux, la Montagne d'Ardèche offre plus d'emplois dans le domaine de l'administration publique, l'enseignement, la santé, l'action sociale et l'agriculture. Les autres domaines d'activité sont sous représentés par rapport au département.

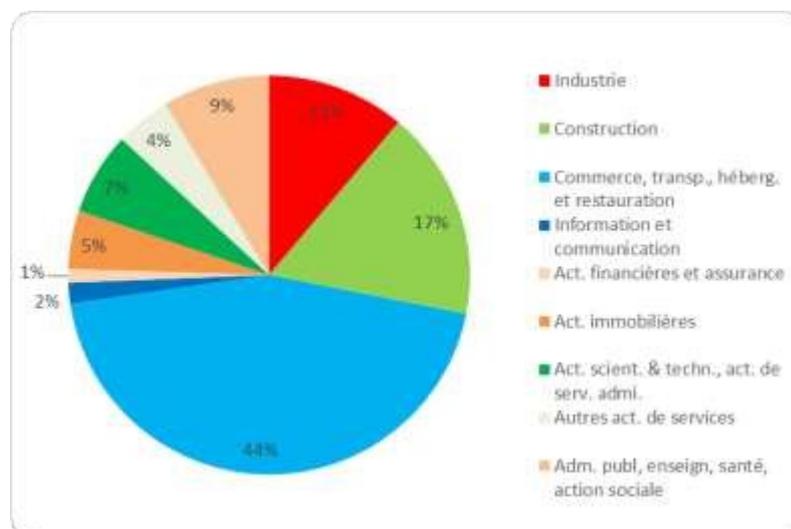
En 2020, la grande majorité des emplois (83%) relève de la sphère présentielle¹⁸ (commerce, administration, agriculture) soit des emplois non délocalisables.

3.4. ENTREPRISES LOCALES

L'observatoire des territoires en 2021 permet de connaître la répartition des entreprises locales par secteurs d'activités.



Nombre d'entreprises par secteurs d'activité – source : observatoire des territoires

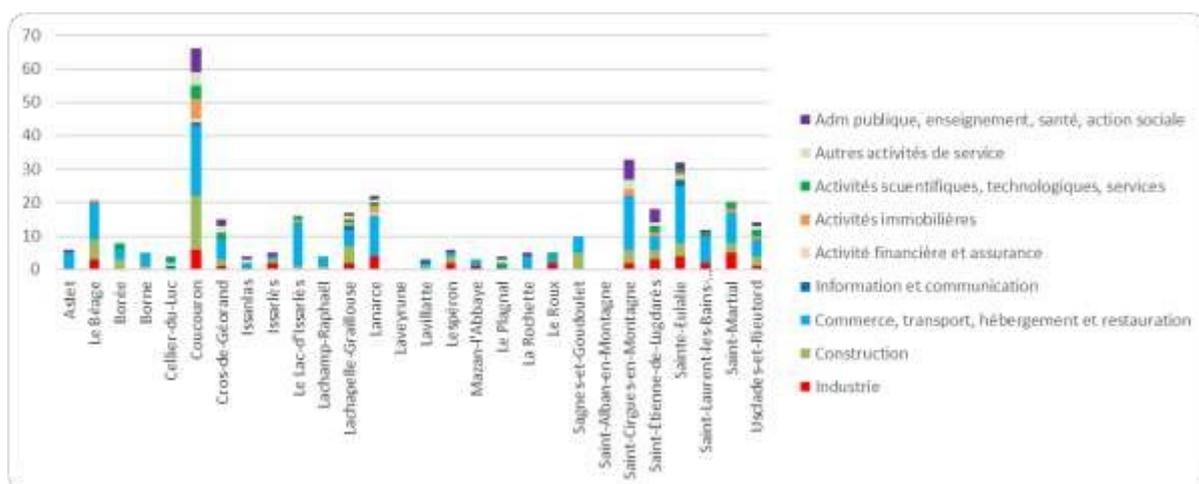


Nombre d'entreprises par secteurs d'activité – source : observatoire des territoires

¹⁸ Les **activités présentielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les **activités productives** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère

Sur le territoire de la Montagne d'Ardèche, ce sont les entreprises de commerce transport hébergement et restauration qui sont le plus représentées, soit 44% des entreprises présentes. Les entreprises du secteur de la construction et de l'industrie sont aussi bien représentées avec respectivement 17% et 11% des entreprises du territoire communautaire. Les secteurs les plus rares sont les administrations publiques enseignement santé action sociale (1%), autres activités de services (4%) et activités immobilières (5%).



Nombre d'entreprises par secteurs d'activité – source : observatoire des territoires

La répartition des entreprises sur le territoire communautaire fait apparaître que c'est la commune de Coucouron qui compte le plus d'entreprises. Certaines communes sont également bien pourvues en entreprises, il s'agit de Saint-Cirgues-en-Montagne (33), Sainte-Eulalie (32), Lanarce (22), Saint-Martial (21), Le Béage (21), Saint-Etienne-de-Lugdarès (18), Lachapelle-Graillose (17), Le Lac-d'Issarlès (16), Cros-de-Géorand (15), Usclades-et-Rieutord (14). Laveyrune et Saint-Alban-en-Montagne ne disposent d'aucune entreprise.

3.5. ACTIVITE ECONOMIQUE LOCALE

3.5.1. Espace d'activité

Suite aux modifications apportées par la loi NOTRe en date du 7 août 2020 les communautés de communes voient leurs compétences obligatoires et optionnelles étendues. Parmi ces compétences nouvelles ou renforcées, le bloc des compétences obligatoires inclut le développement économique et notamment la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique portuaire ou aéroportuaire. La mention de l'intérêt communautaire pour les ZAE¹⁹ (zones d'activités économiques) est supprimée depuis le 1^{er} janvier 2017. L'ensemble des zones d'activités économiques du territoire, existantes ou à venir, est donc de la seule compétence de l'EPCI qui en aura désormais l'exercice exclusif.

¹⁹ ZAE : regroupement d'un certain nombre d'activités économiques dans un périmètre correspondant à une opération d'aménagement initiée et réalisée par un maître d'ouvrage public pour la création d'emplois.

Sur le territoire de la Montagne d'Ardèche, l'activité économique locale est concentrée dans des zones économiques de dimension variable qui peuvent être classées selon 2 types :

- la dominance industrielle :
 - éolien : parc Lavillatte Lespéron, parc Saint-Cirgues-en-Montagne, parc Saint-Etienne-de-Lugdarès Le Plagnal Astet, parc du Cros-de-Géorand,
 - parc photovoltaïque : Saint-Etienne-de-Lugdarès (3), Cros-de-Géorand,
 - scierie : Issarlès (2), Lanarce, Mazan-l'Abbaye (2), Lachapelle-Grailhouse, Sagnes-et-Goudoulet, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Saint-Martial,
 - carrière : Lavillatte, Borée, Sagnes-et-Goudoulet,
 - hydroélectricité : Le Lac d'Issarlès,
- la dominance artisanale :
 - brasserie à Saint-Martial, Mazan-l'Abbaye,
 - salaison à Saint-Martial, Lanarce (2), Le Lac d'Issarlès, Saint-Eulalie, Saint-Cirgues-en-Montagne (2), Cros-de-Géorand,
 - fromagerie à Coucouron (2),
 - fabricant machine agricole à Lespéron,
 - transport et matériau à Le Béage,
 - transport alimentaire à Mazan-l'Abbaye (2),
 - pisciculture à Mazan-l'Abbaye.

Au sein des documents d'urbanisme existants, des espaces à vocation d'activité ont été recensés sur plusieurs communes : Coucouron, Cros-de-Géorand, Lanarce, Lespéron, Saint-Cirgues-en-Montagne et Saint-Martial. Ils ont les caractéristiques suivantes :

Localisation	Surface totale (en ha)	Vocation	Surface non artificialisée (en ha)
Coucouron La Vervene	2,33	Artisanat, service	0,06
Coucouron RD16	7,77	Artisanat, industriel	6,06
Cros-de-Géorand RD160 Pessade	2,65	Artisanat, service	1,17
Cros-de-Géorand Le Tauron	1,64	Loisirs	0,18
Lanarce Les Sagnes	4,10	Artisanat, industriel	1,92

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Localisation	Surface totale (en ha)	Vocation	Surface non artificialisée (en ha)
Lespéron Obespie	2,81	Artisanat	1,50
Saint-Cirgues-en-Montagne route du tunnel	3,82	Artisanat, service	0
Saint-Cirgues-en-Montagne Les Eperviers	11,78	Loisirs	11,34
Saint-Martial RD215	1,55	Artisanat	0
TOTAL	38,45	/	22,23



Coucouron La Vervene – source carte communale



Coucouron RD16 - source carte communale



Cros-de-Géorand RD160 Pessade - source carte communale



Cros-de-Géorand Le Tauron - source carte communale



Lanarce Les Sagnes - source PLU



Lespéron Obespie - source carte communale



Saint-Cirgues-en-Montagne route du tunnel - source carte communale



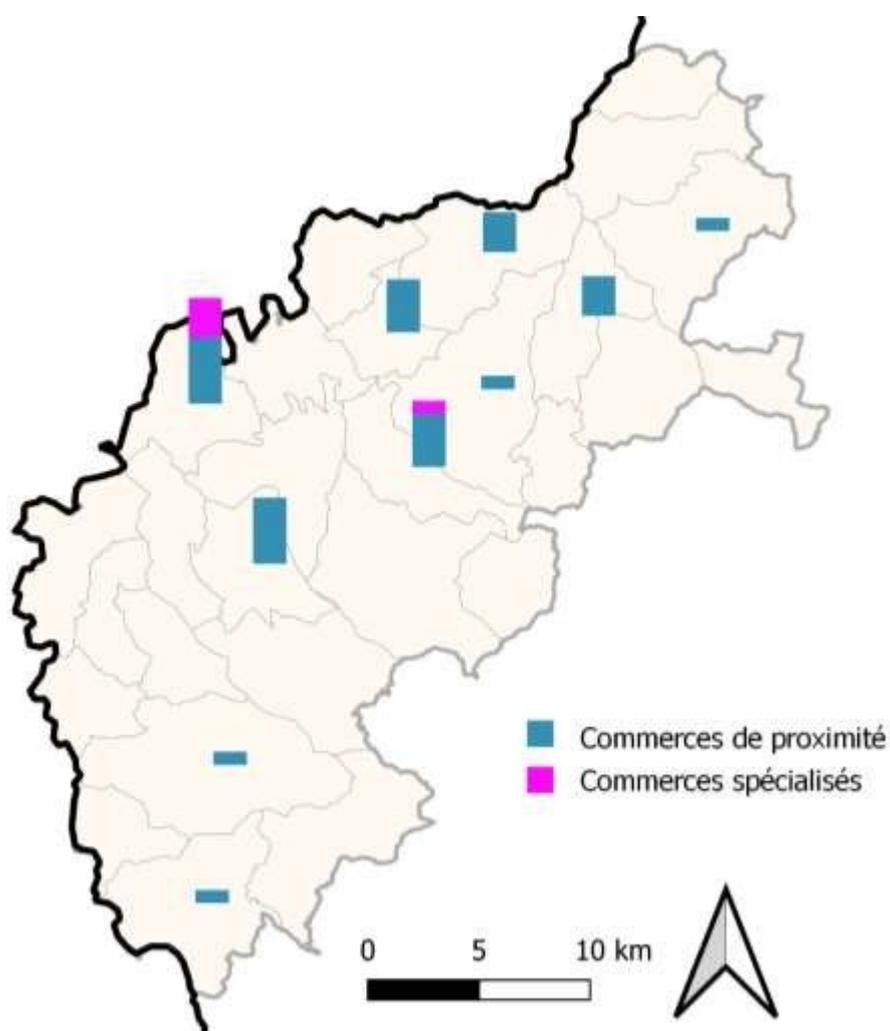
Saint-Cirgues-en-Montagne les Eperviers - source carte communale



Saint-Martial - source division foncière

Des possibilités de création d'entreprises sont encore possibles sur toutes les communes concernées par un secteur activité défini par un document d'urbanisme (zone Ca des cartes communales et Ui des PLU). L'espace le plus grand situé sur Saint-Cirgues-en-Montagne n'a pas été mis en œuvre. Les espaces de Coucouron Vervene, du Cros-de-Géorand le Tauron et de Saint-Martial ne disposent quasiment plus de surfaces disponibles.

3.5.2. Commerces



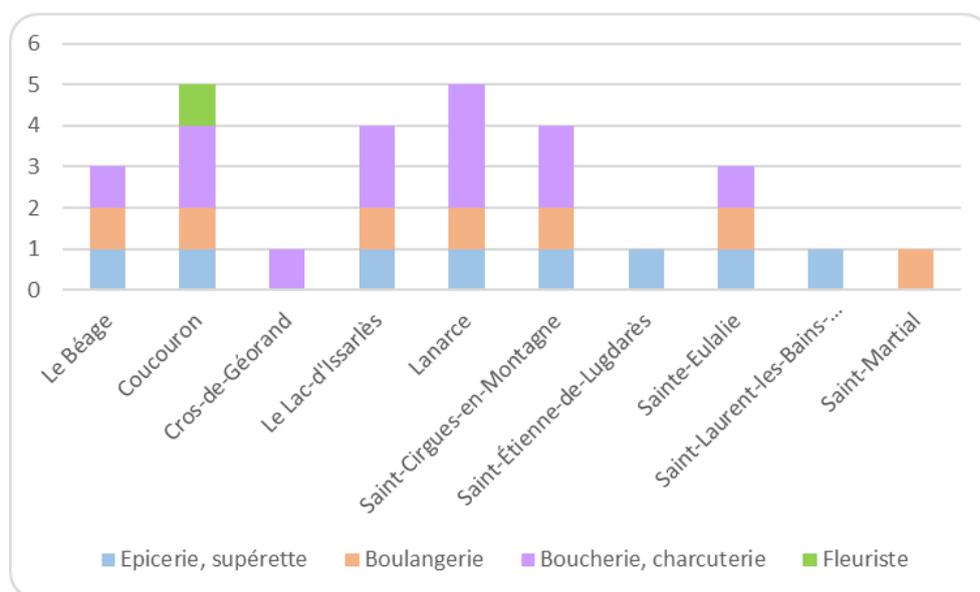
Type de commerces – Source : INSEE 2020

Les commerces, transports et services divers affichent 23% de l'emploi communautaire. La répartition territoriale est inégale :

- Coucouron concentre la majorité des commerces de proximité²⁰ ;
- 9 communes (Le Béage, Cros-de-Géorand, Le Lac-d'Issarlès, Lanarce, Saint-Cirgues-en-Montagne, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Sainte-Eulalie, Saint-Laurent-les-bains-Laval-d'Aurelle, Saint-Martial) disposent de commerces de proximité ;
- 1 commune en plus du bourg-centre a aussi des commerces spécialisés, il s'agit de Saint-Cirgues-en-Montagne.

L'absence de commerces sur 18 communes va générer des flux de circulation au sein du territoire voire avec les territoires voisins y compris pour les achats du quotidien disponibles.

Le territoire ne dispose pas de commerce de la gamme supérieure, notamment pas de supermarché.



Commerces de proximité – Source : BPE 2021

Les commerces de la gamme de proximité sont tous présents sur le territoire de la Montagne d'Ardèche :

- prédominance des épiceries superettes : 8 commerces répartis sur 8 communes. Une épicerie s'est installée depuis 2021 à Le Lac-d'Issarlès,
- puis les boucheries : 12 commerces répartis sur 7 communes,
- puis les boulangeries : 7 commerces répartis sur 7 communes,
- puis le seul fleuriste au niveau de Coucouron, fermé à présent.

Les commerces de la gamme intermédiaire sont très localisés :

²⁰ Commerce de proximité : commerce du quotidien où se rend fréquemment le consommateur. Exemples : commerces alimentaires spécialisés (boulangeries-pâtisseries, boucheries-charcuteries, poissonneries...), alimentations générales, supérettes, commerces sur éventaires et marchés, traiteurs, cafés-tabacs, commerces de livres, journaux et papeterie et pharmacies

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- 1 magasin de vêtements à Saint-Cirgues-en-Montagne,
- 2 drogueries quincailleries bricolage à Coucouron,
- 1 station-service à Coucouron.

Grâce à une enquête réalisée auprès de l'ensemble des communes, des informations complètent les données INSEE notamment pour :

- Issanlas : 1 fromager ambulant,
- Issarlès : 1 primeur ambulant,
- Le Lac d'Issarlès : 1 boutique souvenir, 1 épicerie dépôt de pain,
- Lachapelle-Graillose : 1 épicerie,
- Lachamp-Raphael : 1 épicerie,
- Lanarce : 1 fromagerie,
- Mazan-l'Abbaye : 1 fromagerie,
- Saint-Etienne-de-Lugdarès : 1 boulangerie,
- Sainte-Eulalie : 1 tabac presse, 1 chocolatier, 1 herboristerie, 1 cave, 1 station-service,
- Saint-Martial : 1 épicerie, 1 tabac.

Des dépôts de pain sont aussi présents chez certains commerçants (donnée locale).

Des magasins de producteur ne sont pas comptés par l'INSEE, néanmoins ils sont présents sur le territoire à Astet, Coucouron (2), Mazan-l'Abbaye, Lachapelle-Graillose (2), Le Roux, Sagnes-et-Goudoulet, Saint-Cirgues-en-Montagne, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle.

Les marchés hebdomadaires complètent l'offre, ils sont présents à Borée, Coucouron, Cros-de-Géorand, Lachapelle-Graillose, Le Lac-d'Issarlès, Saint-Cirgues-en-Montagne, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Sainte-Eulalie, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, Saint-Martial.

Des fermes pratiquent la vente directe, sont concernées les communes suivantes :

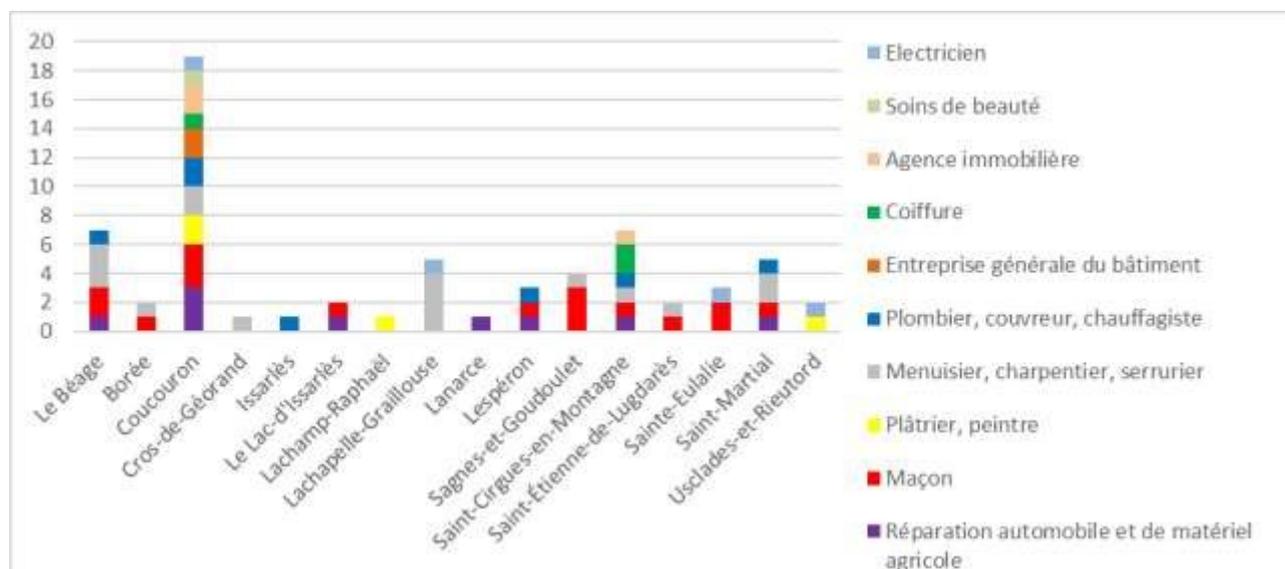
Produits vendus	Viande Charcuterie	Fromage Produit laitier	Œufs	Petits fruits Confiture Jus de fruit	Maraichage	Châtaigne	Miel	Pain	Produit de la terre
Astet				1	1				
Le Béage	1	3		et					
Borée	3								
Borne				1		1	1		
Cellier-du-Luc	1	1					1		
Coucouron	2	1		1	1				

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL MONTAGNE D'ARDECHE
Rapport de présentation

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Produits vendus	Viande Charcuterie	Fromage Produit laitier	Œufs	Petits fruits Confiture Jus de fruit	Maraichage	Châtaigne	Miel	Pain	Produit de la terre
Cros-de-Géorand		2		1					
Issanlas		2							
Le Lac d'Issarlès	1	et							
Lanarce		2		1	1			1	
Laveyrune	1					1			1
Lavillatte		1							
Lespéron							1		
Mazan l'abbaye	3	1 dont savon							
Sagnes-et-Goudoulet	2								
Saint-Alban-en-Montagne	1								
Saint-Etienne-de-Lugdarès	3	2	1				1		
Sainte-Eulalie	1	1	1	et					
Saint-Laurent-les-bains-Laval-d'Aurelle						1	2		1
Saint-Martial	1			1		1			
TOTAL	20	16	2	7	3	4	6	1	2

3.5.3. Artisanat



Artisans du territoire communautaire – source : BPE 2021

Les différents types d'artisans sont tous présents sur le territoire de la Montagne d'Ardèche :

- prédominance des maçons et des menuisiers charpentiers : 16 entreprises chacun réparties respectivement sur 10 et 9 communes,
- puis les réparations automobile et de matériel agricole : 9 entreprises réparties sur 7 communes,
- les plombiers chauffagistes : 7 entreprises réparties sur 6 communes,
- les électriciens et les peintres : 4 entreprises chacun réparties sur respectivement 4 et 3 communes,
- les coiffeurs et les agents immobiliers : 3 entreprises chacun réparties sur Coucouron et Saint-Cirgues-en-Montagne. En 2024, il y a plus que 3 agents immobiliers,
- les entreprises générales du bâtiment : 2 entreprises sur Coucouron,
- un soin de beauté à Coucouron.

La répartition territoriale des artisans est inégale :

- Coucouron concentre la majorité des artisans, soit 19 entreprises,
- 4 communes comptent de 5 à 7 artisans : Le Béage, Lachapelle-Graillose, Saint-Cirgues-en-Montagne, Saint-Martial),
- 11 communes comptent 1, 2 ou 3 artisans,
- 12 communes n'ont pas d'artisan.

L'enquête menée en 2023 auprès des communes permet d'actualiser les données BPE de l'INSSE 2021, à savoir :

- Borée : 1 multitâche,
- Borne : 2 multiservices,
- Cellier-du-Luc : 1 garagiste, 1 peintre, 1 maçon,
- Coucouron : 2 entreprises de travaux publics, 2 webmasters, 1 taxi, 2 coiffeurs
- Cros-de-Géorand : 1 maçon,
- Issarlès : 1 électricien,
- Lachamp-Raphaël : 1 sérigraphiste,
- Lachapelle-Graillose : 1 maçon, 1 agent immobilier,
- Le Lac-d'Issarlès : 1 taxi, 1 charpentier, 1 ferronnier, 1 couturier,
- Laveyrune : 1 électricien,
- Lespéron : 1 coutelier, 1 petits travaux,
- Sagnes-et-Goudoulet : 1 entreprise de travaux public,
- Saint-Cirgues-en-Montagne : 1 entreprise de travaux publics, 1 menuisier, 1 coiffeur,
- Saint-Etienne-de-Lugdarès : électricien, pâtissier, 2 maçons, multi travaux, entreprise de travaux publics,
- Sainte-Eulalie : 1 plombier, 1 coiffeur, 1 taxi,
- Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle : 1 multitâche, 1 coiffeur
- Saint-Martial : 1 ferronnier d'art, 1 coiffeur, 1 travaux publics

3.5.4. Etablissement thermal

La commune de Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle dispose d'un établissement thermal spécialisé dans la rhumatologie. Situé au point de partage des eaux entre Atlantique et Méditerranée, entre Massif Central et Midi, Saint-Laurent se nourrit de l'air vif de la montagne et des courants apaisants du sud. Ce village de montagne offre un cadre authentique et charmant, maisons en pierre, et tour fortifiée qui abrite un Musée dédié à l'eau, Autour de la place centrale et de sa fontaine, s'alignent les thermes.



Les Thermes de Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle – source : google maps

3.5.5. Carrières

Le schéma régional des carrières définit les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières. Il prend en compte l'intérêt économique national et régional, les ressources, y compris marines et issues du recyclage, ainsi que les besoins en matériaux dans et hors de la région, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la préservation de la ressource en eau, la nécessité d'une gestion équilibrée et partagée de l'espace, l'existence de modes de transport écologiques, tout en favorisant les approvisionnements de proximité, une utilisation rationnelle et économe des ressources et le recyclage. Il identifie les gisements potentiellement exploitables d'intérêt national ou régional et recense les carrières existantes. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de limitation et de suivi des impacts et les orientations de remise en état et de réaménagement des sites.

Sur le territoire de la Montagne d'Ardèche, 3 carrières sont présentes et en activité.

Nom	Localisation	Arrêté préfectoral d'autorisation	Durée d'exploitation	Superficie
Delmonico Dorel carrières	Borée, les Plaines	2004-222-9 du 09-08-2004	30 ans	3,33 ha
Carrières Dodet	Lavillatte, Lestempe RD108	07-2018-02-27-011 du 27-02-2018	30 ans	11,67 ha
Leveque Gilbert	Sagnes-et-Goudoulet, Le Rouchas	07-2016-04-28-004 du 28-04-2016	30 ans	2,40 ha

Source : DDT07

3.5.6. Activités forestières et liées aux ressources

Le territoire de la Montagne d'Ardèche est largement couvert par des espaces forestiers qui peuvent être exploités. Certaines communes disposent d'activités en lien avec la forêt, il s'agit des communes suivantes :

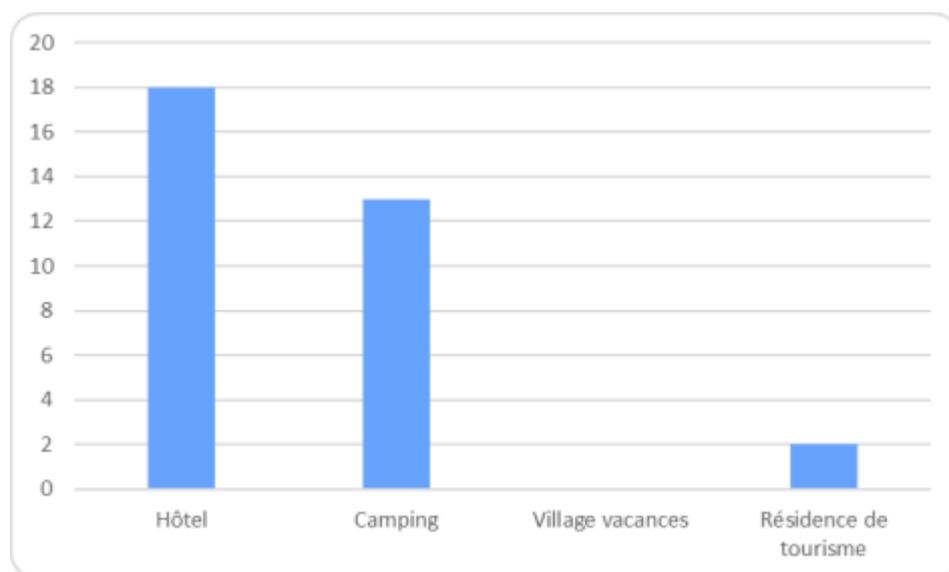
	Exploitant forestier	Débardage, transport	Sylviculteur
Borée	1		
Cros-de-Géorand		1	
Lachapelle-Graillose		1	
Lanarce	1	1	
Mazan-l'Abbaye			1
Le Roux	2		

Les activités en lien avec les ressources naturelles sont aussi présentes. A Mazan-l'Abbaye, c'est une pisciculture.

3.5.7. Tourisme

Le territoire de la Montagne d'Ardèche est très dynamique pour l'accueil des touristes. Afin de les conseiller et de les orienter, il dispose de 3 offices de tourisme permanents répartis sur les communes de Coucouron, Saint-Eulalie et Saint-Laurent-les-Bains- Laval-d'Aurelle et 3 bureaux intercommunaux du tourisme pendant la saison estivale sur Saint-Etienne-de-Lugdarès et 2 sur Saint-Martial (données OT 2024).

a) EQUIPEMENT TOURISTIQUE ET DE LOISIR

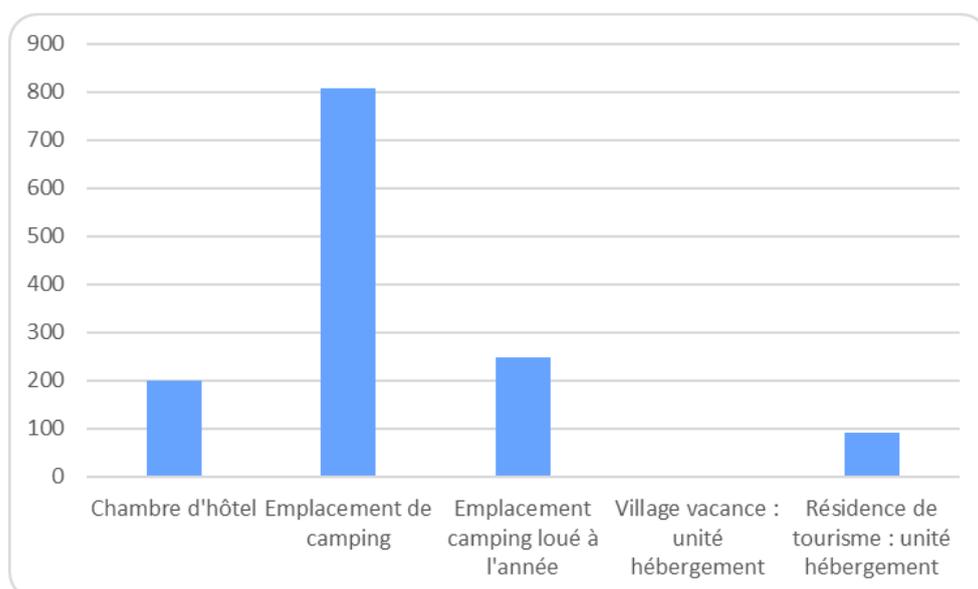


Typologie d'hébergement – Source : INSEE 2021

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Les hébergements de tourisme se répartissent de la manière suivante :

- Hôtels présents sur Le Béage, Borne, Coucouron, Lachamp-Raphaël, Lanarce (2), Le Lac-d'Issarlès, Mazan-l'Abbaye, Sagnes-et-Goudoulet, Saint-Cirgues-en-Montagne (3), Sainte-Eulalie,
- Campings présents sur Cros-de-Géorand, Issarlès, Le Lac-d'Issarlès (2), Lanarce, Lavillatte, Saint-Cirgues-en-Montagne, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Sainte-Eulalie, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, Saint-Martial, Usclades-et-Rieutord,
- Résidence de tourisme à Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle au niveau du centre thermal.



Potentiel d'accueil, donnée communautaire – source : INSEE 2021

Ce sont les emplacements de camping qui sont le plus nombreux avec 807 places pour 13 campings, soit en moyenne 62 emplacements/camping. Une partie des emplacements est louée à l'année, soit 248 places ou 30% du potentiel d'accueil. Les autres possibilités d'accueil bien représentées sont les chambres d'hôtel : 198 chambres pour 18 hôtels, soit une moyenne de 11 chambres/hôtel.

Les unités d'hébergement des résidences de tourisme sont faibles en nombre (92 hébergements) mais bien réelles en lien avec la faible représentativité des résidences de tourisme du territoire (2 unités présentes), elles sont localisées uniquement à Saint-Laurent-Les-Bains-Laval-d'Aurelle.

Un camping à la ferme est présent à Le Lac-d'Issarlès.

Sont aussi présents :

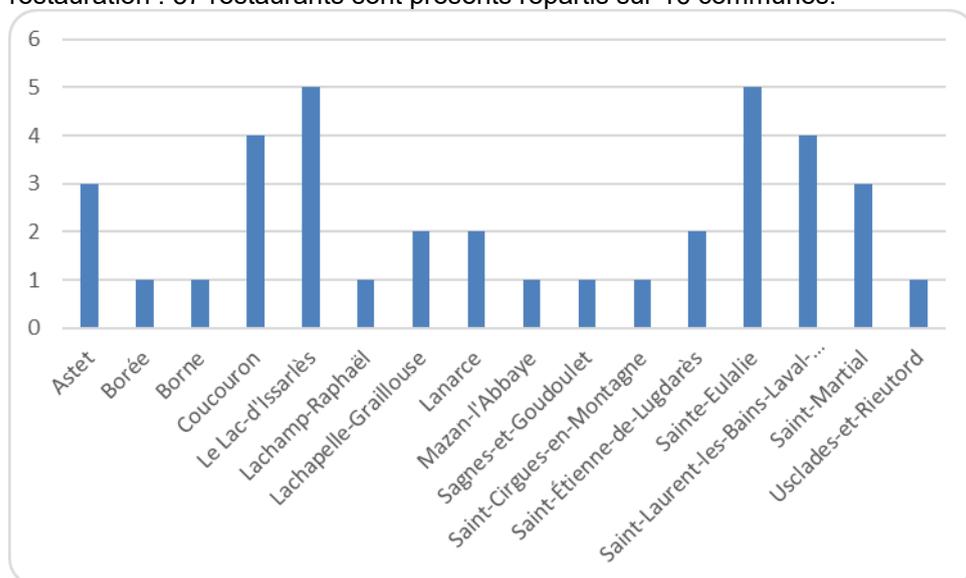
- Un camping à la ferme à Le Lac-d'Issarlès,
- Un parc résidentiel de loisirs de 104 HLL à Lespéron,
- Des centres de vacances à Borée, Sainte-Eulalie (3).

Les meublés de tourisme sont très présents (supérieur à 20 meublés) à Coucouron et Saint-Laurent-Laval-d'Aurelle. Quelques communes comptent entre 10 et 20 meublés, il s'agit de : Astet, Issanlas, Le Lac-d'Issarlès, Sainte-Eulalie, Saint-Martial. Les autres communes possèdent moins de 10 meublés de tourisme. 3 communes n'ont pas de meublés de tourisme, il s'agit de Saint-Etienne-de-Lugdarès, Saint-Martial et Sainte-Eulalie.

La commune de Saint-Martial dispose de gîtes communaux non répertoriés par l'office du tourisme.

b) RESTAURANT/BAR

Le territoire de la Montagne d'Ardèche est très bien desservi au niveau de la restauration : 37 restaurants sont présents répartis sur 16 communes.



Restaurant du territoire communautaire – source : BPE2021

Au niveau de Borée, le restaurant bar accueille également une épicerie et des meublés de tourisme.

De la restauration supplémentaire est présente sur certaines communes, elle est intégrée dans :

- une activité commerce : Le Béage (avec épicerie), Cros-de-Géorand (avec épicerie)
- une activité auberge : Astet, Borne (2), Issarlès (et multiservice), Lachapelle-Grailhouse, Lanarce, Usclades-et-Rieutord (2)
- une activité hôtellerie : Sagnes-et-Goudoulet, Saint-Cirgues-en-Montagne (3),
- une activité gîte, bar, épicerie : Borée.

Des bars complètent l'offre :

- bar : Coucouron (2), La Rochette, Saint-Cirgues-en-Montagne (4), Sainte-Eulalie (2), Saint-Martial (2).

c) STATION VERTE

C'est un territoire d'accueil au cœur des terroirs, reconnu au niveau national comme une station organisée proposant des séjours porteurs de sens, en faveur d'un tourisme nature, authentique, humain et respectueux de l'environnement. Elle partage une vision d'un tourisme à la fois authentique et respectueux des caractéristiques locales, Elle développe des initiatives durables, en faveur d'une nature respectée et préservée. Elle propose une offre complète d'activités en lien avec un patrimoine naturel, culturel ou historique. Elle s'engage dans un tourisme de proximité à la fois humain et respectueux du territoire. Elle valorise les attraits naturels du territoire.

La commune de Le Lac-d'Issarlès est une destination labellisée station verte.

d) MUSEES ET CURIOSITES

Le territoire de la Montagne d'Ardèche dispose de plusieurs musées qui contribuent à son attrait touristique. Il s'agit de :

- Ecomusée à Le Lac-d'Issarlès : grottes troglodytiques,
- Ecomusée à Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle : la tour de Saint-Laurent, musée de l'eau,
- Musée de l'auberge rouge ou auberge de Peyrebeille à Lanarce, autour des crimes qui y furent commis de 1807 à 1833.

Des curiosités témoignent des particularités du territoire, il s'agit de :

- Ferme de Bourlatier en limite avec Sagnes-et-Goudoulet : ferme du 17^{ème} siècle qui témoigne du patrimoine architectural. L'histoire de la région, l'architecture en phase avec la géologie du territoire, la vie sociale sont proposés dans cet édifice et une location de vélos à assistance électrique,
- Moulin de Masméjean, maison des Energies Renouvelables à Saint-Etienne-de-Lugdarès : ancien moulin à eau restauré en parfait état de marche. Une exposition sur les Énergies Renouvelables, vente de farine du moulin et location de vélo à assistance électrique, escape game sont proposés sur place,
- Moulin de Trépis à Lanarce : moulin à eau rénové, fonctionnement, objets d'autrefois sont les découvertes du site,
- Maison de site du Gerbier-de-Jonc à Sainte-Eulalie : maquette, diaporama et films expliquent la géologie, le volcanisme, la naissance des Sources de la Loire et le phénomène du partage des eaux. Location de vélos à assistance électrique au départ du Gerbier.

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Le Lac-d'Issarlès : grottes troglodytiques



Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle : la tour de Saint-Laurent, musée de l'eau



Sagnes-et-Goudoulet : ferme de Bourlatier



Saint-Etienne-de-Lugdarès : moulin de Masméjan, maison des Energies Renouvelables



Lanarce : moulin de Trespis



Sainte-Eulalie : maison de site du Gerbier-de-Jonc

e) DECOUVERTES NATURELLES ET ARTISTIQUES

Le territoire de la Montagne d'Ardèche propose de nombreuses découvertes liées aux espaces de nature très présents, notamment :

■ En lien avec l'eau :

- ↳ Les bords de la Loire et de la Veyradeyre sur la commune de Le Lac-d'Issarlès,
- ↳ Les sources de l'Ardèche et de l'Espezonnette sur la commune d'Astet,
- ↳ Les sources de la Moline sur la commune de Borée,
- ↳ Les sources de la Loire sur la commune de Sainte-Eulalie,
- ↳ Les gorges de la Borne sur la commune de Borne, sentier de Taranis Arga,
- ↳ L'eau et sa force sur la commune du Cros-de-Géorand,
- ↳ Le site de Sainte-Abeille : temple romain dédié aux sources de la Loire sur la commune de Le Roux,

■ En lien avec le volcanisme :

Le Parc des Monts d'Ardèche a obtenu le label Géopark comme reconnaissance internationale d'un patrimoine géologique de 550 millions d'années. Soutenu par l'Unesco, le label mondial Géopark est attribué à un territoire présentant un patrimoine géologique remarquable. Il consacre une démarche portée par un territoire et tous ses représentants. Sont présents :

↳ Un site hydrogéologique :

- fontaine d'eau chaude à Saint-Laurent-les-Bains, c'est la source thermale,

↳ des sites volcaniques dont certains disposent de mobilier d'interprétation :

- le cirque des Boutières, le suc de Chabrières, le mont Mézenc, la roche de Borée, la structure annulaire de Pradoux et Sara, Gouleïou sur la commune de Borée,
- le maar de Borée et le plateau d'Echamps à Borée et Saint-Martial,
- le suc de Lestrat et le suc de Sarah, le lac de Saint Martial à Saint-Martial,
- le Gerbier de Jonc et les sources de la Loire sur Sainte-Eulalie et Saint-Martial,
- le suc de Montivernoux, la cascade du Ray-Pic et coulées à Lachamp-Raphaël,
- le suc de Bauzon à Saint-Cirgues-en-Montagne, Cros-de-Géorand et Usclades-et-Rieutord,
- les 5 suc à Sainte-Eulalie, le Béage et Cros de Géorand,
- le volcan péléen à Sainte-Eulalie,
- le volcan Laoune à Coucouron,
- le suc des Coux à Sagnes-et-Goudoulet,
- le suc de Montat à Saint-Etienne-de-Lugdarès,
- le Tanargue sur la commune de Borne, montagne aux massifs escarpés,
- la vestide du Pal (circuit de randonnée cratère volcanique) sur la commune de Le Roux,
- le suc de Cherchemuse sur la commune de Le Lac-d'Issarlès,
- le suc du Chapelas sur la commune de Le Plagnal.



Bord de la Loire et de la Veyradeyre, Le Lac-d'Issarlès



Gorges de la Borne, Borne



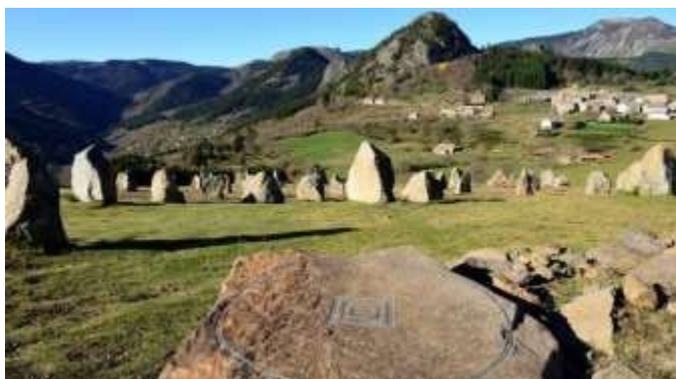
Le Mézenc, Le Lac-d'Issarlès

- Un parcours artistique pérenne à ciel ouvert sur plus de 100 km de chemins de randonnées fait état de la collection d'œuvres pérennes du Partage des eaux entre l'océan Atlantique et la mer Méditerranée dialogue avec les patrimoines naturels et culturels de la montagne ardéchoise. Tout au long du parcours, les Mires paysagères et les meubles design offrent des haltes immersives dans le paysage. Le GPS imaginé par le collectif Toplamak accompagne les automobilistes d'une œuvre à l'autre, en leur racontant ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas. Chaque été, le parcours s'enrichit d'une riche programmation et d'expositions temporaires dénommée « les Échappées » et proposée en partenariat avec des lieux culturels et patrimoniaux du territoire, par exemple à l'abbaye de Notre-Dame-des-Neiges, à Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle.

Des artistes se sont emparés des paysages de la Montagne d'Ardèche pour la mettre en scène, il s'agit de :

- le Tchier de Borée sur la commune de Borée : création mégalithique contemporaine qui représente une sorte de calendrier universel formé de 70 pierres plantées, sculptées pour certaines et disposées harmonieusement sur les hauteurs du village. Chaque pierre est numérotée pour un cheminement autour de 9 thématiques et de nombreuses références ésotériques, historiques

et mythologiques pour transmettre un message, tout en découvrant le patrimoine du pays des Boutières.



Tchier de Borée à Borée – source vallontourisme.com

- Sur le circuit du partage des eaux à Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, les œuvres Terre de Loire de Koichi Kunta sont présentes ainsi que la grotte de cristal de Hehe et du mobilier,
- Présence d'une exposition permanente des tableaux de Gérard Lattier, de l'œuvre d'art de la bête de Gévaudan et d'un espace muséographique qui réunit des archives inédites sur un enfant du pays à la personnalité controversée le bagnard Henri Charrière, alias Papillon à Saint-Etienne-de-Lugdarès.



La bête de Gévaudan – source : ardèche-guide.com



Maison d'Henri Charrière dit Papillon – source : [eveil de la Haute-Loire](http://eveil-de-la-Haute-Loire)

- Un parcours patrimoine est proposé dans le village de Coucouron.

f) ACTIVITES LIEES A L'EAU

Le territoire de la Montagne d'Ardèche dispose de plusieurs sites de baignade au niveau des communes qui possèdent un lac et au niveau des gorges de la Borne. Certaines baignades sont surveillées sur Coucouron, Le Lac-d'Issarlès, Saint-Martial. Une catégorie ne bénéficie pas de surveillance, ni d'analyse de l'eau, il s'agit du lac de la Palisse sur Cros-de-Géorand.

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Des bases nautiques au niveau des lacs (Coucouron, Le Lac-d'Issarlès, Saint-Martial, Cros-de-Géorand) offrent des espaces de loisirs et des locations de pédalos. Au niveau du lac d'Issarlès, une location de vélo à assistance électrique est aussi proposée.



Le Lac-d'Issarlès



Cros-de-Géorand



Saint-Martial



Coucouron

Un plan d'eau permet la baignade à Saint-Cirgues-en-Montagne ; un second site de baignade est aussi présent au niveau du camping de Saint-Etienne-de-Lugdarès.

Des cours d'eau ne sont pas surveillés mais une analyse des eaux de baignade est réalisée sur Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle (rivière Boren) et Saint-Cirgues-en-Montagne (rivière Vernazon).

Les cours d'eau peuvent offrir un site de baignade sans surveillance et sans analyse d'eau, c'est le cas à Astet (Ardèche), Borne (Borne), Laveyrune (Allier), Lespéron et Saint-Alban-en-Montagne (Espezonnette), Sagnes-et-Goudoulet (Padelle), Usclades-et-Rieutord (Loire).

Seule la commune de Borne propose un parcours nautique.

Tous les lacs (Coucouron, Le Lac-d'Issarlès, Saint-Martial, Cros-de-Géorand) sont pêchés ainsi que les bords de la Loire, de l'Allier et de l'Espezonnette, notamment sur Saint-Cirgues-en-Montagne, Mazan-l'Abbaye et Saint-Etienne-de-Lugdarès. Un parcours no kill (remise à l'eau des prises) est proposé sur Borne, Lanarce et Sainte-Eulalie.

Des activités de canyoning kayak complètent l'offre de découverte du territoire de la Montagne d'Ardèche sur la commune de Borne.



Canyoning Borne – source : vallée amorik

g) ACTIVITES LIEES A LA NEIGE

La Montagne d'Ardèche propose également des activités liées à la pratique du ski nordique et alpin. Des pistes de ski sont présentes à :

- Saint-Etienne-de-Lugdarès, Le Plagnal, Aстет : domaine nordique de la Chavade Bel-Air,
- Borée : station nordique du massif du Mézenc,
- Borne : station de la Croix de Bauzon, pistes de ski alpin, nordique, raquette. Une location de vélo à assistance électrique est aussi proposée,
- Sainte-Eulalie : espace nordique de liberté Gerbier,
- Saint-Cirgues-en-Montagne : espace nordique du Pal.

Le Lac-d'Issarlès et Lachamp-Raphaël disposent de sentiers de ski nordique. Sur le territoire de La Rochette et de Saint-Cirgues-en-Montagne, il est possible de faire des randonnées en raquette. A Lachamp-Raphael, une location de raquette est proposée.



*Domaine nordique de la Chavade Bel-Air
Saint-Etienne-de-Lugdarès*



Domaine nordique Mézenc, Borée



Station de la Croix de Bauzon, Borne



Domaine nordique site du Gerbier, Sainte-Eulalie

h) ACTIVITES PLEINE NATURE

Le territoire de la Montagne d'Ardèche propose des activités diverses de pleine nature, il s'agit notamment de :

- L'escalade sur les communes de Borne, Le Lac d'Issarlès, Sagnes-et-Goudoulet



Escalade Borne – source : vallée amorik

- L'équitation et les balades à cheval ou âne sur les communes d'Astet (âne), Lachamp-Raphaël, Lachapelle-Graillose, Mazan-l'Abbaye, Le Plagnal (âne), Le Roux, Saint-Cirgues-en-Montagne, Saint-Laurent-les-bains-Laval-d'Aurelle.



Balade à cheval, Saint-Cirgues-en-Montagne – source ; Ardèche-guide

- La découverte des marmottes au Mézenc sur Borée et des bisons dans la réserve de Saint-Eulalie,
- La découverte des châtaignes dans les châtaigneraies de Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle,
- La découverte des tourbières de la Tuilière à Le Plagnal,

- Un escape game nature à Lachapelle-Graillose,
- Des stages de survies à Lachapelle-Graillose,
- Les randonnées assistées par des chiens de traîneaux sur Issanlas, Lachapelle-Graillose et Lanarce, Saint-Cirgues en-Montagne, Sagnes-et- Goudoulet.



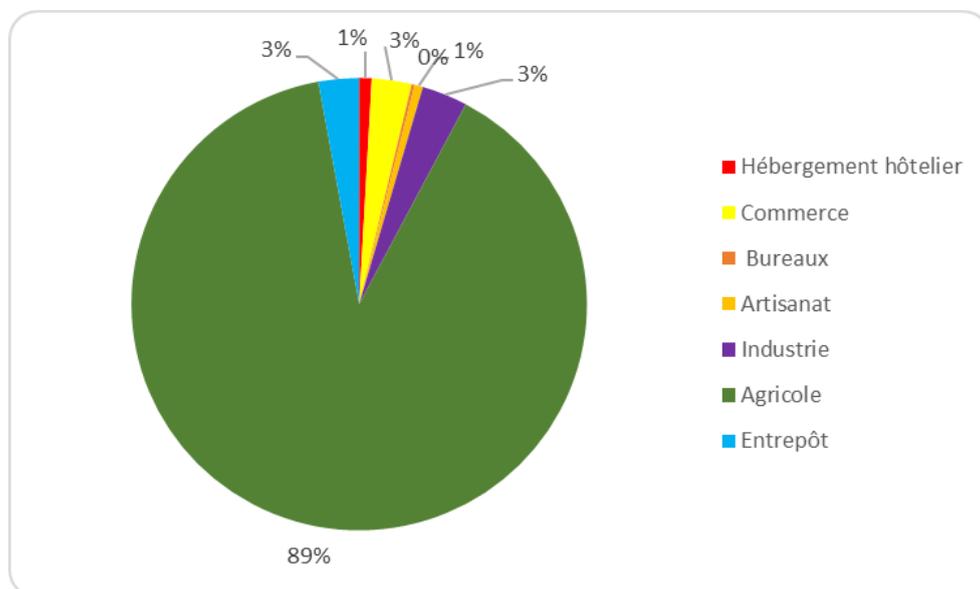
Chien de traîneau, Lanarce – source : Artik Basterds Mushing

- Les randonnées pédestres sont présentées au chapitre 6.2 cheminement doux.

3.6. PRODUCTION DES ACTIVITES

	Surface de locaux commencés en m ²						
	hébergement hôtelier	commerce	bureau	artisanat	industriel	agricole	entrepôt
2012	0	0	82	0	0	455	240
2013	0	263	0	0	43	6815	139
2014	131	0	0	0	0	3975	629
2015	57	33	0	0	282	5163	0
2016	0	173	28	0	372	5102	229
2017	0	0	0	0	0	6346	0
2018	212	295	0	0	0	3998	230
2019	62	7	0	0	0	4799	35
2020	0	414	0	0	0	2854	0
2021	0	292	0	314	993	7181	0
Total	462	1477	110	314	1690	46688	1502

Source : SITADEL 2021



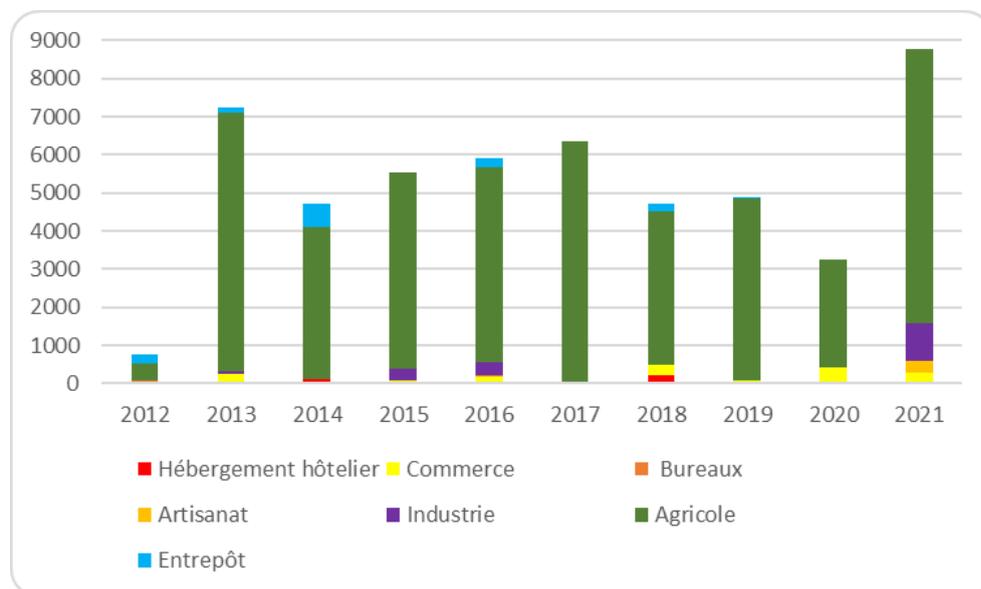
Répartition des surfaces de locaux commencés par type d'activité – Source : SITADEL 2021

Entre 2012 et 2021, 52 243 m² de locaux se sont construits dans la Montagne d'Ardèche. Parmi eux :

- 462 m² de locaux d'hébergement hôtelier, soit 0,9%,
- 1 477 m² de locaux pour des commerces, soit 2,8%,
- 110 m² de locaux pour des bureaux, soit 0,2%,
- 314 m² de locaux pour de l'artisanat, soit 0,6%,
- 1 690 m² de locaux industriels, soit 3,2%,
- 46 688 m² de locaux agricoles, soit 89,4%,
- 1 502 m² de locaux pour des entrepôts, soit 2,9%.

En moyenne, il se produit 5 224 m² de surface de locaux d'activité par an.

Ce sont sans surprise les agriculteurs qui produisent les plus grandes surfaces de plancher des locaux réalisés, soit 4 668 m²/an. Tous les autres types de locaux d'activité restent marginaux dans leur production.



Surface de locaux commencés en m², donnée communautaire - Source : SITADEL 2021

La répartition de production de locaux est inégalement répartie :

- 2012 est une année de très faible construction de locaux d'activité,
- 2020 est une année faible de production de locaux, uniquement des constructions agricoles et des commerces ont été commencés,
- Les autres années sont très productives en surface de plancher et principalement par les bâtiments agricoles.

Au niveau de la répartition de la production sur le territoire :

- Pour l'hébergement hôtelier, cela concerne les années 2014 (Lanarce), 2015 (Le Béage), 2018 (Borée) et 2019 (Borée),
- Pour le commerce, cela concerne les années 2013 (Astet, Lanarce), 2015 (Coucouron, Saint-Martial), 2016 (Coucouron), 2018 (Lanarce), 2019 (Mazan-l'Abbaye), 2020 (Sainte-Eulalie) et 2021 (Coucouron, Cros-de-Géorand, Lachapelle-Graillose),
- Pour les bureaux, cela concerne les années 2012 (Sainte-Eulalie) et 2016 (Usclades-et-Rieutord),
- Pour l'artisanat, cela concerne l'année 2021 (Saint-Martial),
- Pour les locaux industriels, cela concerne les années 2013 (Lavillatte), 2015 (Laveyrune), 2016 (Issanlas, Saint-Etienne-de-Lugdarès) et 2021 (Coucouron),
- Pour les locaux agricoles, tous les ans de nouveaux bâtiments agricoles apparaissent dans le paysage de la Montagne d'Ardèche. Toutes les communes sont concernées excepté Issarlès, La Rochette et Saint-Martial,
- Pour les entrepôts, cela concerne les années 2012 (Le Plagnal), 2013 (Lavillatte), 2014 (Coucouron, Lanarce), 2016 (Lespéron, Le Plagnal), 2018 (Coucouron, Saint-Martial) et 2019 (Coucouron).

4. Contexte historique et patrimoine

4.1. PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE

Des vestiges découverts ont permis de dater l'occupation historique et préhistorique suivantes :

Commune	Localisation	Vestiges et datation
Astet	Bauzon Bauzon La Chavade	Construction Gallo-romain Chapelle Moyen-âge Monnaie Gallo-romain
Le Béage	Chartreuse de Bonnefoy Château de Biage ou Bidage Chartreuse de Bonnefoy La Narce Soyons Le Crouzet La Veysse Le Crouzet La Veysse L'Arbre L'Arbre La Loubière, dans le fossé du chemin rural Champlane	Chartreuse Moyen-âge Le Chastelas château fort Moyen-âge Edifice fortifié chartreuse Epoque moderne Céramique, lithique Age du bronze Age du fer incertain Moulin à eau Epoque moderne Sol d'occupation Age du fer Céramique Gallo-romain Moyen-âge Céramique Moyen-âge Céramique, silex Néolithique Age du fer Un silex Paléolithique Néolithique Une hache polie Néolithique
Borée	Dolmen d'Echamps Les Baumes Bourg Bourg La Petite Roche Roches de Borée Echamps La Petite Roche Roches de Borée Dolmen d'Echamps Les Baumes Chemin d'accès sud et sud-est Mont Mézenc Chemin d'accès sud et sud-est Mont Mézenc	Dolmen Néolithique Age du bronze Eglise Notre-Dame Moyen-âge Sépulture Epoque indéterminée Château de Contagnet château fort Moyen-âge Château fort Moyen-âge Habitat Moyen-âge Céramique Gallo-romain Occupation fanum incertain Gallo-romain Occupation Paléolithique Néolithique incertain

Commune	Localisation	Vestiges et datation
Borne	Village incertain Abbaye cistercienne Les Chambons Incertain Le Bes Site de hauteur du Castel Viel Bois du Bouquet Ancien bourg castral Incertain Le Bes Fontaine communale non localisée Bois Bouquet non localisé	Eglise Moyen-âge Monastère Moyen-âge Bourg castral Moyen-âge Habitat Moyen-âge incertain Atelier métallurgique Gallo-romain Moyen-âge Bourg castral Moyen-âge Château fort Moyen-âge Communication Moyen-âge Hache en "jadéite" Néolithique incertain Pseudo dolmen Epoque indéterminée aménagement indéterminé
Cellier-du-Luc	Lembraudes	dépôt monétaire Epoque moderne
Coucouron	Montlaur Bourg Montlaur Montlaur Montlaur	Château fort Moyen-âge Eglise Saint-Martin Moyen-âge Bourg castral Moyen-âge Eglise Saint-Jean Moyen-âge Chapelle Saint-Claude Epoque moderne

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Commune	Localisation	Vestiges et datation
Cros-de-Géorand	<p>Les Trémoulèdes Les Trémoulèdes Les Trémoulèdes Bourg Géorand Géorand Les Trémoulèdes Les Trémoulèdes Col de Claron bord de la RD122 La Grande Vestide-Claron La Grangette Vestide La Chapelle Boucharanche Vestide</p> <p>La Grangette Mas de Roux - La Grande Coste</p> <p>Les Trémoulèdes Malaval Moulin d'Haon Moulin d'Haon</p> <p>Moulin d'Haon Moulin d'Haon Moulin d'Haon Moulin d'Haon</p>	<p>Lithique Mésolithique Céramique Moyen-âge Lithique Néolithique Eglise Moyen-âge Château fort bourg castral incertain Moyen-âge Motte castrale Moyen-âge Lithique Néolithique Céramique Néolithique Age du bronze Lithique Mésolithique Néolithique Lithique Paléolithique Néolithique Halte incertain Epoque indéterminée Bief de dérivation Epoque indéterminée Bief de dérivation Moyen-âge Epoque moderne Halte incertain Parcellaire moyen-âge époque moderne Voie borne miliaire incertain Gallo-romain moyen-âge incertain Barrage époque indéterminée Bief de dérivation moulin époque moderne époque contemporaine incertain Céramique moyen-âge Céramique moyen-âge époque contemporaine incertain Bief de dérivation Epoque contemporaine Bief de dérivation moulin Moyen-âge Epoque moderne incertain Pont incertain Moyen-âge incertain Céramique Moyen-âge Céramique Age du bronze Age du fer Céramique Période récente</p>
Issanlas	<p>Ferme du Moulin des Barges Grange de l'abbaye de Mazan La Ribeyre Fanastelle Ferme du Moulin des Barges et les prés sous le village</p>	<p>Céramique et tuile Epoque moderne Cultuel et religieux / Moyen-âge Habitat incertain Moyen-âge Ferme Epoque indéterminée Céramique et tuile Epoque moderne</p>
Issarlès	<p>Église Le Rocher du Cheylar</p>	<p>Eglise St Victor d'Issarlès Moyen-âge Eperon barré Epoque indéterminée</p>
Le Lac d'Issarlès	<p>Grotte du Festre Le Festre dans la rivière du Gage Vers le Festre en amont de la rivière /</p>	<p>Occupation Age du bronze incertain Lithique Paléolithique Néolithique Lithique Néolithique</p>
Lachamp-Raphaël	<p>Suc de Raphaël</p>	<p>château fort Moyen-âge</p>

Commune	Localisation	Vestiges et datation
Lachapelle-Graillose	Bourg	Eglise Notre-Dame de l'Assomption Moyen-âge
Lanarce	Près de la chapelle Saint-Philibert Mas de Sibran (Vallat de la Mort) La Bruge Sagne Redonde Sagnière Peyramont Peyramont Ouest, entre le Rayol et Peyramont Les Moynes Au-dessus de Cellier Chapelle Saint-Philibert Site du Fromager non localisé	Céramique, tuiles Gallo-romain Ferme incertain Cultuel et religieux incertain Moyen-âge incertain Digue moyen-âge incertain Habitat incertain Moyen-âge incertain Habitat incertain Moyen-âge Habitat incertain Moyen-âge Habitat incertain Age du bronze Age du fer incertain Habitat incertain Moyen-âge Habitat incertain Moyen-âge Céramique, lithique Age du bronze Age du fer incertain
Laveyrune	Ladreyt	terrasse chemin Epoque moderne
Lavillatte	Au village Au village	Commanderie des Hospitaliers de Saint Jean-de-Jérusalem Moyen- âge Eglise St Jean-Baptiste Moyen-âge
Lespéron	Pont de la Vaysseire Tour de Concoules Bourg La Pierre Plantée Sud du Plot Tour de Concoules	Léproserie Moyen-âge Maison forte Moyen-âge Eglise Saint-Hilaire prieuré Moyen-âge Menhir de la Plaine isolé Néolithique Eglise Saint-Sébastien de Concoules Moyen-âge
Mazan-l'Abbaye	Bourg Environs de l'abbaye de Mazan Bourg Chafour Bourg Bourg Bourg Chabourjal Mazan 2013-1Combe Jolon Mazan Viel Viale Pras Haut Rocher des Molles Moulin de Vernazon Bourg	Abbaye cistercienne monastère Moyen-âge Dépôt monétaire Moyen-âge Eglise de l'abbaye Moyen-âge Epoque contemporaine Habitat Moyen-âge Espace fortifié Moyen-âge Galerie nord du cloître, enfeu est n°1 Moyen-âge Galerie nord du cloître, enfeu ouest n° 2 Moyen-âge Grange de l'abbaye de Mazan cultuel et religieux Moyen-âge Habitat incertain Moyen-âge Ferme de Viale maison forte incertain Moyen-âge Ferme Période récente Carrière moulin Epoque indéterminée Moulin à eau Moyen-âge Epoque contemporaine Aile Orientale bâtiment, porte Moyen-âge Epoque contemporaine
Le Plagnal	/	/

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Commune	Localisation	Vestiges et datation
La Rochette	Chemin est Mont Mézenc Chemin d'accès sud et sud-est / Mont Mézenc / Chemin d'accès sud et sud-est / Mont Mézenc / Chemin d'accès sud et sud-est / Mont Mézenc / chemin d'accès sud et sud-est / Mont Mézenc /	Occupation Gallo-romain Occupation Gallo-romain Occupation Gallo-romain Occupation fanum incertain Gallo-romain Occupation Paléolithique Néolithique incertain
Le Roux	Col des Angles Sainte-Abeille Ferme Marugier Col du Petit Narçon Château Croix du Château Entre la Croix du Château et le village Col des Angles Sainte-Abeille Col des Angles Sainte-Abeille Col des Angles Sainte-Abeille Col des Angles Sainte-Abeille Rocher des Meules Le Petit Narçon Sagnas Le Petit Narçon	Céramique Néolithique Habitat Gallo-romain Mésolithique Lithique Château fort Moyen-âge Chapelle Saint-Sylvestre Moyen-âge Bloc, inscription Gallo-romain Monnaie Gallo-romain Fanum / Gallo-romain Fanum / Gallo-romain Carrière de meules Epoque contemporaine Lithique Mésolithique Lithique Néolithique Monnaie Moyen-âge
Sagnes-et-Goudoulet	Chanabier A proximité de la ferme de Dizonenche	Économie Epoque indéterminée Céramiques Epoque indéterminée
Saint-Alban-en-Montagne	/	/
Saint-Cirgues-en-Montagne	Les Eperviers Bourg Châteauvieux Les Eperviers Les Eperviers	Château des Eperviers château fort motte castrale Moyen-âge Eglise Moyen-âge Château fort Moyen-âge Chapelle Saint-Jean Moyen-âge bourg castral Moyen-âge
Saint-Etienne-de-Lugdarès	/	/

Commune	Localisation	Vestiges et datation
Sainte-Eulalie	Village Village, près de l'église Le Bleynet Manson Pont de Tauron Pont de Tauron Bernard Ancien moulin de Pons Moulin de la Ceyte Le Sépoux Non localisé Ginestoux Le château de Ligeret Non localisé Andéol Andéol	Eglise / Moyen-âge Ferme de Clastre maison Moyen-âge Epoque contemporaine Habitat Moyen-âge Bief de dérivation Moyen-âge Epoque moderne incertain Pont Moyen-âge Epoque contemporaine Borne routière République Epoque contemporaine Carrière Moyen-âge Epoque moderne incertain Moulin à eau barrage Epoque moderne ou contemporaine Moulin à eau bief de dérivation Epoque moderne Epoque contemporaine Habitat pastoral incertain Moyen-âge incertain Grange dimière Epoque moderne Grange dimière Moyen-âge Barrage Moyen-âge Epoque moderne Barrage Moyen-âge Epoque moderne
Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle	Autour de la source Saigne, non localisé Village autour des sources chaudes non localisé Coste-Longe Les champs-Tour ruinée Surplombe le village non localisé	Aqueduc captage Gallo-romain Monnaie, tegulae Gallo-romain Maison forte Moyen-âge Château fort Moyen-âge Hache en cuivre Néolithique Age du bronze"
Saint-Martial	Place du village Cros la Planche Bourg Bourg	Cimetière Moyen-âge Grotte de Cros la Planche occupation Epoque indéterminée Eglise Moyen-âge Prieuré Moyen-âge
Usclades-et-Rieutord	Chapelle Saint-Sébastien Saint-Blaise non localisé La Besse Les Boutergues	Chapelle Moyen-âge Ferme Epoque moderne Cultuel et religieux Moyen-âge

4.2. PERIMETRE ARCHEOLOGIQUE

Le territoire de la Montagne d'Ardèche n'est pas concerné par une zone de présomption de prescription archéologique.

4.3. SITES CLASSE ET INSCRIT

Un site classé est un espace reconnu nationalement comme exceptionnel du point de vue du paysage. Il fait partie à ce titre du patrimoine national. Moins de 2% du territoire national est classé au titre du paysage. Les sites inscrits font l'objet d'une surveillance attentive par l'administration, représentée par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Un site classé est un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Le classement concerne des espaces naturels ou bâtis, quelle que soit leur étendue. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un "paysage", considéré comme remarquable ou exceptionnel.

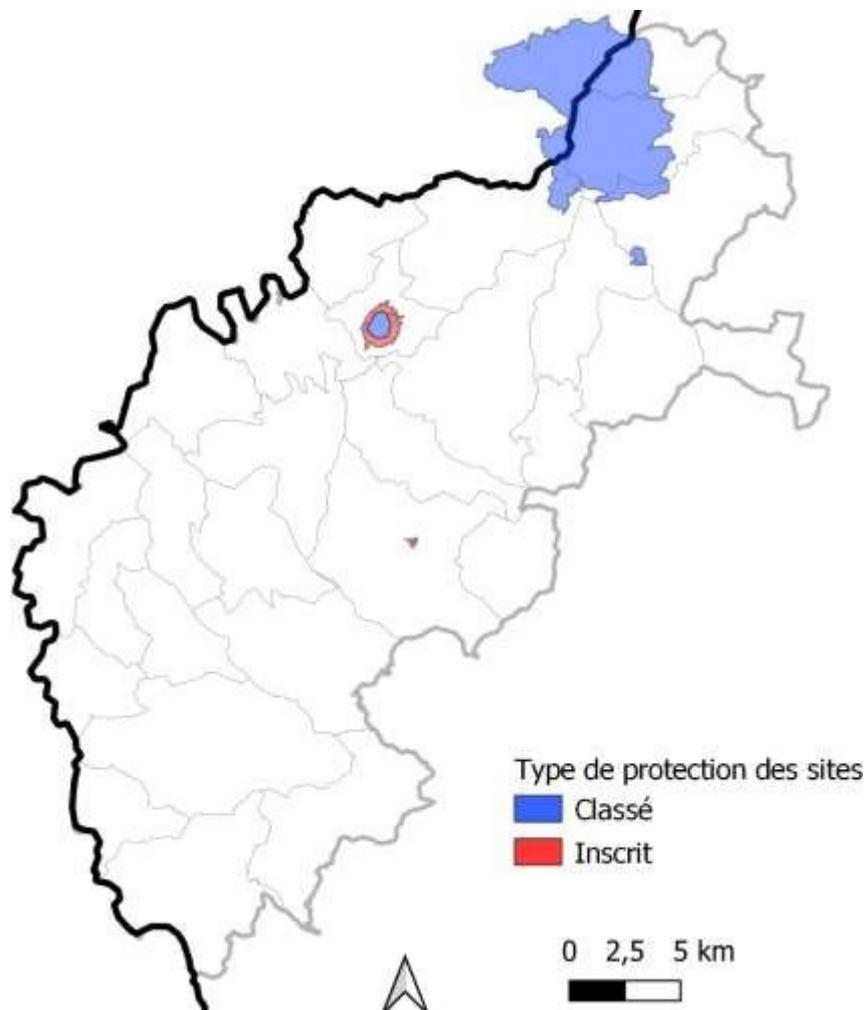
Le classement intervient par arrêté du Ministre en charge des sites ou par décret en Conseil d'État (selon le nombre et l'avis des propriétaires concernés).

En site classé, tous les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux ou l'aspect des sites (par exemple, les travaux relevant du permis de construire) sont soumis à autorisation spéciale préalable du Ministère chargé des sites, après avis de la DREAL, de la DRAC (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du département concerné) et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). L'autorisation est déconcentrée au niveau du Préfet de département pour les travaux moins importants.

Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

Le territoire de la Montagne d'Ardèche dispose de sites classés et inscrits :

Site	Classification	Date de protection	Surface en ha	Communes concernées
Massif du Mézenc	classé	19970827	4 333	Le Béage, Borée, La Rochette, Saint-Martial, Chaudeyrolles, Les Estables, Saint-Front
Mont Gerbier de Jonc	classé	19331227	42	Sainte-Eulalie, Saint-Martial
Lac d'Issarlès	partie classée	19350116	91,24	Le Lac-d'Issarlès
Lac d'Issarlès	partie inscrite	19380921	159	Le Lac-d'Issarlès
Ruines de l'abbaye de Mazan et leurs abords	inscrit	19430224	9,31	Mazan-l'Abbaye



Sites classé et inscrit – source : Atlas du patrimoine

4.4. MONUMENT HISTORIQUE ET PERIMETRE DE PROTECTION

Les monuments historiques assurent une valeur réelle au territoire. Des édifices peuvent être classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques.

4.4.1. Immeuble classé

En application de l'article L621-1 du code du patrimoine, "les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public sont classés comme monuments historiques en totalité ou en partie par les soins de l'autorité administrative". Cette décision fait l'objet d'un arrêté du ministre en charge de la culture.

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Un immeuble classé ne peut être détruit ou déplacé, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, sans autorisation de l'autorité administrative.

Les travaux affectant un immeuble classé doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation déposée auprès du service territorial de l'architecture et du patrimoine.

Le territoire de la Montagne d'Ardèche compte des immeubles classés Monument Historique :

Commune	Nom	Date de protection	Illustration
Coucouron	Église Saint-Martin : portail ouest	23 octobre 1907	
Cros-de-Géorand	Ferme Reynaud, lieu-dit "Mas de Gourrier"	30 mai 1984	
Lespéron	Église Saint-Hilaire	9 août 1941	
Mazan-l'Abbaye	Vestiges de l'abbaye	26 juin 1946	
Sagnes-et-Goudoulet	Ferme Auberge, au lieu-dit "les Grands Sagnes"	18 février 1986	

Commune	Nom	Date de protection	Illustration
Sainte-Eulalie	Ferme de Clastres	30 mai 1984	

4.4.2. Immeuble inscrit

L'inscription (article L621-25 du code du patrimoine) concerne quant à elle "les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation". Ces immeubles peuvent être inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du préfet de région.

Le Montagne d'Ardèche compte des immeubles inscrits, en totalité ou partiellement, à l'inventaire des monuments, il s'agit de :

Commune	Nom	Date de protection	Illustration
Cros-de-Géorand	Moulin de Cassonié : moulin, ruines de la ferme, parcelle (privé)	16 avril 2018	
Lespéron	Ancien village de Concoules : façades, toitures et cheminée du premier et du troisième étages de la tour ; vestiges de l'église (commune, privé)	4 novembre 1982	
Sagnes-et-Goudoulet	Ferme Peyronnet (privé)	7 octobre 1985	

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Commune	Nom	Date de protection	Illustration
	Ferme La Grangeasse (privé)	22 septembre 1987	
	Ferme La Petite Grangeasse (public)	22 septembre 1987	
	Ferme Dizonanche : logis, étable-fenil, bâtiment nord-est et parcelle (privé)	23 mars 2018	
Sainte-Eulalie	Ferme Rudel : façades et toitures (privé)	6 décembre 1984	
	Ferme Andéol (privé)	7 octobre 1985	
	Ferme Philip (privé)	23 mars 2018	

Commune	Nom	Date de protection	Illustration
Usclades-et-Rieutord	Ferme dite la Besse (privé)	23/03/2018	

4.4.3. Abords

En application de l'article L621-30 du code du patrimoine :

- les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords.
- la protection au titre des abords a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

La protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, situé dans un périmètre délimité par l'autorité administrative dans les conditions fixées à l'article L621-31. Ce périmètre peut être commun à plusieurs monuments historiques.

En l'absence de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, visible du monument historique ou visible en même temps que lui et situé à moins de cinq cents mètres de celui-ci.

La protection au titre des abords s'applique à toute partie non protégée au titre des monuments historiques d'un immeuble partiellement protégé.

La protection au titre des abords n'est pas applicable aux immeubles ou parties d'immeubles protégés au titre des monuments historiques ou situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable classé en application des articles L631-1 et L631-2.

Les servitudes d'utilité publique instituées en application de l'article L341-1 du code de l'environnement ne sont pas applicables aux immeubles protégés au titre des abords.

Le code du patrimoine protège non seulement les édifices classés ou inscrits, mais également leurs abords. "Est considéré comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui et situé dans un périmètre de 500 mètres" (article L621-30-1 du code du patrimoine).

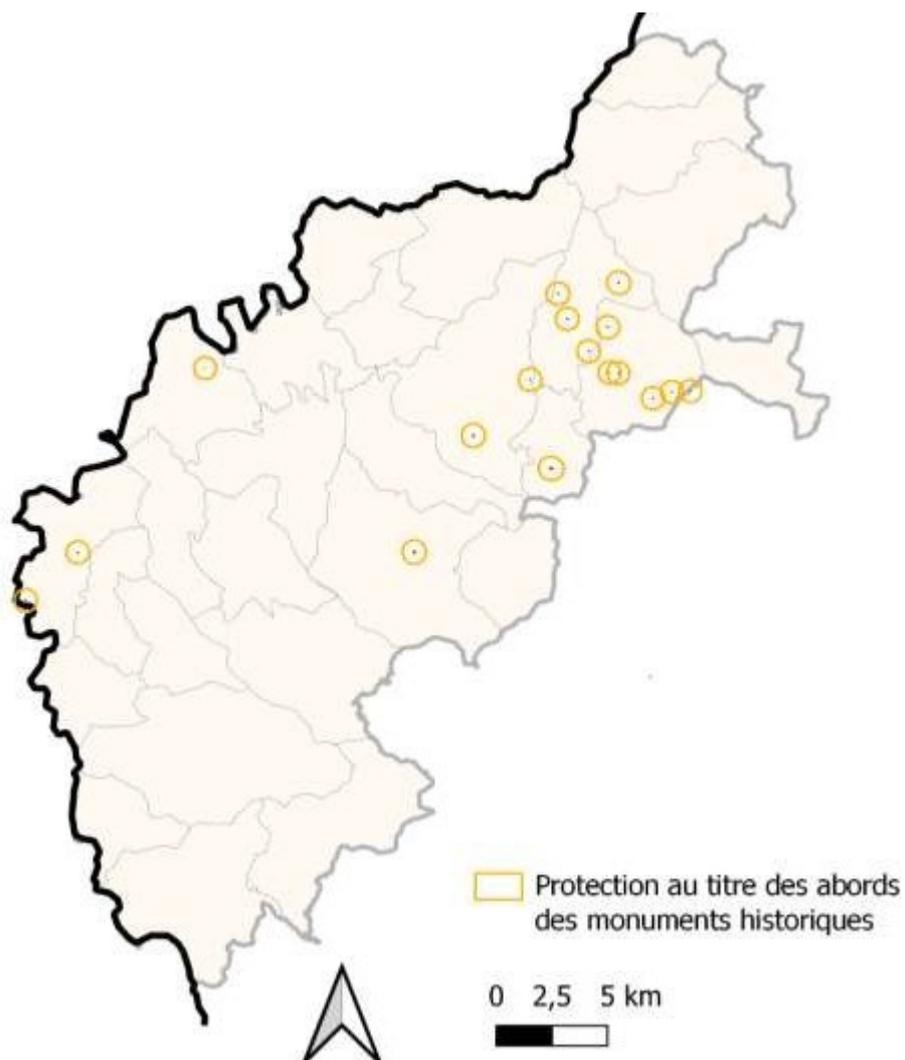
En accord avec l'architecte des bâtiments de France, ce périmètre peut être adapté lors de l'instruction du dossier de protection : périmètre de protection adapté dit PPA. Il peut également faire l'objet d'une modification ultérieure : périmètre de protection modifié dit PPM.

Toute construction, restauration, destruction projetée dans ce champ de visibilité doit obtenir l'accord préalable de l'architecte des bâtiments de France qui peut assortir son avis de prescriptions architecturales.

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Cette disposition n'interdit pas toute transformation du bâti ni toute construction nouvelle, mais elle les soumet au respect d'un certain nombre de règles en matière d'urbanisme, de volumétrie, d'aspect extérieur et de qualité des matériaux.

La protection des abords des monuments historiques de la Montagne d'Ardèche concerne les monuments historiques classés ou inscrits.



Protection des abords de monument historique - Source : culture.gouv.fr

4.5. PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL

4.5.1. Élément remarquable

a) PATRIMOINE RELIGIEUX

Le territoire de la Montagne d'Ardèche comprend des édifices religieux de différentes périodes allant du Moyen-âge à la fin du 19^{ème} siècle, assurant une grande diversité stylistique et architecturale, et une richesse pour le territoire.

Commune	Nom	Illustration
Le Béage	Ruines de la chartreuse de Bonnefoy et leurs abords	
	Eglise Saint-Pierre	
	Tour et son horloge	
Borée	Eglise	

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Commune	Nom	Illustration
Borne	Vestige de l'abbaye de Chambon	Trace au sol uniquement
	Chapelle du col de Bez	
Coucouron	Chapelle	
Issanlas	Chapelle	
Issarlès	Eglise Saint-Victor	
Lachamp-Raphaël	Eglise	
Mazan-l'Abbaye	Eglise	

Commune	Nom	Illustration
	Tour de l'ancienne abbaye	
Sagnes-et-Goudoulet	Eglise	
Saint-Cirgues-en-Montagne	Eglise	
Saint-Etienne-de-Lugdarès	Eglise de Saint-Etienne	
Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle	Abbaye cistercienne de Notre-Dame-des-Neiges	

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Commune	Nom	Illustration
Usclades-et-Rieutord	Eglise Saint-Blaise à Usclades	
	Eglise de Rieutord	

Le petit patrimoine religieux visible depuis la voie publique est constitué de :

- Calvaires ou croix de chemin : Astet, Le Béage (2), Borne (x), Borée (8), Cellier-du-Luc (13), Coucouron (3), Cros-de-Géorand (x), Issanlas (4), Issarlès (11) Lachapelle-Graillose (x), Lachamp-Raphaël (X), Le Lac-d'Issarlès (5), Lanarce, Laveyrune (4), Lavillatte, Mazan-l'Abbaye (4), Lespéron (2), Sagnes-et-Goudoulet (1), Saint-Alban-en-Montagne (x), Saint-Cirgues-en-Montagne, Sainte-Eulalie (4), Saint-Martial, Saint-Etienne-de-Lugdarès (15), Le Roux,
- Chapelles : Borne (Bez), Saint-Etienne-de-Lugdarès, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle (Bienheureux Charles de Foucauld), Usclades-et-Rieutord
- Statues : Vierge (Borée, Usclades-et-Rieutord), Saint-Jean-François (Lachamp-Raphaël),
- Tombe : Le Béage (capitaine Souteyran)



Croix de Montivernoux, Lachamp-Raphaël



Croix, Issarlès



Croix, Saint-Cirgues-en-Montagne



Chapelle, Saint-Etienne-de-Lugdarès



Statue Saint Jean-François, Lachamp-Raphaël



Chapelle, Issanlas

b) PETIT PATRIMOINE

Le petit patrimoine lié à l'eau présente une multitude de forme :

- Digue ou barrage : Astet, Cros-de-Géorand (2),
- Bassin : Le Béage, Borée (2), Lachapelle-Graillose,
- Lavoir : Astet, Borée, Coucouron (2), Cros-de-Géorand (2), Issanlas (8), Issarlès (5), Le Lac-d'Issarlès (3), Lachapelle-Graillose, Lanarce, Lespéron, Le Roux, Mazan-l'Abbaye (3), Sagnes-et-Goudoulet, Saint-Alban-en-Montagne, Saint-Cirgues-en-Montagne, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle (1 par hameau), Saint-Etienne-de-Lugdarès, Usclades-et-Rieutord,
- Fontaine : Cellier-du-Luc, Coucouron, Issanlas, Issarlès, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle,
- Trempadou : Lavillatte,
- Puits : Saint-Etienne-de-Lugdarès (x),
- Abreuvoir : Coucouron, Sagnes-et-Goudoulet,
- Pont en pierre : Astet, Cellier-du-Luc, Coucouron, Laveyrune (entre Ardèche et Lozère), Mazan-l'Abbaye, Sagnes-et-Goudoulet,
- Source : Borée, Lachamp-Raphaël, Sainte-Eulalie (5),
- Moulin : Cellier-du-Luc, Coucouron (4), Mazan l'Abbaye, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle.

Élément fort pour la vie de tous les jours, les points d'eau aujourd'hui ne sont plus autant indispensables qu'autrefois. La présence de l'eau, qu'elle soit par un fossé, une rivière ou par le petit patrimoine valorise les abords du tissu bâti, mais parfois elle est complètement niée.



Lavoir Le Béage



Source de la Loire, Sainte-Eulalie



Pont en pierre, Mazan-l'Abbaye



Fontaine Issarlès

Le petit patrimoine lié à la vie quotidienne, aux jardins et aux cultures est constitué d'éléments construits tels que :

- Four à pain : Cellier-du-Luc, Lachapelle-Graillose, Laveyrune (2), Le Roux, Saint-Alban-en-Montagne (2), Saint-Martial,
- Serve (= réfrigérateur) : Lachapelle-Graillose,
- Bascule : Coucouron,
- Métier à ferrer : Lavillatte,
- Mur en pierre : Astet,
- Assemblée, école, maison des béates : dans les hameaux notamment celui de Belvezet (Lavillatte).

Il est représentatif d'une culture qui peut avoir aujourd'hui disparue, telle que celle du pain où parfois l'on peut retrouver des espaces cultivés.

4.5.2. Patrimoine architectural et urbain diffus

Le patrimoine architectural et urbain contribue à la dynamique d'un territoire. Il est souvent expressif de la vie de la Montagne d'Ardèche à une époque, il se distingue

généralement du cadre bâti par sa taille, ses matériaux ou son style. S'il est ancien, il est de bonne qualité et a pu être préservé. Dans la Montagne d'Ardèche, il est diffus et se répartit de la manière suivante :

Communes	A voir	Illustration
Borne	Tour	
	Phare de Gloria Friedmann Circuit partage des eaux	
Le Béage	Borne miliaire	
Sagnes-et-Goudoulet	Tour à eau Circuit partage des eaux	

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Communes	A voir	Illustration
Saint-Laurent-les-Bains-Laval d'Aurelle	Tour féodale Saint-Laurent	

5. Equipements et services

5.1. NIVEAU D'EQUIPEMENT

La base permanente des équipements (BPE) de l'INSEE est destinée à fournir le niveau d'équipement et de services rendus à la population sur un territoire.

En 2021, la Base Permanente des Equipements se compose de 110 types d'équipements répartis en 6 domaines : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé, transports et déplacements, sports loisirs et culture.

Ces types d'équipement sont répartis en trois gammes pour caractériser le niveau d'équipement d'un territoire :

- gamme de proximité (28 équipements) ;
- gamme intermédiaire (35 équipements) ;
- gamme supérieure (47 équipements).

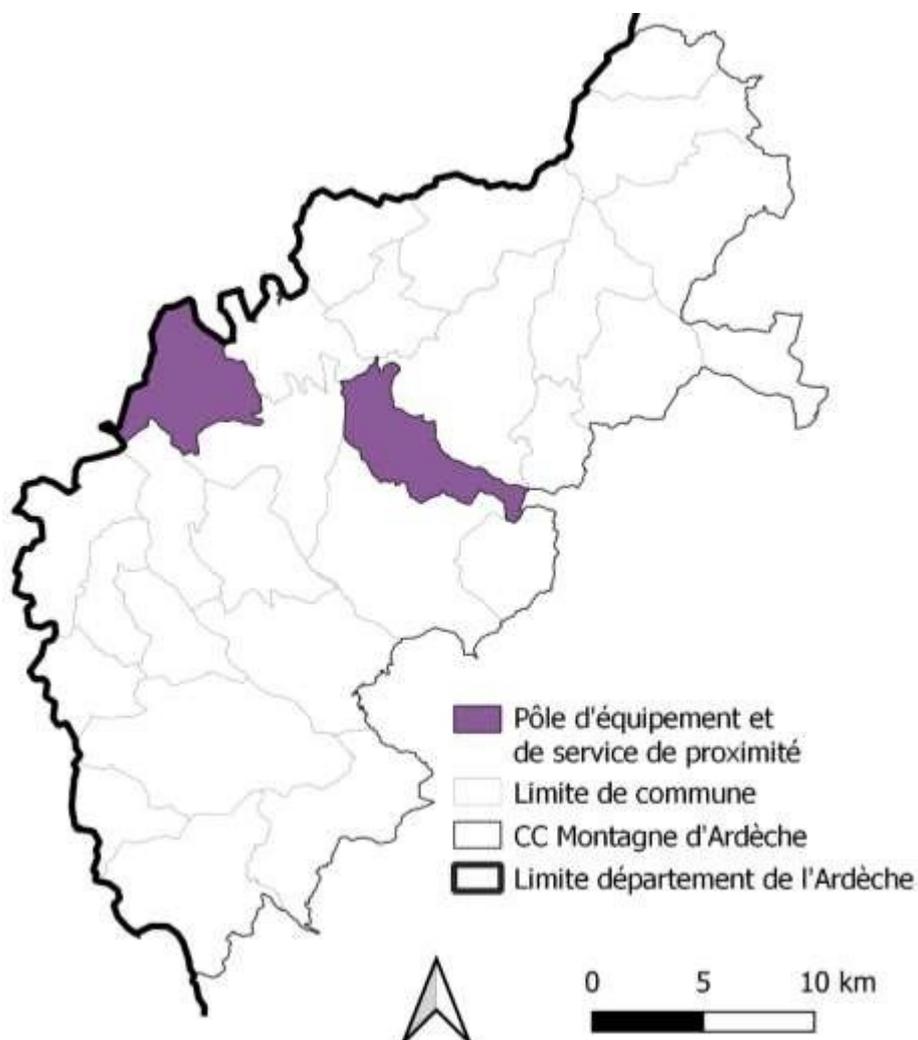
Cela traduit une hiérarchie dans les services rendus à la population. La gamme de proximité rassemble les services les plus présents sur le territoire comme les écoles, les médecins généralistes ou les boulangeries. La gamme supérieure regroupe des équipements plus rares comme les lycées, les établissements hospitaliers ou les hypermarchés et les équipements sociaux. Enfin, à mi-chemin, la gamme intermédiaire rassemble des services comme les collèges, les opticiens ou les supermarchés.

Une commune est considérée comme pôle de services de proximité, intermédiaires ou supérieurs si elle dispose d'au moins la moitié des équipements et services de la gamme correspondante.

Au regard de ce classement, le territoire de la Montagne d'Ardèche totalise en moyenne /

- 36,21 équipements de proximité pour 1000 habitants (contre 28,22 pour la moyenne départementale et 24,81 pour la moyenne nationale) ;
- 3,01 équipements intermédiaires pour 1000 habitants (contre 5,91 pour la moyenne départementale et 6,18 pour la moyenne nationale) ;
- 0,96 équipement supérieur pour 1000 habitants (contre 2,60 pour la moyenne départementale et 2,59 pour la moyenne nationale) ;

et présente donc 2 pôles d'équipements et de services de niveau proximité (Coucouron et Saint-Cirgues-en-Montagne). Il n'y a pas de pôle d'équipement et de services de niveau intermédiaire, ni supérieur.



Niveau d'équipement du territoire de la Montagne d'Ardèche – Source : INSEE

Ces résultats sont liés à la proximité des bassins de vie voisins : Aubenas, Le Cheylard, Langogne et Le Puy-en-Velay.

5.1.1. Services supérieurs

Dans la base permanente des équipements de l'INSEE en 2021, le territoire de la Montagne d'Ardèche compte 5 équipements ou services qui relèvent de la gamme supérieure dans les domaines suivants :

- santé (4) : 1 dermatologue, 1 psychomotricien, 1 service à domicile ou ambulatoire pour les enfants handicapés, 1 service d'aides pour adulte handicapé,
- Sport, loisirs et cultures (1) : 1 parcours sportif,

5.1.2. Services intermédiaires

Dans la base permanente des équipements de l'INSEE en 2021, le territoire de la Montagne d'Ardèche compte 18 équipements ou services qui relèvent de la gamme intermédiaire dans les domaines suivants :

- services aux particuliers (5) : 2 gendarmeries, 1 centre de finances publiques, 1 pompes funèbres, 1 vétérinaire,
- commerce (4) : 1 vêtement, 2 drogueries, 1 station-service,
- enseignement (1) : 1 collège,
- santé (5) : 1 sage-femme, 1 psychologue, 1 ambulance, 2 services d'aide pour personnes âgées,
- sport, loisir et culture (3) : 3 salles de sport spécialisée.

5.1.3. Services de proximité

Dans la base permanente des équipements de l'INSEE en 2021, le territoire de la Montagne d'Ardèche compte 214 équipements ou services qui relèvent de la gamme de proximité dans les domaines suivants :

- services aux particuliers (118) : bureau de poste (16), garagiste (9), artisans du bâtiment (49), coiffeur (3), restaurant (37), agence immobilière (3), soin de beauté (1),
- commerce (28) : épicerie/supérette (8), boulangerie (7), boucherie-charcuterie (12), fleuriste (1),
- enseignement (9) : école élémentaire (9),
- santé (24) : médecin généraliste (3), dentiste (1), infirmier (14), kinésithérapeute (4), pharmacie (2),
- transports et déplacements (3) : taxi (3),
- sport, loisir et culture (45) : boulodrome (4), tennis (15), salle ou terrain multisport (8), terrain de grands jeux (5), bibliothèque (13).

La commune la mieux pourvue en service de proximité (46 équipements) est le bourg centre Coucouron.

Plusieurs communes disposent de nombreux services de proximité, par ordre décroissant (de 25 à 10 équipements), il s'agit de : Saint-Cirgues-en-Montagne, Saint-Martial, Sainte-Eulalie, Le Béage, Le Lac-d'Issarlès, Lanarce, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, Lachapelle-Graillouse.

Les autres communes disposent de moins de 10 équipements ; certaines ne disposent d'aucun service de proximité, il s'agit de : Laveyrune, Lavillatte, La Rochette, Le Roux. D'autres communes n'ont qu'un seul service de proximité, il s'agit de : Cellier-du-Luc, Issanlas, Mazan-l'Abbaye, Le Plagnal, Saint-Alban-en-Montagne.

5.2. PRODUCTION DES EQUIPEMENTS

	Surface de locaux de service public commencés en m ²						Total
	enseignement-recherche ²¹	action sociale ²²	transport ²³	ouvrages spéciaux ²⁴	santé ²⁵	culture loisirs ²⁶	
2012	3751	536	0	0	0	0	4287
2013	0	0	0	0	0	507	507
2014	0	0	0	150	0	0	150
2015	0	0	0	0	0	0	0
2016	0	45	0	0	0	0	45
2017	0	0	0	0	0	290	290
2018	0	0	155	0	0	57	212
2019	0	550	0	15	0	0	565
2020	0	0	0	76	0	0	76
2021	0	106	0	82	0	0	188
Total	3751	1237	155	323	0	854	6320

Source : SITADEL 2021

²¹ Local enseignement recherche : local destiné à l'enseignement ou la recherche : écoles, collèges, lycées, universités, instituts, etc.

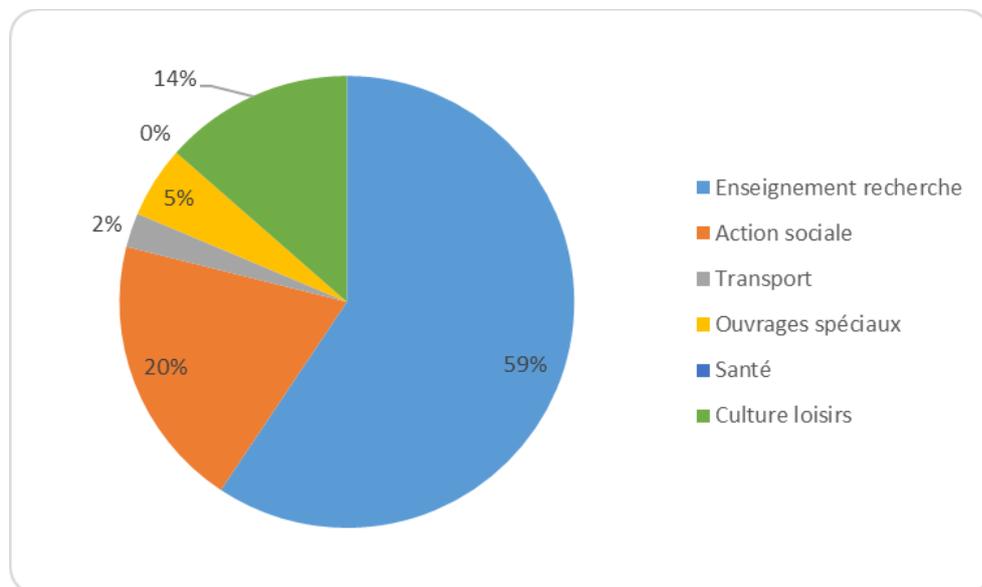
²² Local action sociale : local destiné à des services d'action sociale : aide à l'enfance, orientation professionnelle, hébergement d'handicapés, foyers de jeunes travailleurs, etc.

²³ Local de transport : local dédié à l'activité de transport : gare routière, garages, plates-formes urbaines, poste de commande et de contrôle, etc.

²⁴ Local ouvrage spécial : local dérogeant aux critères ordinaires de la construction soit en raison de leurs dimensions, soit en raison de la technicité utilisée : centrale électrique, raffinerie de pétrole, etc.

²⁵ Local santé : local destiné à des services de soin : centres médico-sociaux, dispensaires, hôpitaux, cliniques.

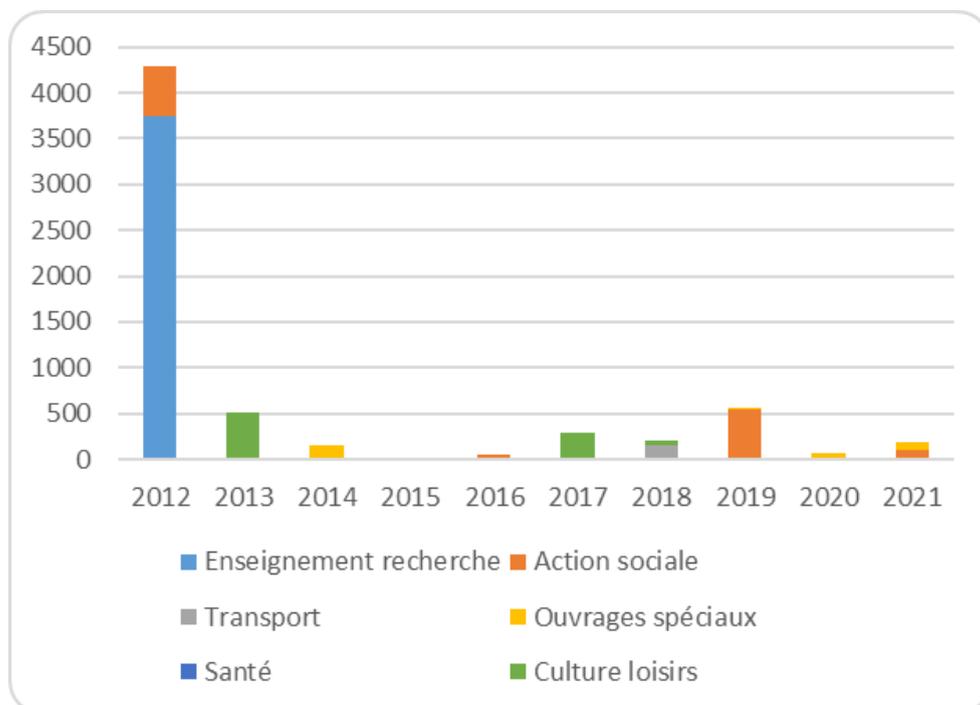
²⁶ Local culture loisirs : local dédié à des activités culturelles ou de loisirs : musées, théâtres, casinos, etc.



*Répartition des surfaces de locaux de service public commencés par type d'activité
– Source : SITADEL 2021*

Entre 2012 et 2021, 6 320 m² de locaux se sont construits sur le territoire de la Montagne d'Ardèche. Parmi eux :

- 3 751 m² de locaux pour l'enseignement, soit 59%,
- 1 237 m² de locaux pour l'action sociale, soit 20%,
- 155 m² de locaux pour le transport, soit 2%,
- 323 m² de locaux pour les ouvrages spéciaux, soit 5%,
- 854 m² de locaux pour la culture et les loisirs, soit 14%.



Surface de locaux de service public commencés en m², donnée communautaire -
Source : SITADEL 2021

La répartition de production de locaux pour les services publics est inégalement répartie : 2012 a été une année qui a permis de commencer le plus de surface de plancher pour l'enseignement, l'action sociale et les autres services publics. En 2015, aucun local pour les services publics n'a été commencé. Les autres années ont conduit à commencer des équipements publics dans des proportions beaucoup plus faibles qu'en 2012. La répartition est la suivante :

- Les locaux d'enseignement ont été commencés uniquement en 2012 à Saint-Cirgues-en-Montagne,
- Les locaux pour l'action sociale ont été commencés en 2012 (Mazan-l'Abbaye, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Sainte-Eulalie, Usclades-et-Rieutord), 2016 (Issanlas) et 2019 (Saint-Cirgues-en-Montagne),
- Les locaux pour les transports ont été commencés en 2018 à Saint-Cirgues-en-Montagne,
- Les locaux pour les ouvrages spéciaux ont été commencés en 2014 (Lachapelle-Graillouse, Saint-Etienne-de-Lugdarès), 2019 (Mazan-l'Abbaye), 2020 (Coucouron, Saint-Etienne-de-Lugdarès) et 2021 (Lanarce, Saint-Cirgues-en-Montagne, Sainte-Eulalie),
- Les locaux pour la culture et les loisirs ont été commencés en 2013 (Astet), 2017 (Borne, La Rochette) et 2018 (Coucouron),
- Les locaux pour les autres services publics ont été commencés tous les ans excepté 2015, sur les communes suivantes : Astet, Borne, Coucouron, Issanlas, Lachapelle-Graillouse, Lanarce, Mazan-l'Abbaye, La Rochette, Saint-Cirgues-en-Montagne, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Sainte-Eulalie, Usclades-et-Rieutord,

- Aucun local pour la santé n'a été commencé sur 10 ans.

En moyenne, il est commencé 632 m² de surface de plancher de locaux liés aux services publics par an.

5.3. SERVICES PUBLIC ET ADMINISTRATIF

Les données sont issues de la connaissance locale, sur son territoire, la Montagne d'Ardèche dispose d'équipements accueillant des services publics, il s'agit de :

- La communauté de communes de la Montagne d'Ardèche à Coucouron,
- Les mairies dans chaque commune,
- La gendarmerie sur Lanarce,
- Les pompiers : centre de première intervention Sainte-Eulalie (21 sapeurs-pompiers), centre de secours de Coucouron (29 sapeurs-pompiers), Le Béage (21 sapeurs-pompiers), Saint-Cirgues-en-Montagne (15 sapeurs-pompiers), Saint-Etienne-de-Lugdarès (32 sapeurs-pompiers). Des terrains stabilisés assurent un accès aisé pour les secours, notamment à Le Béage,
- Un hélicoptère sur Coucouron et Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, pour des missions de sauvetage, d'évacuation médicale, des opérations humanitaires et militaires, ainsi que pour le transport de passagers civils.
- Des agences postales dans toutes les communes exceptés Astet, Borne, Cellier-du-Luc, Issanlas, Laveyrune, Mazan-l'Abbaye, Le Plagnal, La Rochette, Le Roux, Sagnes-et-Goudoulet, et un centre de tri sur Coucouron,
- L'ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail) de Coucouron.



Communauté de communes de la Montagne d'Ardèche



Mairie Coucouron



Gendarmerie Lanarce



Hélicoptère Coucouron.

5.4. STRUCTURE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Les données sont issues de la connaissance locale, la petite enfance est une compétence intercommunale. Elle se traduit par plusieurs services à la population :

- Les micro-crèches à Le Béage, Coucouron et Saint-Etienne-de-Lugarès,
- L'accueil de loisirs sans hébergement pour l'accueil des enfants pendant les périodes de vacances scolaires à Coucouron, Saint-Etienne-de-Lugarès et Le Béage,
- L'accueil collectif de mineurs à Borée,
- L'accueil de loisirs ados à Coucouron et Saint-Etienne-de-Lugarès,
- Le rendez-vous des familles, groupe de parole itinérant,
- Des assistantes maternelles à Coucouron, Saint-Etienne-de-Lugarès, Le Béage, Saint-Martial, Lespéron.



Micro-crèche Le Béage – source : mairie, Linda Aydosian architecte

5.5. EQUIPEMENT SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Les données sont issues de la connaissance locale, en 2023, les écoles maternelles et élémentaires sont réparties de la manière suivante :

Structure	Commune	Nombre de classes	Nombre d'élèves
publique	Coucouron	2	34
publique	Saint-Etienne-de-Lugdarès	2	31
publique	Saint-Cirgues-en-Montagne	2	40
publique	Le Béage	1	27
privée	Coucouron	2	42
privée	Le Lac-d'Issarlès	1	13
privée	Sainte-Eulalie	1	14
privée	Saint-Martial	2	22
TOTAL		13	223

Source : education.gouv.fr

Il y a une cantine pour toutes les structures scolaires. A Le Béage, la cantine est en régie et met en place des circuits courts et bio. Sur Saint-Cirgues-en-Montagne, c'est le collège qui accueille les scolaires du primaire à la cantine. La cantine à Courouron et Le Lac-d'Issarlès est à la maison de retraite.

A Le Béage, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Saint-Cirgues-en-Montagne, Sainte-Eulalie un accueil périscolaire le matin et le soir est proposé.
A Coucouron et Saint-Etienne-de-Lugdarès, il existe aussi un accueil le mercredi toute la journée.

Le collège est à Saint-Cirgues-en-Montagne, il accueille 87 élèves. Il dispose d'une cantine et propose un hébergement. Les filières sport et formation adultes (GRETA) sont présentes.



Collège Saint-Cirgues-en-Montagne – source : [fabrique architecture](#)

Les lycées (général, technologique, professionnel) sont hors territoire à Aubenas, Le Cheylard, Le Puy-en-Velay (général, technologique, professionnel, hôtelier) et Langogne (général, technologique).

5.6. EQUIPEMENT CULTUEL ET CIMETIERE

Les données sont issues de la connaissance locale, les équipements culturels du territoire de la Montagne d'Ardèche sont assez classiques et homogènes. Toutes les communes disposent d'un lieu de culte.

Saint-Etienne-de-Lugdarès, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, Usclades-et-Rieutord dispose de 2 églises.

Parallèlement, toutes les communes disposent d'au moins un cimetière. Certains cimetières sont encore uniquement situés autour de l'église. D'autres ont été créés sur un espace dédié, c'est le cas de des communes suivantes : Cros-de-Géorand, Lanarce (avec caveau communal), Mazan-l'Abbaye, Le Plagnal, Usclades-et-Rieutord, Saint-Etienne-de-Lugdarès.

3 cimetières sont présents à Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, un part village et le troisième au niveau de l'abbaye.

Sagnes-et-Goudoulet a un projet de créer un second cimetière.

2 chambres funéraires sont présentes à Coucouron.

5.7. EQUIPEMENTS SANITAIRE ET SOCIAL

L'ensemble des équipements sanitaires et sociaux vise à répondre aux besoins du territoire. Ils se répartissent de la manière suivante :

- pharmacie à Coucouron,
- Des services de soins infirmiers à domicile à Le Béage, Coucouron, Saint-Cirgues-en-Montagne, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Sainte-Eulalie,
- Professionnels de santé :
 - médecins généralistes à Coucouron (1), Saint-Cirgues-en-Montagne (2), Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle (2),
 - dentiste à Saint-Cirgues-en-Montagne,
 - kinésithérapeutes à Coucouron (2), Lachapelle-Graillose, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Saint-Martial, Sagnes-et-Goudoulet,
 - sages-femmes à Coucouron et Saint-Cirgues-en-Montagne,
 - dermatologue à Sainte-Eulalie,
 - orthophoniste à Le Béage,
 - ostéopathes à Coucouron, Saint-Cirgues-en-Montagne, Saint-Martial, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Sainte-Eulalie,
 - podologues à Coucouron, Saint-Etienne-de-Lugdarès,
 - psychologue à Coucouron, Saint-Martial,

- kinésologue à Saint-Etienne-de-Lugdarès,
- opticien à Sainte-Eulalie,
- ambulances à Coucouron (2), Le Lac-d'Issarlès, Saint-Etienne-de-Lugdarès,
- foyers de vie ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) à Le Béage, Coucouron (2), Saint-Etienne-de-Lugdarès. L'association des Hautes Boutières à Borée travaille dans le service à la personne,
- EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) à Coucouron et à Le Lac-d'Issarlès de respectivement 63 et 53 lits.
- Une maison de retraite pour personne autonome : la résidence la Laoune de 36 places à Coucouron.



Pharmacie Coucouron



Pôle santé Coucouron



EHPAD Coucouron



EHPAD Le Lac-d'Issarlès

5.8. EQUIPEMENTS CULTUREL ET SPORTIF

Les équipements culturels et sportifs du territoire sont diversifiés :

- Liés à la culture :
 - Des bibliothèques communales sur Le Béage, Coucouron, Cros-de-Géorand, Saint-Cirgues-en-Montagne, Saint-Martial,
 - Des salles communales, des fêtes ou polyvalentes sur toutes les communes excepté Astet, Borne, Laveyrune, Saint-Alban-en-Montagne,

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

■ Liés à une activité sportive :

- salle de sport spécialisée à Borne, Coucouron, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Sainte-Eulalie,
- boulodrome couvert à Coucouron,
- terrain de pétanque à Le Béage, Borée, Borne, Cellier-du-Luc, Coucouron (3), Cros-de-Géorand (2), Issanlas, Issarlès, Le Lac-d'Issarlès (3), Lachapelle-Grailhouse (1 par hameau), Laveyrune (2), Lespéron (3), Saint-Cirgues-en-Montagne, Saint-Etienne-de-Lugdarès (4), Saint-Martial (2), Sagnes-et-Goudoulet, Sainte-Eulalie, Usclades-et-Rieutord,
- terrain de tennis à Le Béage, Coucouron, Lachapelle-Grailhouse, Le Lac-d'Issarlès, Issanlas, Issarlès, Saint-Cirgues-en-Montagne (2), Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, Saint-Martial,
- city stade : Coucouron, Sainte-Eulalie, Saint-Martial,
- terrain multisport ou aire de jeu à Astet, Le Béage, Borée, Coucouron (2), Issanlas, Issarlès, Le Lac-d'Issarlès (2), Laveyrune, Lespéron, Le Roux, Mazan-l'Abbaye, Saint-Cirgues-en-Montagne (3), Saint-Etienne-de-Lugdarès (2), Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, Saint-Martial,
- gymnase à Borne, Saint-Cirgues-en-Montagne,
- terrain de football à Le Béage, Coucouron, Issarlès, Sagnes-et-Goudoulet,
- parcours de santé : Coucouron, Le Lac-d'Issarlès, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Sainte-Eulalie,
- site d'escalade : Borne, Le Lac-d'Issarlès,
- parcours acrobatique, bouée, disc golf, tricycle, biathlon : Borne,
- site de parapente : Borée (labellisé Fédération Française de Vol Libre pour le cirque des Boutières et le sommet Mézenc), La Rochette,
- vol libre : Borée (cirque des Boutières et Mézenc),
- base nautique : Coucouron, Cros-de-Géorand, Le Lac-d'Issarlès, Saint-Martial,
- mini-golf à Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle,



Salle polyvalente Coucouron



Terrain de football Coucouron



Terrain de tennis Le Lac-d'Issarlès

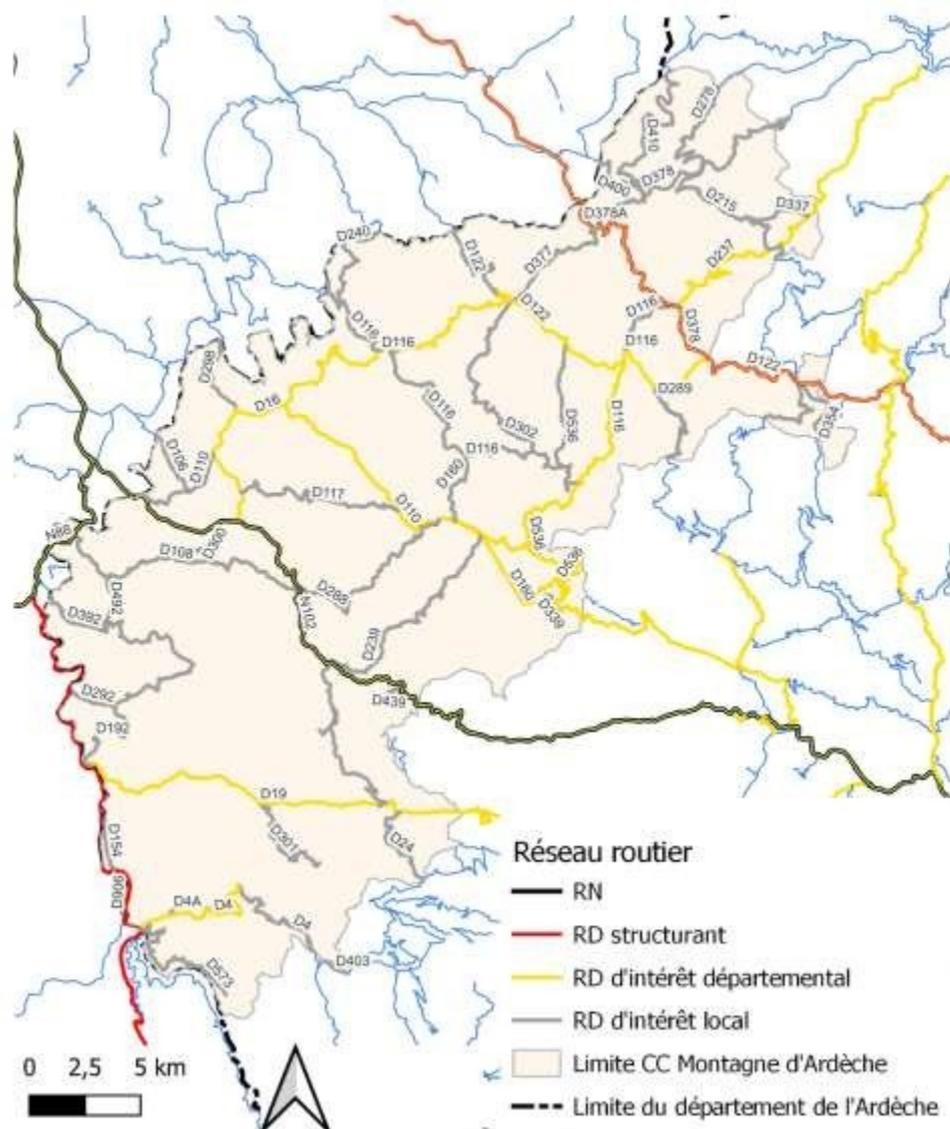


Terrain de pétanque Sainte-Eulalie

Conclusion : les communes avec peu ou pas de services et d'équipements sont toutes situées à proximité de communes pourvues en services et en équipements

6. Desserte du territoire

6.1. DESSERTE ROUTIERE



Desserte routière – Source : BD ROUTE500@IGN

La Montagne d'Ardèche est desservie par des infrastructures de transport d'importance nationale et régionale :

- la RN102, liaison Montélimar Lempdes-sur-Allagnon, qui supporte un trafic important tout au long de l'année par tous types de véhicules. Le tracé de la RN102 traverse des espaces bâtis uniquement sur la commune de Lanarce,

- la RN88, liaison Lyon Toulouse, qui traverse uniquement Lespéron au niveau du hameau de La Ribeyre.

La RN88 bénéficie d'une Déclaration d'Utilité Publique pour le contournement de Langogne. Lespéron est concerné par une partie du tracé de ce contournement. Le territoire de la Montagne d'Ardèche est ensuite irrigué par des routes départementales appartenant à plusieurs réseaux en fonction des flux de circulation :

- Un réseau structurant :
 - RD122 Le Béage Lachamp-Raphaël, Sagnes-et-Goudoulet,
 - RD906 Laveyrune, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle,
- Un réseau d'intérêt départemental :
 - RD4 Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle,
 - RD16 Le Béage, Le Lac-d'Issarlès, Lachapelle-Graillouse, Coucouron,
 - RD19 Saint-Etienne-de-Ludgarès,
 - RD110 Issanlas,
 - RD116 Gerbier, Sainte-Eulalie, Usclades et Rieutord, Le Lac-d'Issarlès, Issarlès,
 - RD160 Cros-de-Géorand Le Roux,
 - RD237 Saint-Martial,
 - RD536 Usclades-et-Rieutord,
- Un réseau d'intérêt local, très présent :
 - RD24 Borne,
 - RD106 Coucouron,
 - RD108 Lanarce Lespéron,
 - RD117 Issanlas,
 - RD154 Laveyrune,
 - RD192 Cellier-du-Luc,
 - RD215 Saint-Martial, Borée,
 - RD239 Mazan-l'Abbaye, Astet,
 - RD240 Issarlès,
 - RD278 Borée, La Rochette,
 - RD288 Lanarce, Saint-Cirgues-en-Montagne
 - RD289 Sagnes-et-Goudoulet,
 - RD292 Cellier-du-Luc, Saint-Alban-en-Montagne, Le Plagnal,
 - RD298 Coucouron,
 - RD300 Lavillatte,

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

- RD301 Borne,
- RD302 Cros-de-Géorand La Rochette,
- RD337 Saint-Martial,
- RD339 Le Roux,
- RD354 Lachamp-Raphaël,
- RD377 Le Béage, Borne,
- RD378 Saint-Martial, Sainte-Eulalie, Borée, La Rochette,
- RD392 Lespéron,
- RD400 Borne,
- RD403 Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle,
- RD410 La Rochette, Borée,
- RD439 Astet,
- RD492 Lespéron,
- RD573 Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle.

Le trafic des routes départementales fait l'objet d'un comptage annuel par le département de l'Ardèche, sur le territoire de la Montagne d'Ardèche, les résultats sont les suivants :

Réseau	Route	PR	Localisation	Origine	Extrémité	2022 MJA	2021 MJA	Evolution
Dép.	D0004	70	Bas St Laurent-les-Bains	Car. RD403	St Laurent-les-Bains	164	160	3%
Dép.	D0004	74	H. St Laurent-les-Bains	St Laurent-les-Bains	Limite Dep 48	314	440	-29%
Dép.	D0016	5	Coucouron	Car. RN102	Coucouron	1726	1726	0%
Dép.	D0016	17,900	Lachapelle-Graillose	Coucouron	Car. RD116	887	864	3%
Dép.	D0019	32	X de Bauzon	Croix de Bauzon	Limite Dep 48	322	314	3%
Loc.	D0108	1	Lanarce	Lanarce	Limite Dep 48	341	341	0%
Dép	D0110		Issanlas			<700		
Dép.	D0116	3	Gerbier	Le Gerbier De Jonc	Car. RD122	415	405	2%
Dép.	D0116	5	Ste Eulalie	Car. RD122	Car. RD536	557	544	2%
Dép.	D0116	29	Issarlès	Car. RD16	Limite Dep 43	326	318	3%
Loc	D0117		Issanlas			<300		
Struc	D0122	5	Le Béage	Limite Dep 43	Le Béage	439	428	3%
Struc	D0122	11	Ste Eulalie	Le Béage	Col des 4 Vios	829	493	68%
Dép	D0160		Cros-de-Géorand Le Roux			<700		

Réseau	Route	PR	Localisation	Origine	Extrémité	2022 MJA	2021 MJA	Evolution
Loc.	D0215	15,500	Lachamp Raphael	Burzet	Lachamp Raphael	261	255	2%
Dép.	D0237	17	Amont St Martial	St Martial	Car. RD378	303	312	-3%
Loc.	D0239	16	Col Pendu	Car. Rn 102	Car. RD19	212	207	2%
Loc	D0240		Issarlès			<300		
Loc.	D0278		Borée la Rochette			<300		
Loc	D0288		Lanarce Saint-Cirgues			<300		
Loc	D0292		Cellier-du-Luc Le Plagnal			<300		
Loc	D302		Cros-de-Géorand La Rochette			<300		
Loc	D0377		Le Béage Borne			<300		
Dép.	D0378	30	Le Gerbier	Le Gerbier De Jonc	Car. RD122	674	674	0%
Dép.	D0378a	1	Vers Estables	Car. RD377	Limite Dep 43	894	894	0%
Loc	D392		Lespéron			<300		
Loc	D0492		Lespéron			<300		
Dép.	D0536	18	Haut Montpezat	Car. RD116	Montpezat	739	902	-18%

En vert : chiffres de l'année précédente

Les RD les plus fréquentées appartiennent aux réseaux structurant et d'intérêt départemental.

Aucune donnée sur le pourcentage de poids lourds des routes départementales dont le trafic est connu n'est disponible.

Concernant l'évolution du trafic entre 2021 et 2022, c'est le réseau structurant qui note la plus grande augmentation de trafic (+68% pour la RD122). Quelques routes de niveau départemental ont un trafic qui diminue, il s'agit des RD4, RD237 et RD536. Les autres RD connaissent soit un trafic stable, soit un trafic en faible croissance.

Le territoire affiche également des accidents sur le réseau routier, entre 2010 et 2014, répartis de la manière suivante :

Communes	Accident corporel	Tués	Total blessés	Blessés hospitalisés	Blessés légers
Astet	2		2	2	
Borne	2		2		2
Le Lac-d'Issarlès	1		1	1	
Lachamp-Raphaël	1	1			
Lachapelle-Graillouse	1		1	1	
Lavillatte	2		2	2	

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Communes	Accident corporel	Tués	Total blessés	Blessés hospitalisés	Blessés légers
Lespéron	2		2	1	1
Le Roux	2		2	2	
Sagnes-et-Goudoulet	1		2	1	1
Saint-Cirgues-en-Montagne	1	1	1	1	
Sainte-Eulalie	2	1	1	1	
Saint-Martial	2		2	2	
TOTAL	19	3	18	14	4

Accidentologie de 2010 à 2014 : source : DDT07

16 communes comptent aucun accident routier entre 2010 et 2014.

Les communes qui ont eu des accidents sur le réseau routier sont traversés par la RN102 (Astet, Lanarce, Lavillatte, Lespéron), des RD de niveau départemental (Borne, Le Lac-d'Issarlès, Lachapelle-Graillose, Le Roux, Saint-Cirgues-en-Montagne, Saint-Martial) ou de niveau structurant (Lachamp-Raphaël, Sainte-Eulalie).

Depuis 2014, 1 accident mortel a eu lieu sur la RN88 à Lespéron.

6.2. CHEMINEMENT DOUX

6.2.1. Chemin de grande randonnée



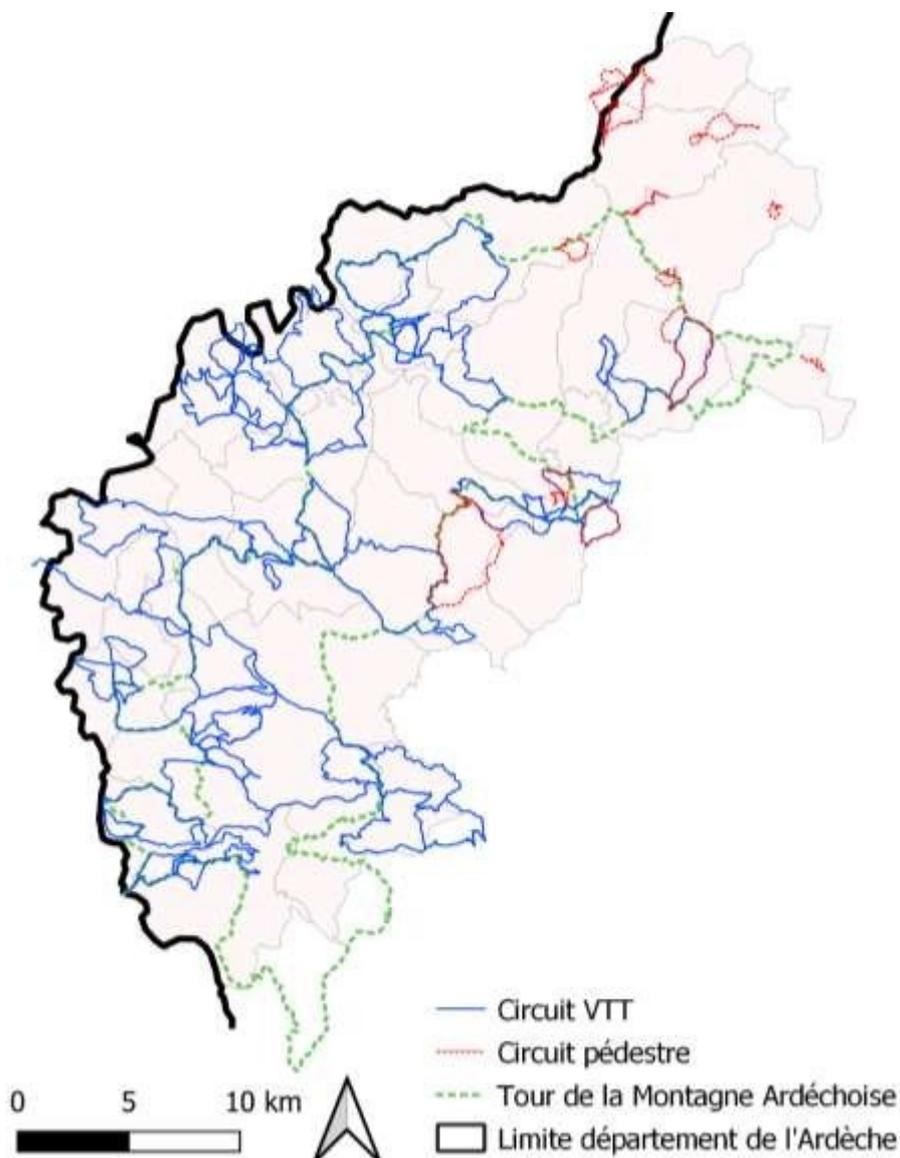
Chemins de grande randonnée – source : gr-info.com

De nombreux chemins de grande randonnée traversent le territoire de la Montagne d'Ardèche, il s'agit de :

- GR3 qui suit le cours de la Loire de sa source au Mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à son estuaire,
- GR4 de l'Atlantique à la Méditerranée, de Royan à Grasse, il traverse 13 départements dont l'Ardèche et parcourt 1500 km,
- GR7 suit la ligne de partage des eaux du Ballon d'Alsace en Andorre, traversant le Haut-Vivarais et la montagne ardéchoise jusqu'aux confins de la Lozère. Il permet de découvrir le lac de Devesset, Saint-Agrève, le Mézenc, le Mont Gerbier de Jonc, l'abbaye de Mazan et sa forêt, Saint-Laurent-les-Bains, la trappe de Notre-Dame des Neiges,

- GR72 qui permet de contourner le GR7 en cas de forte neige, il relie le hameau du Bez (montagne ardéchoise) à Barre-des-Cévennes.
- GR427, de Sagnes et Goudoulet (montagne ardéchoise) à La Voulte, ce GR relie le GR7 au GR2 en passant tantôt à travers les Boutières jusqu'au Cheylard et sur les hauteurs de l'Eyrieux, tantôt en fond de vallée sur l'ancienne voie ferrée.

6.2.2. Autres chemins



Circuit de balade et découverte, parcours sportif – source : OT Montagne d'Ardèche, communes

Il n'y a pas de piste cyclable présente sur le territoire de la Montagne d'Ardèche, mais de nombreux tracés pour les VTT sont proposés :

Communes	Circuit VTT
Astet	Boutazon
Borne	Coucoulude, Pratarabiat
Cellier-du-Luc	La grange, Arnier, la combe Martin, liaison avec Saint-Etienne-de-Ludgarès
Coucouron	La Laonne, le Passadou, le serre de Montmoulard, les déverses, la chapelle Saint-Clair, Coucouraid, moulin de Courbet
Laveyrune	Serre, chaloueyre
Le Lac-d'Issarlès	Promenade en-sous-bois, la foulée, tour du lac, belvédère, le gage, liaison avec Coucouron
Lanarce	Trèpis, les sablas, Beauregard
Lespéron	Espezonnette
Mazan-l'Abbaye	Boutazon
Le Plagnal	Montsezieux
Sagnes-et-Goudoulet	Vielle, les Coux, liaison avec Sainte-Eulalie
Sainte-Eulalie	Macharade, village, liaison avec Cros-de-Géorand
Saint-Alban-en-Montagne	Liaison avec Langogne
Saint-Cirgues-en-Montagne	Le lac Ferrand, Lalligier, le Pal
Saint-Etienne-de-Ludgarès	Le Planas, le camping, les 3 seigneurs, la scierie, Montgros, champ longe, les Pergeyres
Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle	La Fergère, le plateau, la tour, camping village
Usclades-et-Rieutord	Le partage, Bauzon

Ils sont complétés par des circuits de randonnées, de découverte du territoire :

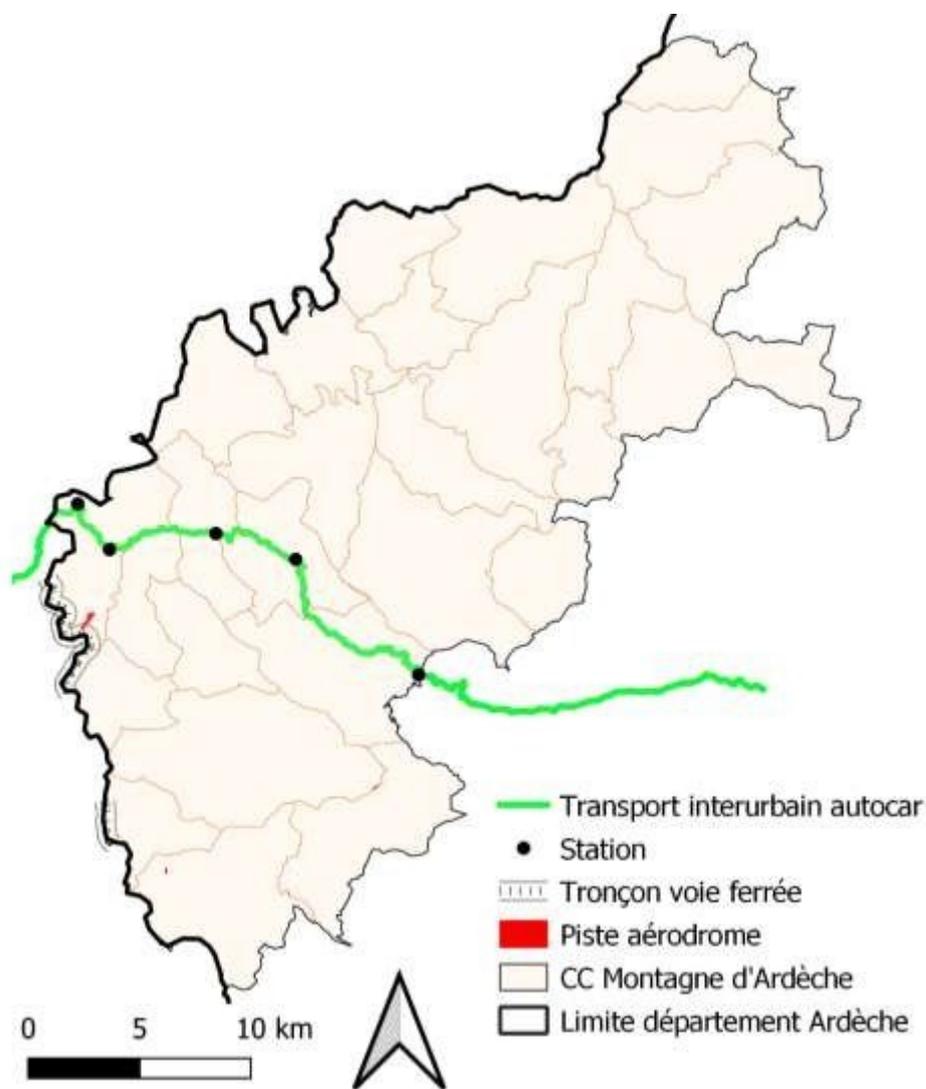
- Traversées du territoire : tour de la Montagne Ardéchoise de 256 km comporte deux boucles, celle du Tanargue au Sud du plateau et celle des sources de la Loire au Nord,
- Sentiers de randonnée locales comme présenté ci-dessous :

Communes	Circuit de randonnée
Astet	Source de l'Ardèche
Le Béage	Suc de la Lauzière ,le tour du Montfol aux pays des suc,
Borne	Gorges de la Borne aux crêtes de Pezouillouse, le Bez les Chambons, phare de Borne, Taranis Arga

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Communes	Circuit de randonnée
Borée La Rochette	Rocher de Borée, dent du Mézenc, rocher de la Pialoux et maar deschamps, le tour du Mézenc et cirque des Boutières, Mont Mézenc
Cellier-du-Luc	Arnier le mas de la Grange
Coucouron	Château de Montlaur, tour de Villeneuve le moulin Courbet,
Cros-de-Géorand	Eau et sa force,
Issanlas	Entre rivières et tourbières, vallée d'Amarok
Issarlès	Les Arcis
Lachapelle-Graillose	Vazeilles pont de Laborie
Lachamp-Raphaël	Suc de Montivernoux
Le Lac-d'Issarlès	Suc de Cherchemuse, le lac et le suc de Cherchemuse, tour du lac, promenade en sous-bois, la foulée
Lanarce	Ginestet
Laveyrune	Labrot Luc
Lavillatte	Peyremont Trépis
Lespéron	Mauras
Mazan-l'Abbaye	Abbaye, sur les hauteurs de Mazan
La Rochette	Circuit de tempoyrac
Le Roux	Vestiges du Pal, col de la Marugier
Sagnes-et-Goudoulet	Tour à eau, vieille, liaison Sainte-Eulalie, lesoux
Saint-Alban-en-Montagne	Pont de la Veysseire à le Plagnal
Saint-Cirgues-en-Montagne	Les éperviers châteaueux, serre de Piefaud, empreinte d'homme (balade numérique)
Saint-Etienne-de-Lugdarès	La randolienne, le Bez, le Cros, sommet des 3 seigneurs
Sainte-Eulalie	Gerbier et sources de la Loire, les drailles et bords de la Loire,
Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle	Les balcons, tour de Saint-Laurent-les-Bains, Ubac serre de Chabanis, le felgère, le plateau, camping village
Saint-Martial	Suc de Sara, lac et suc de Lestrat, le chemin du facteur, sentier du Pradal, tour des hameaux
Usclades-et-Rieutord	Sentier du partage, suc de Bauzon

6.3. TRANSPORT EN COMMUN



Réseau de transport en commun – Source : Région Auvergne Rhône Alpes

Une ligne de transport en commun gérée par la Région assure une desserte locale, il s'agit de la ligne 17 Aubenas Mayres Langogne. 5 arrêts sont présents, le long de la RN102 sur les communes de Astet (col de la Chavade), Lanarce (centre), et de RD sur Lavillatte (Moulin du Rayol) et Lespéron (le village, la Ribeyre). La fréquence journalière est de 1 aller-retour du lundi au vendredi, avec un aller-retour supplémentaire le lundi et un autre le vendredi.

Le territoire de la Montagne d'Ardèche est aussi traversé par une voie ferrée qui borde les Départements de l'Ardèche et de la Lozère. Il s'agit de la ligne Saint-Germain-des-Fossés/Nîmes-Courbessac, dite ligne des Cévennes pour le tronçon Langeac/Alès. Elle dessert Clermont-Ferrand. Il n'y a pas de halte en Ardèche, les gares les plus proches sont en Lozère à Langogne, Luc et La Bastide-Puy-Laurent,

soit à proximité de Lespéron, Laveyrune et Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle.

6.4. AUTRE DESSERTE

Le territoire de la Montagne d'Ardèche dispose de plusieurs sites pour accueillir des avions, il s'agit de :

- L'aérodrome de Langogne Lespéron sur le territoire de Lespéron qui propose du parachutisme, du parapente, des vols en ULM,
- L'altisurface²⁷ Le Bez sur le territoire de Borne,
- L'altisurface Notre-Dame-des-Neiges sur le territoire de Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle.



Aérodrome Langogne Lespéron – source : aéroclub Langogne



Altisurface Le Bez Borne – source : Géoportail



Altisurface Notre-Dame-des-Neiges Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle – source : Géoportail

²⁷ Les altisurfaces sont des emplacements situés en montagne et pouvant être utilisés par certains avions effectuant du travail aérien, du transport à la demande ou des opérations aériennes non commerciales. Ils sont agréés par arrêtés préfectoraux et réservés aux pilotes et avions satisfaisant à certaines obligations.

6.5. CAPACITE DE STATIONNEMENT

La capacité de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public dans le territoire de la Montagne d'Ardèche se répartit selon le tableau ci-dessous :

Communes	Total	Stationnement privé à usage public ²⁸	Stationnement public ²⁹		Place PMR	Place recharge électrique
			Placette	Urbain ³⁰		
Astet	117	105	0	12	1	0
Le Béage	104	58	0	46	6	0
Borée	149	108	0	41	1	0
Borne	413	357	0	56	2	0
Cellier-du-Luc	33	23	0	10	0	0
Coucouron	799	533	105	161	16	2
Cros-de-Géorand	186	135	0	51	3	2
Issanlas	50	50	0	0	0	0
Issarlès	91	8	0	83	0	0
Le Lac-d'Issarlès	577	358	10	209	2	2
Lachamp-Raphaël	73	41	0	32	0	0
Lachapelle-Graillose	142	122	20	0	0	0
Lanarce	234	90	0	144	4	2
Laveyrune	82	74	8	0	2	0
Lavillatte	17	8	0	9	0	0
Lespéron	48	15	3	30	1	3
Mazan-l'Abbaye	147	123	10	14	2	0
Le Plagnal	14	14	0	0	0	0
La Rochette	79	54	0	25	0	0
Le Roux	26	20	0	6	1	0
Sagnes-et-Goudoulet	66	51	15	0	1	1
Saint-Alban-en-Montagne	22	10	0	12	0	0
Saint-Cirgues-en-Montagne	279	107	90	82	0	0

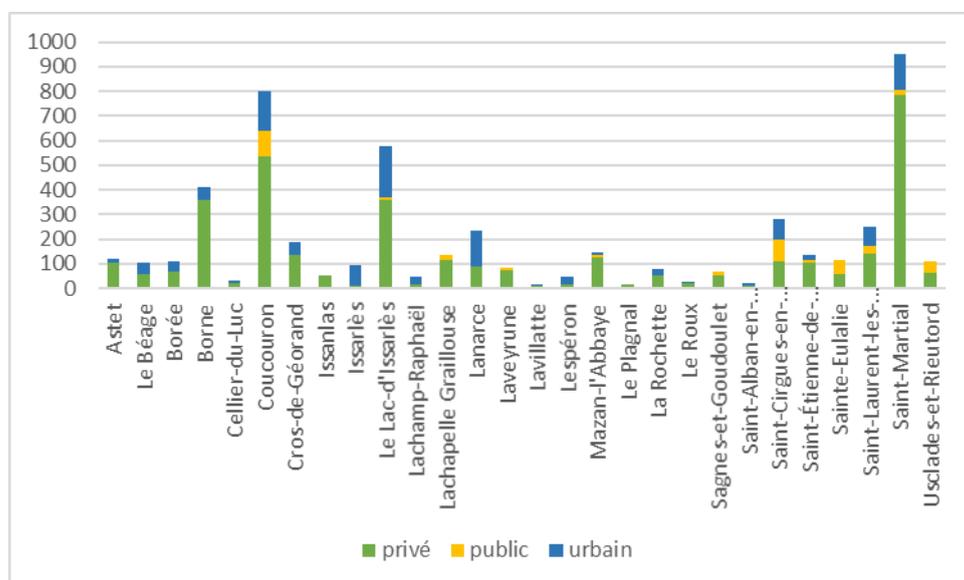
²⁸ Stationnement privé à usage public : parking situé sur des terrains privés accessibles au public. L'accès y est autorisé et est accessible à la circulation publique. Il appartient à des privés ou à des collectivités.

²⁹ Stationnement public : emplacement dédié au parking aérien, librement accessible aux usagers de la route. Le code de la route s'y applique.

³⁰ Stationnement urbain : stationnement public de bord de voie.

Communes	Total	Stationnement privé à	Stationnement public ²⁹		Place	Place recharge
Saint-Étienne-de-Lugdarès	136	102	14	20	4	2
Sainte-Eulalie	112	59	53	0	0	2
Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle	247	139	30	78	2	2
Saint-Martial	949	784	21	144	1	0
Usclades-et-Rieutord	111	63	48	0	0	0
TOTAL	5303	3611	427	1265	49	18

Les cartes du stationnement par communes sont disponibles en annexes.



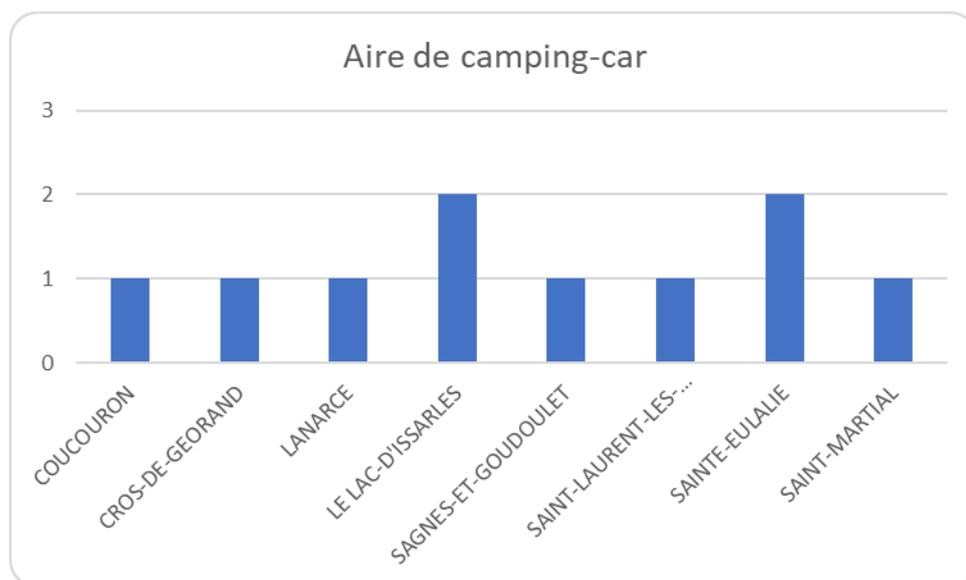
Répartition des places de stationnement par communes – source : IATE

Les places de stationnement sont inégalement réparties :

- le stationnement privé à usage public est présent sur toutes les communes et tout particulièrement sur Saint-Martial, Coucouron, Borne, Le Lac-d'Issarlès qui sont les communes qui accueillent le plus fort potentiel touristique,
- le stationnement public, sous forme de place et placette, est présent en lien avec les espaces publics et équipements publics sur 13 communes, et notamment à Coucouron, Saint-Cirgues-en-Montagne, Sainte-Eulalie,
- le stationnement urbain est très présent le long des voies communales et départementales tout particulièrement à Coucouron, Issarlès, Lanarce, Le Lac-d'Issarlès, Saint-Cirgues-en-Montagne, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, Saint-Martial,
- les places PMR sont présentes à proximité des équipements publics sur 16 communes dont Coucouron qui offre le plus de places PMR,

- les places pour le rechargement des véhicules électriques restent encore marginales. Seules 9 communes offrent ce type de place de stationnement, il s'agit de Coucouron, Cros-de-Gérand, Le Lac-d'Issarlès, Lanarce, Lespéron, Sagnes-et-Goudoulet, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Sainte-Eulalie, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle.

Le stationnement pour les 2 roues n'est matérialisé que sur la commune du Lac-d'Issarlès. Les autres communes peuvent avoir des places sans inscription formelle.



Répartition des aires de camping-car – source : OT Montagne d'Ardèche

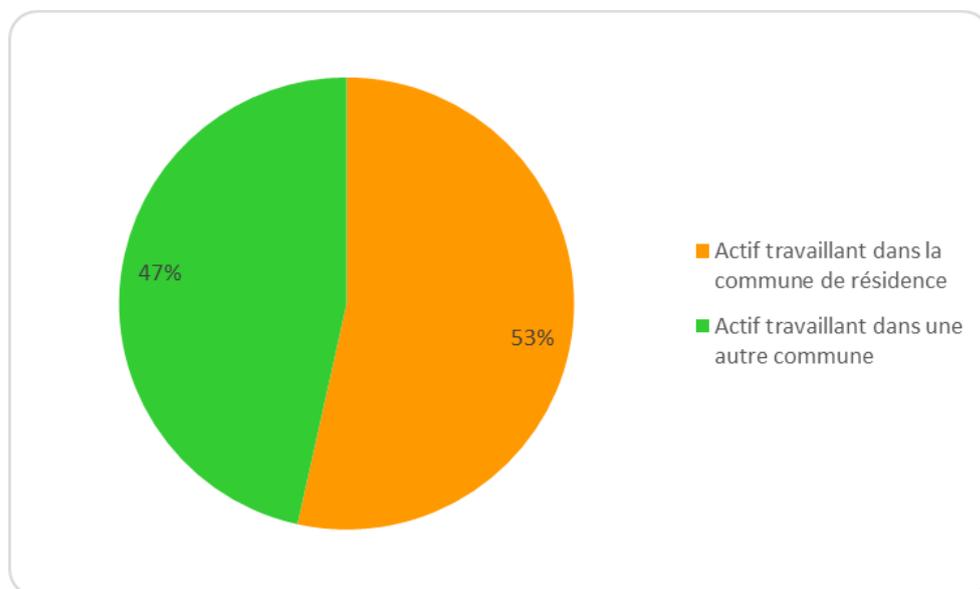
Le territoire de la Montagne d'Ardèche offre également des aires pour les camping-cars, répartis sur 8 communes dont 2 communes disposent de 2 aires, il s'agit de Le Lac-d'Issarlès et Sainte-Eulalie.

D'après les données communales, il y a également des aires de camping-car sur les communes suivantes : Cellier-du-Luc, Lachamp-Raphaël.

6.6. DEPLACEMENT

6.6.1. Flux domicile travail

Les flux domicile travail concernent les actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi. Ils relient leur commune de résidence et la commune dans laquelle ils déclarent travailler.

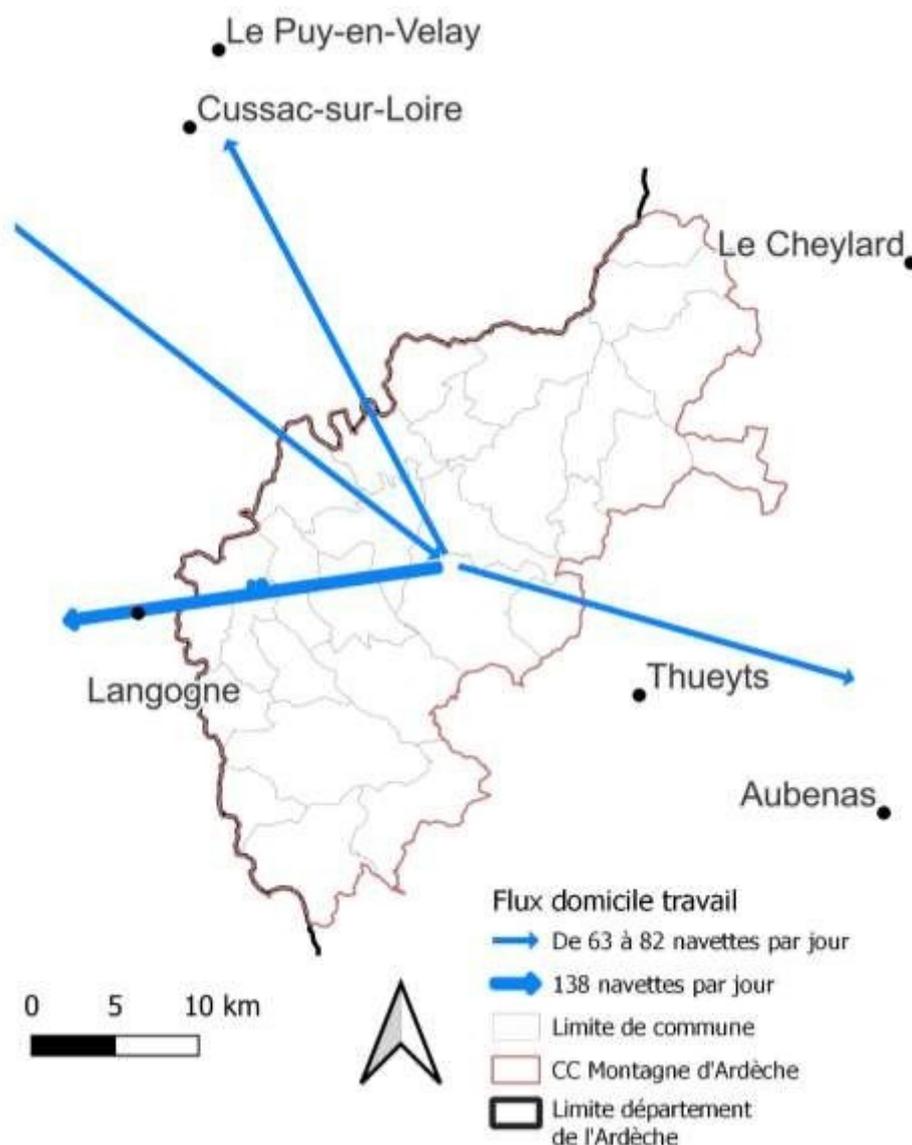


Flux domicile travail – Source : INSEE 2020

Au sein du territoire de la Montagne d'Ardèche, 53% des actifs travaillent dans la commune de résidence, seulement 47% travaillent dans les territoires voisins, en lien avec les zones d'emploi du bassin d'Aubenas et du bassin de Le Puy-en-Velay. Ce maillage entraîne des migrations pendulaires.

Les actifs qui quittent le territoire, travaillent en Ardèche (bassin d'Aubenas), en Haute-Loire (bassin de Le-Puy-en-Velay) ou en Lozère (bassin du Haut-Allier avec Langogne), avec une large préférence vers la Lozère.

Quelques mouvements ont lieu dans l'autre sens, soit de l'extérieur vers la Montagne d'Ardèche : ce sont les habitants des pays de Cayres et de Pradelles (département de la Haute-Loire) qui viennent travailler sur le territoire de la Montagne d'Ardèche.

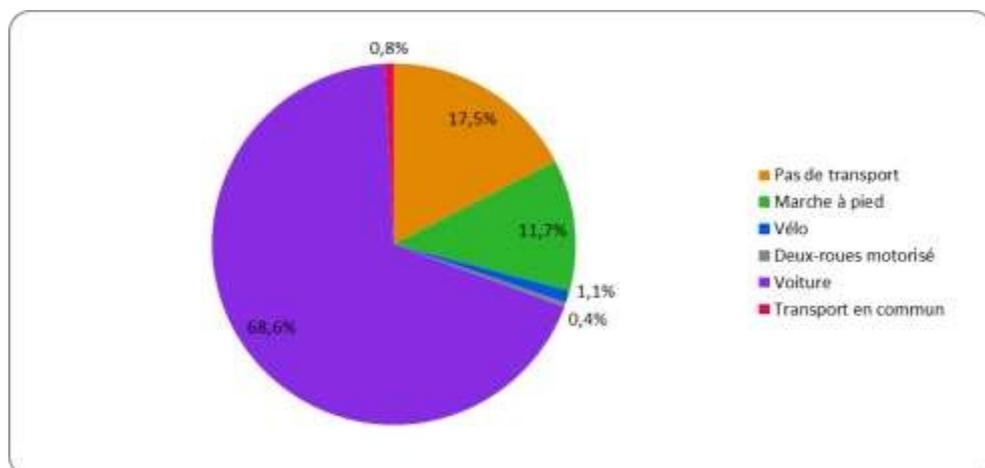


Flux domicile travail – source : observatoire des territoires 2018

6.6.2. Déplacement pendulaire

Le déplacement pendulaire, appelé aussi migration ou mobilité pendulaire, est le déplacement journalier de la population des centres urbains entre les lieux de domiciles et les lieux de travail ou de scolarité. Ce phénomène est caractéristique de la dissociation entre les zones d'activités (centre-ville, pôle d'activités) et les zones d'habitations en périphérie (banlieues, espaces péri-urbanisés).

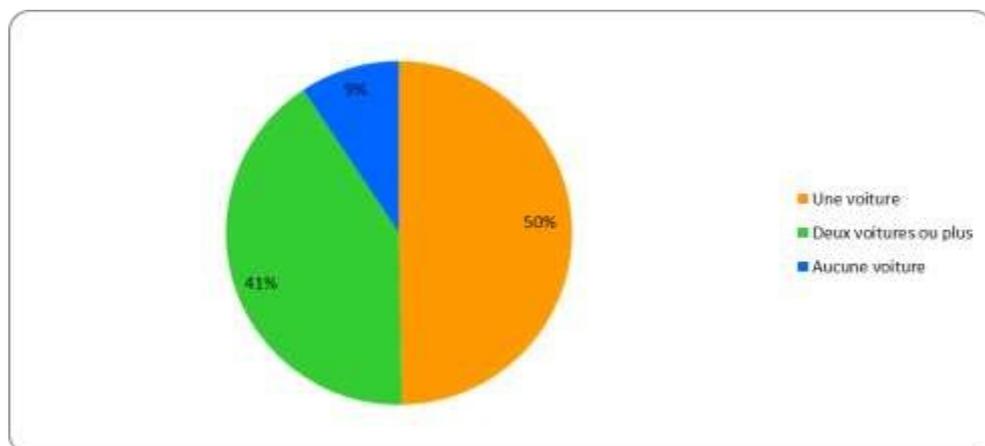
Ce type de mobilité pose de nombreux problèmes de gestion des moyens de transport et des voies de communication aux heures de pointe, le matin, le soir et dans une moindre mesure le temps de midi : pollution, embouteillages, zones de stationnement, etc.



Modes de déplacement pendulaires - Source : INSEE 2020

La voiture reste le mode de déplacement préférentiel (68,6%) en raison d'une desserte en transport en commun uniquement présente au niveau de l'axe de la RN102. Les transports en commun reste un mode de déplacement à développer en raison de sa très faible utilisation. En lien avec une topographie marquée, les 2 roues sont peu utilisées. La marche à pied est fréquente et aucun moyen de transport très fréquent.

6.6.3. Véhicules des ménages



Véhicules des ménages - Source : INSEE 2020

La forte utilisation de la voiture comme moyen de déplacement conduit à une forte acquisition de ce moyen de transport par les ménages. 91% des ménages du territoire ont au moins une voiture, part en diminution de 0,4 point depuis 2009. Ce sont les ménages qui ont deux voitures qui progressent (+4,4 points) ; la part de ceux n'ayant qu'une voiture diminue (-3,2 points). Coucouron qui disposent de commerces et de services a une plus forte représentativité de ménage sans voiture (17,9% en 2020) que la moyenne communautaire (9%).

6.7. DESSERTE NUMERIQUE

La communication numérique est l'utilisation du web comme un canal de diffusion, de partage et de création d'informations.

Le réseau internet comprend trois grands niveaux :

- le transport : il s'agit des réseaux longue distance (dorsales ou backbones), créés et gérés par des sociétés d'envergure nationale et internationale. Interconnectés les uns aux autres, ils relient entre eux les pays et les grandes agglomérations ;
- la collecte : au niveau intermédiaire, les réseaux de collecte permettent de relier les réseaux de transport aux réseaux de desserte ;
- la desserte : également appelée réseau d'accès, boucle locale, premier (ou dernier) kilomètre, la desserte assure l'interconnexion entre le réseau de collecte et l'utilisateur final.

6.7.1. Support numérique

L'infrastructure internet s'appuie sur des supports physiques de nature différente, regroupés en trois catégories :

- les supports de transmission optique : le signal propagé est constitué de photons, qui se déplacent dans le cœur (guide d'ondes) des fibres optiques. Ce support optique offre le débit le plus élevé. Principalement utilisé dans les réseaux de transport et de collecte, il est progressivement déployé dans le réseau de desserte ;
- les supports de transmission électrique : le signal est constitué de flux d'électrons, qui se propagent sur des câbles métalliques (généralement en cuivre). Ils sont largement utilisés pour la desserte ;
- les supports de transmission radioélectrique : le signal est constitué d'ondes électromagnétiques qui se propagent dans l'air. Elles sont utilisées principalement en desserte (Wi-Fi par exemple) et en collecte (faisceaux hertziens).

Dégrouper

Le réseau local existant en France est la propriété d'Orange. Il n'est pas possible économiquement, pour un nouvel opérateur, de le répliquer intégralement. Ainsi, il a été décidé au niveau européen que l'opérateur historique devrait fournir à ses concurrents un accès direct à sa boucle locale : c'est le dégroupage de la boucle locale.

Le dégroupage se décline en deux possibilités :

- le dégroupage "total", ou accès totalement dégroupé à la boucle locale, consiste en la mise à disposition de l'intégralité des bandes de fréquence de la paire de cuivre. L'utilisateur final n'est alors plus relié au réseau de Orange, mais à celui de l'opérateur nouvel entrant,
- le dégroupage "partiel", ou accès partiellement dégroupé à la boucle locale, consiste en la mise à disposition de l'opérateur tiers de la bande de fréquence "haute" de la paire de cuivre, sur laquelle il peut alors construire, par exemple,

un service ADSL. La bande de fréquence basse (celle utilisée traditionnellement pour le téléphone) reste gérée par Orange, qui continue de fournir le service téléphonique à son abonné, sans aucun changement induit par le dégroupage sur ce service.

6.7.2. Equipement numérique

L'accès internet dépend de plusieurs nœuds de raccordement selon la répartition suivante :

Nœud de raccordement	Nombre de lignes	Dégroupage
Central de Coucouron	650	1 opérateur
Central de Lanarce	150	Non dégroupé
Central de Lavillatte	150	Non dégroupé
Central de Saint-Cirgues	400	1 opérateur
Central de Usclades-et-Rieutord	100	1 opérateur
Central de Cros-de-Géorand	100	1 opérateur
Central de Le Plo d'Issarlès	300	1 opérateur
Central Le Béage	200	1 opérateur
Central de Sainte-Eulalie	250	1 opérateur
Central de Saint-Martial	350	2 opérateurs
Central de Cellier-de-Luc	100	Non dégroupé
Central de Saint-Etienne-de-Lugdarès	250	1 opérateur
Central de La bastide Puy-Laurent	350	1 opérateur

13 nœuds de raccordement sont présents sur le territoire, ils permettent la desserte des 28 communes du territoire et totalisent 3 350 lignes.

Entre 2023 et 2030, le réseau cuivre sera progressivement fermé. Dans un premier temps, la fermeture « commerciale » bloquera les nouveaux abonnements aux offres ADSL, puis dans un second temps, la fermeture « technique » définitive du réseau ADSL interviendra une fois que le déploiement de la fibre optique sera achevé.

Aucune offre fibre n'est pour le moment disponible dans le territoire de la Montagne d'Ardèche. Les opérateurs Orange, Free, SFR, Bouygues Telecom, RED by SFR, Sosh et OVH Telecom commercialisent uniquement des offres ADSL ou VDSL2.

Le territoire de la Montagne d'Ardèche est situé en zone peu dense où le déploiement de la fibre optique sera assuré par un réseau d'initiative publique. Un

réseau très haut-débit unique et neutre sera construit pour le compte d'une collectivité locale, et sur lequel les opérateurs commerciaux proposeront leurs offres de fibre aux particuliers et aux entreprises.

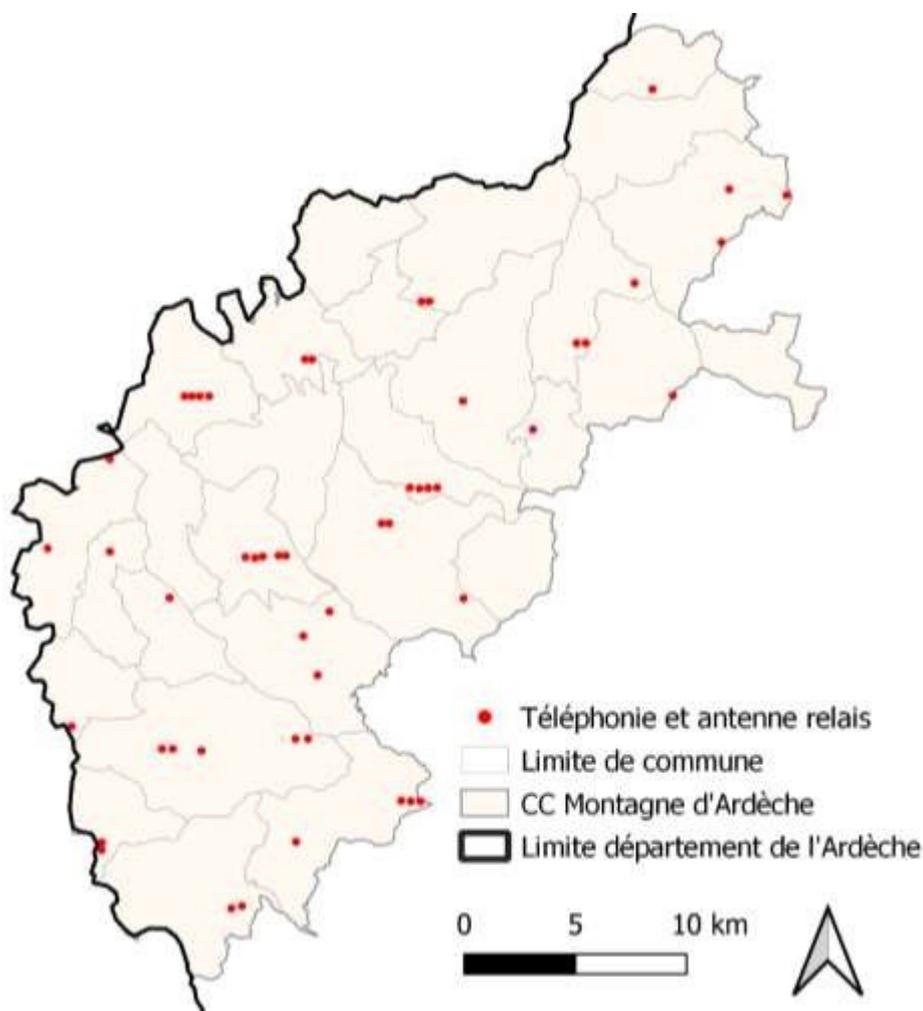
Etant donné que les internautes du territoire de la Montagne d'Ardèche n'ont pas encore accès à la fibre optique, leur vitesse de connexion ADSL/VDSL ne peut pas être supérieure à 100 Mb/s.

6.7.3. Couverture téléphonie mobile

Dans le cadre général, les informations hertziennes sont transmises par plusieurs types d'antennes :

- les antennes pour la téléphonie mobile : il s'agit des antennes-relais de téléphonie mobile, c'est-à-dire les installations de base pour le GSM (2G) et l'UMTS (3G) et les faisceaux hertziens associés à ces installations ;
- les antennes pour la diffusion de télévision (émetteurs de télévision) ;
- les antennes pour la diffusion de radio : il s'agit de l'ensemble des émetteurs de radio (émetteurs ondes courtes ou moyennes, émetteurs FM ou émetteurs numériques) ;
- les autres installations recouvrent les réseaux radioélectriques privés, les radars météo ou les installations WIMAX (ou Boucle Locale Radio).

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Antenne de téléphonie mobile et relais hertziens – source : cartoradio

Des antennes de téléphonie mobile sont implantées sur le territoire de la Montagne d'Ardèche dans toutes les communes excepté Borée, Issanlas, Issarlès, Le Lac-d'Issarlès, Lachamp-Raphaël, Lavillatte, Le Roux, de la manière suivante :

Communes	Antennes
Astet	Cesse de Gresouse : faisceau hertzien SFR, téléphonie SFR, Bouygues Forêt de Riou : télé, faisceau hertzien Free, SFR Bouygues, téléphonie SFR, Bouygues Col de la Chavade, la Rousseyre : téléphonie Orange, Free, faisceau hertzien Orange, Free
Le Béage	Suc de Cherchemuse : téléphonie Orange, Free, SFR, Bouygues, faisceau hertzien, radio
Borne	Croix de Bauzon : faisceau hertzien Orange et conseil départemental, téléphonie SFR Roche Chabrière : faisceau hertzien Bouygues, téléphonie Bouygues

Communes	Antennes
Cellier-du-Luc	Montagne du Nioulet : téléphonie Orange, Free, SFR, Bouygues, faisceau hertzien SFR
Coucouron	La Verveine Chouvel : téléphonie Orange, Free, SFR, Bouygues, faisceau hertzien Orange, Free, télé ZA Eygades : radio
Cros-de-Géorand	Jaleyres : téléphonie Orange, Free, SFR, Bouygues, faisceau hertzien SFR
Lachapelle-Graillouse	Téléphonie Orange, Free, SFR, Bouygues, faisceau hertzien SFR, télé
Lanarce	La Bruge : radio Montalafia : faisceau hertzien Free, Orange, SFR, téléphonie : Free, Orange, SFR Les Suchères : téléphonie Orange
Laveyrune	La Bastide : faisceau hertzien Bouygues, téléphonie Orange, Free, SFR, Bouygues Rogleton : faisceau hertzien
Lespéron	RN102 : faisceau hertzien Orange, téléphonie Orange Suc des Brosses : télé, radio, faisceau hertzien Orange
Mazan-l'Abbaye	Piefaud : faisceau hertzien Orange Serre de Poudingue : faisceau hertzien SFR, téléphonie Orange, Free, SFR, Bouygues La haute grâce : téléphonie Orange, Free, SFR, Bouygues, faisceau hertzien SFR
Le Plagnal	Suc de Chapelas : faisceau hertzien SFR, radio
La Rochette	RD278 : téléphonie Orange, Free, SFR, Bouygues, faisceau hertzien SFR
Sagnes-et-Goudoulet	La Baralade : faisceau hertzien SFR, téléphonie Orange, Free, SFR, Bouygues,
Saint-Alban-en-Montagne	Les Varennes : faisceau hertzien Free, téléphonie Orange, Free, SFR, Bouygues
Saint-Cirgues-en-Montagne	Route du tunnel : faisceau hertzien Le Presin : télé, faisceau hertzien SFR, téléphonie Orange, Free, SFR, Bouygues Village : faisceau hertzien Orange Barbeneuve : faisceau hertzien Orange
Saint-Etienne-de-Lugdarès	Serre-du-bois : téléphonie Orange, Free, SFR, Bouygues, faisceau hertzien SFR Village : faisceau hertzien Suc du Montat : faisceau hertzien SFR, radio Le Montat : télé, téléphonie Orange, Free, SFR, Bouygues Bournet : faisceau hertzien Orange

ANNEXE 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Communes	Antennes
Sainte-Eulalie	Le Lanter : téléphonie Orange RD116 : radio La Chave : téléphonie Orange, Free, SFR, Bouygues, faisceau hertzien SFR
Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle	Bois de la marquise : télé, faisceau hertzien SFR, téléphonie Orange, Free, SFR, Bouygues Mejanet : faisceau hertzien Bouygues
Saint-Martial	Les Prayoux : faisceau hertzien SFR, téléphonie Orange, Free, SFR, Bouygues Le Poumaret : télé Les Meos : téléphonie Orange
Usclades-et-Rieutord	Teste Partide : téléphonie Orange, Free, SFR, Bouygues, faisceau hertzien SFR

Certains supports sont utilisés pour :

- la télévision (Astet, Coucouron, Lachapelle-Grailhouse, Lespéron, Saint-Cirgues-en-Montagne, Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Saint-Martial),
- la radio (Coucouron, Lanarce, Le Béage, Lespéron, Le Plagnal, Sainte-Eulalie, Saint-Etienne-de-Lugdarès),
- les faisceaux hertziens présents sur 20 communes.

La couverture en téléphonie mobile 4G est assurée par les 4 opérateurs (Free mobile, Orange, Bouygues Télécom et SFR) en théorie dans les centres urbains de chaque commune.

Compte-tenu du mitage des constructions, le territoire n'est pas desservi de manière homogène. Certains secteurs sont desservis par un seul opérateur, d'autres par 2 ou 3 opérateurs, enfin quelques cas isolés ne disposent que de la 2G ou de la 3G.

Communes ne disposant pas des 4 opérateurs

Réseau mobile	Communes pour partie
2G	Borée
3G	Borne, Saint-Etienne-de-Lugdarès
4G 1 opérateur	Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, Issanlas, Borne, Saint-Martial
4G 2 opérateurs	Lespéron, Saint-Alban-en-Montagne, Borne, Issanlas, Mazan-l'Abbaye, Saint-Martial, La Rochette
4G 3 opérateurs	Saint-Laurent-les-Bains-Laval-d'Aurelle, Saint-Etienne-de-Lugdarès, Issanlas, Mazan-l'Abbaye, Sainte-Eulalie, Saint-Martial, La Rochette, Borée, Astet, Le Roux